

**snp
den**

Syndicat National des
Personnels de Direction
de l'Éducation Nationale

numéro **149**

- **L'avenir du système éducatif**
Éditorial du secrétaire général
- **Dossier CSN**
24 et 25 mai 2007
- **Actes du colloque**
17 janvier 2007 (Supplément)

2007

JUIN 6/10

Direction

10 €



Lycée Maryse Bastié - Limoges



Philippe
GUITTET

L'avenir du système éducatif

Le 11 juin, le SNPDEN sera reçu avec d'autres organisations syndicales représentatives de l'Éducation Nationale par le Président de la République. Nous lui dirons que nous souhaitons que l'État honore ses engagements en respectant à la lettre le relevé de conclusions que nous avons signé avec Gilles de Robien. Nous lui dirons que nous souhaitons que les recteurs et les inspecteurs d'académie se saisissent de la charte de pilotage des EPLE, en concertation avec nos responsables académiques pour qu'elle soit concrètement mise en œuvre.

En effet, cela permettrait d'améliorer le fonctionnement des EPLE et d'affirmer leur autonomie plus de 20 ans après les premières lois de décentralisation ; cela permettrait aussi de nouer des relations avec les services déconcentrés de l'État recentrés pour l'essentiel sur la régulation, l'appui et la coordination, et l'évaluation des lycées et des collèges. Les collectivités territoriales, dans le cadre des lois de décentralisation, doivent définir leur espace dans un rôle important mais délimité de coproduction de service public. Cela permettrait aussi de changer les mentalités, celles des personnels de direction, mais surtout celles de nos autorités académiques qui fonctionnent encore trop souvent sur le mode autoritaire, celui de l'injonction, celui de la menace quelquefois, au mépris souvent des dispositions du droit, des engagements de l'État, et surtout de la dignité des personnels.

Cette transformation culturelle des relations est un enjeu prioritaire pour les conditions d'exercice du métier des personnels de direction et pour le service public d'éducation : sans elle, il n'y aura ni encadrement partagé, ni contrat d'objectifs. Celui-ci, pluriannuel, établi sur la base de la confiance, évalué a posteriori, pourrait alors être mis en place entre les académies et les établissements, avec des indicateurs pertinents mesurant les acquis des élèves.

Mais si nous souhaitons une plus grande autonomie pour les établissements, nous ne voulons pas de la concurrence exacerbée entre eux, y compris peut-être avec ceux du privé. La suppression progressive mais totale de la carte scolaire nous inquiète car sans accompagnement, elle présage d'une modification profonde de l'organisation de notre système éducatif. Cela devrait être évité si l'obligation de mixité scolaire prime sur le libre choix des familles, et si les conditions de cette obligation annoncée par le ministre sont gérées de façon régulée. Pour sa part le SNPDEN a fait des propositions :

- Des secteurs ou zones de desserte doivent être définis même à titre indicatif pour maintenir la compétence d'affectation de l'inspecteur d'académie. Ils doivent être connus en toute transparence comme doivent l'être les critères d'admission.
- Une priorité doit être donnée à chaque élève pour son inscription dans son établissement de proximité.
- Une partie des moyens doit être attribuée aux établissements en fonction du respect de l'objectif de mixité sociale.
- Le processus d'affectation des élèves doit être dissocié de la définition de la carte des options.
- Les implantations futures des établissements et les secteurs devront tenir compte des objectifs de mixité sociale

ÉDITORIAL

Toute autre conception extensive de la concurrence entre établissements ne pourrait qu'entraîner la disparition de l'École publique laïque fondée sur des valeurs de progrès et d'égalité et du service public national de l'éducation. Cela présagerait mal de l'évolution des services publics dans notre pays. Une nouvelle fois l'égalité des chances resterait une formule creuse et les notions de travail et de mérite n'auraient pour vocation que de stigmatiser les élèves en difficulté et ceux issus des milieux défavorisés. Nous serons particulièrement vigilants face aux nouvelles mesures dérogatoires prises dans la précipitation pour cette rentrée.

Tout laisse penser que la loi Fillon pour l'avenir de l'École ne sera pas remise en cause, nous dirons à Nicolas Sarkozy que nous serons attentifs à sa mise en œuvre. Les premières mesures d'application du socle commun de connaissances et de compétences, prises sans que soient définis clairement les programmes à réaliser, ni les modes de validation, ne répondent pas aux préconisations initiales et alimentent les craintes d'un enseignement à plusieurs vitesses. Elles font l'impasse sur la cohérence d'ensemble de la scolarité, sur les méthodes pédagogiques, sur les modalités d'évaluation. Pourtant c'est un enjeu essentiel pour éviter les filières sans retour, les orientations anticipées à travers l'apprentissage junior, l'envoi vers la voie professionnelle d'élèves en échec grave ou prolongé.

Pour cette raison encore, les établissements doivent disposer de moyens et de personnels propres à l'éducation nationale pour résoudre ces difficultés dans le cadre de leur autonomie. Nous serons attentifs à la proposition de « créer dans chaque établissement, des études dirigées chaque soir par des enseignants spécialement rémunérés pour cette tâche. » Cet engagement a priori positif nécessite bien évidemment des précisions. Quels sont les moyens associés pour envisager l'accueil, le soir, dans les établissements ? Comment sera réglée la question du transport scolaire dans les zones rurales ? Les enseignants sont-ils les personnels les mieux adaptés pour cette mission ?

Une grande concertation s'engagera dans les prochaines semaines avec les représentants du monde enseignant sur la revalorisation de leur condition. Un livre vert de bilan sera publié à l'automne et un livre blanc de préconisations au printemps prochain. Xavier Darcos, lors de notre première rencontre nous a indiqué que nous serions associés à cette concertation. Beaucoup d'interrogations subsistent : la revalorisation ne sera-t-elle associée qu'à des travaux supplémentaires ou à un débat plus large sur les missions des enseignants ? Il est en tout cas nécessaire de fixer comme préalable que la question de la revalorisation matérielle des enseignants ne se fasse qu'en cohérence avec celle de tous les autres personnels et en premier lieu celle des personnels de direction. En attendant ce débat, il est urgent de dire si l'on rétablira les premières chaires car les incidences sur l'organisation de la rentrée sont évidentes. Enfin nous souhaitons que des dispositions réglementaires garantissent de manière stable le financement des actions d'encadrement pédagogique afin de ne pas nous mettre en porte à faux vis-à-vis de nos équipes pédagogiques.

Le programme présidentiel pour l'école dit souhaiter « revoir la politique d'éducation prioritaire dont l'échec est devenu patent » du fait du « saupoudrage des crédits » et de « la baisse des exigences ». Il faudra dire quelle inflexion cela implique pour les établissements « ambition réussite » et les autres établissements toujours classés en ZEP.

Voilà quelques questions que nous souhaitons voir traitées et qui ne sont pas exhaustives : celle de l'orientation, de la seconde indifférenciée, celle de l'enseignement professionnel, de l'enseignement adapté, de l'accueil des handicapés, celle des GRETA encore, autant de points à travailler !

Dans la période qui s'ouvre le SNPDEN sera au premier rang pour assumer la défense du service public d'éducation et de l'École laïque face à toute tentative de démantèlement par la concurrence entre les établissements ou la réduction drastique des effectifs.

agenda

MERCREDI 6 JUIN

● Mutations EREA

JEUDI 7 JUIN

● Congrès SNEP

LUNDI 11 JUIN

● Audience Président de la République (P. Guittet)

MERCREDI 13 JUIN

● Comité de suivi de licence

JEUDI 14 JUIN

● EREA : dépouillement des votes

MARDI 19 JUIN

● Groupe de travail TICE
● Commission de bilan AEFE
● CNAECEP
● Audience P. Lunel : le dossier unique de candidature

JEUDI 21 JUIN

● Cellule juridique

VENDREDI 22 JUIN

● Bureau national

SAMEDI 23 JUIN

● Bureau national élargi aux SA

DU JEUDI 28

AU SAMEDI 30 JUIN

● Congrès de La Ligue de l'enseignement

décisions bn

3 mai 2007

INTERVENTION DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

Regard sur les présidentielles, suivi du relevé de conclusions

COMPTES RENDUS :

- des participations des membres du bureau national aux assemblées académiques
- des participations aux congrès SNES, SE
- rencontre SNASEN
- Groupe de travail SEA UNSA

COMPTE RENDU DES DIVERSES AUDIENCES :

- rencontre avec P. Lunel (délégué interministériel à l'orientation)
- Comité de suivi de la licence
- CSE
- SIVIS
- Résultats des élections aux CCPC et CTP de l'AEFE (voir p 62)

BILAN DE LA CAPN DES 29 ET 30 MARS (mouvement des chefs d'établissement)

PRÉPARATION DES ÉLECTIONS AUX CCPN POUR LES EREA ET ERPD

DIVERS

- Situation en Polynésie
Communiqué A & I sur la notation des personnels
Centre Henri Aigueperse : proposition d'un thème de recherche
Lauréats concours : accueil
Permanents : bilan des entretiens
Désignation des membres du BN aux instances de l'UNSA :
- Commission des statuts chargée des statuts de la fonction publique, de la grille indiciaire : F. Charillon
 - Commission action sociale et retraites : B. Deslis
 - Commission évolution de la fonction publique : P. Vincent
 - Commission vie syndicale : J. Pionnier

PRÉPARATION DU CSN

s o m m a i r e

SNPDEN
21 RUE BÉRANGER
75003 PARIS
TÉL. : 01 49 96 66 66
FAX : 01 49 96 66 69
MÊL : SIEGE@SNPDEN.NET

Directeur
de la Publication
PHILIPPE GUITTET
Rédacteur en chef
DONATELLE POINTEREAU
Rédacteur en chef adjoint
SYLVIE REICH
Secrétaire de rédaction
JOËLLE TORRES

Conception/Réalisation
JOHANNES MÜLLER

Publicité
ESPACE M.
TÉL. 04 92 38 15 55
Chef de Publicité
FABRICE MAURO

Impression
IMPRIMERIE SIC,
5-7 RUE CLAUDE CHAPPE
77 400 LAGNY
TEL. : 01 64 12 17 17

DIRECTION – ISSN 6-5294
COMMISSION PARITAIRE
DE PUBLICATIONS
ET AGENCE DE PRESSE
0309 S 08103

DIRECTION N° 149
MIS SOUS PRESSE
LE 31 MAI 2007

Abonnements
100 € (10 NUMÉROS)
PRIX DU NUMÉRO : 10 €

INDEX DES ANNONCEURS

INCB	2
INDEX ÉDUCATION	4, 5
OMT	9
MICROSOFT	11
L'AFEC	13
CNDP	67
ALISE	68

EDITORIAL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

3

ACTIVITÉS DU BN

6 Agenda
Décisions

DOSSIER CSN

15 Discours de Philippe Guittet
25 Interventions des secrétaires académiques
37 Commission carrière
41 Commission métier
44 Commission pédagogie & éducation
51 Commission vie syndicale
54 Clôture

INTERNATIONAL

55 Internationale de l'Éducation

PÉDAGOGIE & ÉDUCATION

56 Classes post-baccalauréat

UN CERTAIN REGARD

57 SCONET

ÉTRANGER

62 Élections CCPC et CTP de l'AEFE

RUBRIQUES

8 Actualités
59 Cellule juridique

SUPPLÉMENT

Actes du colloque -
Collèges, lycées : autonomie, territoires, service public

actualités

Valérie
FAURE



ARTICLE 13 DU STATUT : MAINTIEN À TITRE PERSONNEL DE L'INDICE ANTÉRIEUR ET CALCUL DE LA PENSION (Bernard Lepreux)

En annulant un jugement du tribunal administratif de Paris qui permettait le cumul, pour le calcul de la pension de retraite d'un personnel de direction, de l'indice atteint dans le corps d'origine, professeur certifié, et de la bonification indiciaire fonctionnelle, le Conseil d'État vient malheureusement de confirmer, dans une décision en date du 25 mai 2007 (n° 292685), la jurisprudence antérieure dans ce domaine.

Si l'article 13 du décret statutaire des personnels de direction (2001-1174 modifié) prévoit bien le maintien à titre personnel de l'indice acquis antérieurement dès lors qu'il est supérieur à l'indice terminal du corps des personnels de direction (2^e classe pour les certifiés, 1^{re} classe pour les agrégés), cette disposition ne s'applique pas au moment du calcul de la pension.

Ainsi, la collègue qui fait l'objet de cette décision a-t-elle pu être rémunérée à l'indice 862 (indice conservé 782 + BI 80) mais sa pension a été calculée dans un premier temps à l'indice 775 (indice C2 10^e échelon 695 + BI 80), puis réactualisée à l'indice 782 qu'elle possédait avant son entrée dans le corps, en

application de l'article L20 du Code des Pensions

Cette méthode de calcul est maintenant validée par le Conseil d'État.

L'application de l'article L20 (prise en compte de la situation indiciaire la plus favorable) n'est qu'un mince progrès depuis le premier article de la cellule juridique (cf. *Direction* n° 122 d'octobre 2004 - Jean Daniel Roque).

PREMIERS CONTACTS ENCOURAGEANTS AVEC LE MINISTRE

A peine entré en fonction le 18 mai dernier, le nouveau ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos, s'est attaqué aux dossiers urgents qui lui ont été assignés. Au programme, plusieurs points sensibles dont celui du devenir des décrets sur le temps de travail des enseignants et la délicate question de la carte scolaire. A l'ordre du jour également, une concertation à mener sur l'évolution du métier enseignant, la refondation de la politique de l'éducation prioritaire ou encore la question de l'apprentissage junior...

Du 22 au 29 mai, une série de concertations avec les organisations syndicales a alors été rondement menée, au cours de laquelle le nouveau ministre s'est montré « à l'écoute », soucieux de rassurer ses interlocuteurs, se présentant comme « le ministre de la liberté pédagogique, en rupture avec la méthode de Robien ».

Globalement, les syndicats ont jugé positifs ces premiers contacts, empreints de cordialité et de courtoisie, tous reconnaissant au passage en Xavier Darcos, « un connaisseur de la maison » et du système éducatif.

« Les désaccords et les divergences existent mais du côté syndical comme du côté du ministère, la volonté de dialoguer est manifeste » a déclaré l'UNSA Éducation dans un communiqué, au sortir de sa rencontre avec le nouveau ministre le 29 mai, tout en précisant cependant que « le dialogue social [ne pouvait] en rester aux déclarations d'intention [et devait] devenir concret et prendre appui sur des objectifs, une méthode, un calendrier défini ».

Le SNPDEN, reçu le 23 mai, a avant toute chose, obtenu l'assurance que les textes relatifs aux accords passés dans le cadre du relevé de conclusions signé le 24 janvier dernier sortiraient dans les délais prévus (cf. encadré) et a insisté sur la nécessité pour les pouvoirs académiques de s'approprier réellement cette nouvelle culture de l'encadrement.



La délégation du syndicat a pu également s'exprimer sur les différents dossiers prioritaires : carte scolaire, ZEP, apprentissage junior,

soutien personnalisé, évolution du métier d'enseignants (cf. compte rendu page 14).

Cependant, si le dialogue semble avoir pris un bon départ, les syndicats déclarent rester vigilants pour la suite, et ne souhaitent pas se laisser « endormir » par ces premiers contacts qui constituent toujours, selon la FSU, « un exercice de style », à ne pas rater bien sûr.

Ils notent d'ailleurs que le ministre est resté prudent sur le calendrier et la méthode et qu'il est notamment resté silencieux sur la question des moyens pour la rentrée 2007 et sur le sort réel réservé aux décrets de Robien.

Et pour cause, puisque au moment où ces lignes sont bouclées, la conférence de presse annoncée par Xavier Darcos a été annulée et remplacée par une rencontre du Président Sarkozy avec l'ensemble de la communauté éducative (fédérations syndicales de l'Éducation nationale et fédérations de parents d'élèves).

Au cours de cette rencontre fixée au 11 juin, où le SNPDEN sera présent en la personne de son secrétaire général, Nicolas Sarkozy devrait annoncer les conclusions de la négociation sur les textes relatifs aux obligations de service des enseignants, et plus largement « leur dire la manière dont il voit les choses sur l'école » (sic).

Une surprise de taille pour les syndicats de voir ainsi le président s'emparer du dossier Éducation nationale, et se substituer à son ministre, dont la marge de manœuvre en est aussitôt réduite ! Cela

ne rappelle-t-il pas une certaine époque...

A suivre...

RELEVÉ DE CONCLUSIONS: OÙ EN SONT LES TEXTES?

Dans le compte rendu de la réunion du 15 mai 2007 qui avait pour objet de faire le point sur le relevé de conclusions, ainsi que sur la charte de formation des personnels de direction, la Direction de l'Encadrement écrit:

1. Le texte statutaire:

- Classement des établissements: « La mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} septembre 2008. L'ajustement du classement concerne les 2 années scolaires 2008-2009 et 2009-2010. Une réunion aura lieu avec la DGESCO à la mi-juin ».

2. Les textes indemnitaires:

- IRD: extension aux adjoints: « le décret et l'arrêté ont été validés par la fonction publique et la direction du budget ».
- ISS Ambition réussite: « accord de la fonction publique », « le protocole a été bleui par Matignon », la direction du budget devrait suivre ce protocole.

3. Les autres textes:

- Clause de pénibilité: la direction du budget et la fonction publique ont donné leur accord. Le texte doit passer au CSFP en juillet puis sera soumis au contreseing.
- ARTT: l'arrêté a été signé mais il doit être de nouveau soumis au contreseing des nouveaux ministres.
- Ratio promus/promouvables: l'arrêté global pour tous les corps sera pris par la DGRH avant la fin de l'année 2007.

LE CASSE TÊTE DE LA CARTE SCOLAIRE

...ou de l'art de passer d'une promesse de campagne à une application concrète!

Sauf que la chose n'est pas aisée, « une commande presque impossible » selon le secrétaire général de l'UNSA Éducation, surtout quand le sujet est celui de la carte scolaire, un sujet si polémique et sensible et si complexe techniquement.

Pourtant, dès sa nomination, Xavier Darcos s'est attaqué au dossier, et sans hésitation, il a à chacune de ses interventions médiatiques évoqué le sujet, en pointant du doigt les errements du système actuel « inégal, injuste, inique et opaque », et en dénonçant la « guerre souterraine qui opposait les familles à l'institution scolaire » dans ce domaine.

A chaque fois, il a réaffirmé sa volonté de « supprimer progressivement la carte scolaire, qui selon lui n'est pas une assignation à résidence ». « Je suis pour la suppression à terme de la carte scolaire » a-t-il déclaré. « Je la remplacerai par une obligation de mixité sociale, géographique et scolaire des effectifs, qui pèsera sur les établissements ». (Extrait du Monde de l'Éducation - juin 2007).

Peu à peu, les nouvelles règles envisagées se sont donc précisées.

Pas de grande loi dans l'immédiat mais, dès la rentrée de septembre, une expérimentation nationale avec des premiers assouplissements permettant des dérogations plus nombreuses, accordées prioritairement aux élèves handicapés ou boursiers.

Si l'expérimentation se révèle être concluante, elle sera généralisée à partir de la rentrée 2008, mais le ministre estime qu'il faudra bien trois rentrées scolaires pour que la carte actuelle ait disparu et pour que soient mis en place des outils de régulation devant garantir

une vraie diversité sociale et géographique au sein des établissements scolaires, sur lesquels pèsera d'ailleurs l'obligation de mixité sociale, selon le schéma envisagé par le gouvernement.

Parmi les moyens concrets évoqués pour la mise en œuvre de cette politique et éviter la désertion de certains établissements, Xavier Darcos envisage la constitution « d'équipes d'enseignants volontaires, expérimentés et bien rémunérés » et l'utilisation éventuelle de méthodes pédagogiques nouvelles; il a de plus précisé que si des établissements moins demandés perdaient des élèves en raison de cette première étape vers la suppression de la carte scolaire, leurs moyens pédagogiques seraient tout de même conservés. Il a également avancé l'éventualité de fixer les budgets des établissements non pas en fonction des élèves effectivement inscrits mais en fonction de ceux que les établissements sont censés accueillir.

Cette perspective de suppression à terme de la carte scolaire inquiète les organisations syndicales de l'Éducation nationale, qui si elles sont conscientes des imperfections actuelles du système, sont hostiles à sa suppression.

Lors de sa rencontre avec Xavier Darcos le 23 mai dernier, le SNPDEN a fait savoir qu'il était contre toute suppression de la carte scolaire si elle n'était pas accompagnée d'une régulation, jugée nécessaire pour éviter une mise en concurrence stérile des établissements et éviter aussi divers excès prévisibles qui ne pourront que mécontenter les parents.

« Si aucun critère de choix n'est mis en place, si aucune régulation n'est assurée, au niveau des rectorats notamment, c'est la porte ouverte à la concurrence sauvage entre établissements et, à terme, la mort de l'École Républicaine » a déclaré Philippe Guittet à la presse.

A la demande du Ministre, le syndicat lui a fait parvenir,

au lendemain de leur rencontre un courrier reprenant les propositions du SNPDEN sur la carte scolaire, parmi lesquelles une transparence totale des critères et des informations, une priorité absolue donnée aux demandes d'affectation de proximité, une définition des secteurs plus large pour permettre plus de mixité sociale, une attribution de moyens d'enseignement et de surveillance différenciés aux établissements, calculés en fonction du respect de la mixité sociale, ou encore l'impossibilité d'utiliser les options pour capter les publics...

Des informations pratiques concernant l'assouplissement de la carte scolaire pour la rentrée 2007-2008 devraient être disponibles dès le 4 juin sur le site internet du ministère. A suivre...

UNE SITUATION TRÈS INQUIÉTANTE A MAYOTTE

Fermetures d'écoles, classes incendiées, barrages routiers, manifestations, violentes échauffourées, interpellations... Mayotte connaît depuis le 19 mars une forte agitation sociale à la suite d'un mouvement de protestation des instituteurs, à l'appel des syndicats Sud-Éducation, FO, CGT...



Ce mouvement, dont les principales revendications portent sur l'indexation des salaires des instituteurs mahorais sur ceux de leurs collègues métropolitains exerçant à Mayotte, leur intégration au corps des professeurs des écoles et un plan d'urgence pour la construc-

tion de bâtiments scolaires, a débouché sur une grève illimitée « pour exiger des conditions de travail dignes des personnels et une scolarité décente pour tous les enfants mahorais ».

Le 17 avril, à la suite de l'arrestation d'instituteurs, parmi lesquels se trouvait le leader du mouvement, secrétaire du syndicat des enseignants CGT de Mayotte, et du jugement en comparution immédiate pour violence contre agents de quatre d'entre eux, le mouvement s'est durci et la répression a même poussé de plus en plus d'enseignants dans l'action qui s'est étendue au second degré.

Alors que les autorités mahoraises espéraient un répit avec le début des vacances de printemps, la colère des instituteurs ne semble pas apaisée puisqu'une 12^e semaine de grève a été entamée le 19 mai. De sources syndicales, « 70 à 75 % des écoles primaires [seraient] toujours fermées » et « entre 1 200 et 1 500 enseignants [seraient] grévistes ». Des chiffres démentis par le Vice rectorat de l'Île qui affirme que « 120 écoles sur 193 fonctionnent normalement » mais que dans nombre d'entre elles, les parents refuseraient - par solidarité - d'envoyer leurs enfants à l'école.

Interrogé par la presse sur les suites du mouvement, le secrétaire général du syndicat enseignant CGT de Mayotte a affirmé « que les cours ne reprendraient pas tant que les revendications ne seraient pas satisfaites », alors que le vice rectorat a précisé que « les semaines perdues par les élèves ne seraient pas spécifiquement rattrapées ».

Le 23 mai, le secrétaire académique du SNPDEN Mayotte, Jean-Philippe Decroux, nous a fait savoir qu'aucune perspective de sortie de crise ne semblait se profiler et qu'il était même probable que l'école ne reprenne pas d'ici les grandes vacances. Un véritable gâchis pour les élèves

concernés, laissant imaginer le poids des lacunes accumulées et le niveau de ceux qui vont entrer en 6^e à la prochaine rentrée.

Selon notre collègue, ce mouvement des instituteurs serait « l'aspect visible d'un mouvement social profond qui pose la question de l'égalité avec la métropole », auquel vient s'ajouter le problème épineux du sort des élèves en situation irrégulière dont les arrestations se multiplient, et pour lesquels certains chefs d'établissement sont parfois obligés d'intervenir.

Il serait urgent que les pouvoirs publics prennent conscience de la gravité de la situation et envisagent des mesures susceptibles d'apaiser le mouvement.

PIC HISTORIQUE DE RÉUSSITE POUR LE BAC 2006

Alors que la session 2007 du baccalauréat va bientôt s'ouvrir, la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) vient tout juste de publier dans une note d'information les résultats définitifs de la précédente session (n° 07.15 - mai 2007), qui laisse apparaître un taux de réussite record de 82,1 %, « supérieur à ceux de toutes les sessions précédentes ». Des résultats qui viennent globalement confirmer les résultats provisoires communiqués par le ministère en juillet 2006 (cf. actualités *Direction* 142 page 14).

Selon l'étude de la DEPP, cette réussite est en hausse pour toutes les filières (86,6 %, soit +2,5 points par rapport à 2005, dans la filière générale, et 77,3 % pour les bacs technologiques et professionnels). L'évolution porte ainsi à 54 % le nombre de lauréats titulaires d'un bac général, à 27 % les titulaires d'un bac technologique et à 19 % ceux ayant obtenu un bac professionnel.

La direction du ministère souligne également que la proportion de lauréats ayant obtenu une mention, tous bacs confondus, a également progressé, 9 points en 10 ans, pour atteindre 40,2 % en 2006. Cela ne concerne cependant que les bacs généraux (+6,7 points par rapport à 2005) et professionnels (+2,2 points), les bacs technologiques enregistrant eux une baisse du nombre de mentions (-1,2 point).

Pour cette session, il est également à noter que les filles réussissent mieux que les garçons, et si elles obtiennent moins de mentions, elles sont cependant 83,7 % contre 80,2 % des garçons à décrocher leur bac.



Les résultats communiqués par la DEPP présentent d'autres tendances intéressantes. Il est notamment souligné l'élévation générale du niveau de réussite pour toutes les académies et la diminution des écarts entre les taux de réussite académiques les plus élevés et les taux les moins élevés (soit - 2,2 points depuis la session 2005).

Cependant, « la hausse du niveau de réussite global à l'examen n'a pas modifié la répartition géographique des admis » précise la direction de l'évaluation, de la prospective et des performances, et les meilleurs résultats reviennent toujours aux académies de Grenoble, Rennes, Strasbourg et Nantes, qui se distinguent par des taux de réussite de plus de 90 % pour le bac général.

La DEPP conclut que « si les taux de candidature et de réussite par âge restaient inchangés à l'avenir, 64,2 % de la génération des jeunes âgés de 15 ans en 2006 obtiendraient le baccalauréat » : 34,6 % le bac-

calauréat général, 17,2 % le baccalauréat technologique et 12,3 % le baccalauréat professionnel.

L'intégralité de cette note d'information est consultable sur <http://media.education.gouv.fr/file/06/1/5061.pdf>.

DES SYNDICATS TOUJOURS MOBILISÉS

Un des sujets les plus sensibles dont a hérité le ministre de l'Éducation nationale est celui des textes organisant le temps de service des enseignants signés le 12 février par Gilles De Robien, textes qui constituent, depuis plusieurs mois déjà, l'une des plus grandes crispations du monde enseignant (cf. actualités *Direction* 145 page 9 et 146 page 16). C'est d'ailleurs prioritairement sur ce point que l'intersyndicale du second degré* attend des actes précis de la part du gouvernement.

Et si les premières rencontres avec le nouveau ministre semblent s'être déroulées dans un climat plutôt serein et positif, il n'en demeure pas moins que les syndicats restent mobilisés et n'ont de cesse de réclamer l'abrogation des textes.

Alors que Xavier Darcos, après les avoir consultés, a indiqué que le dispositif mis en place par son prédécesseur « méritait d'être amendé » et que les moyens supprimés par le décret seraient rétablis via des heures supplémentaires délivrées dans les établissements, les syndicats sont pourtant toujours dans l'attente de signes d'apaisement clairs du gouvernement, puisque Nicolas Sarkozy, alors candidat à la présidentielle, s'était engagé contre ces décrets. Depuis plusieurs mois, l'intersyndicale maintient donc la pression... Dernièrement, un courrier a été adressé au nouveau ministre de l'Éducation nationale pour lui rappeler les priorités des

syndicats enseignants : « abrogation du décret du 12 février imposé par Gilles de Robien, Collectif budgétaire rétablissant les 3058 postes supprimés, et ouverture de discussions sur la réalité du métier ».

Pour le SE-UNSA, il est grand temps que le ministre montre des « signes d'apaisement » et qu'il « comprenne l'aspiration massive des enseignants à voir annuler très rapidement les dispositions dégradant leurs conditions de travail et de rémunération ». Le SNES juge « maintenant indispensable que le ministre prenne sans plus tarder la décision d'abroger ce décret, pour mettre fin à une crise qui n'a que trop duré, mais aussi parce qu'une décision sur le décret aura des conséquences sur les conditions de la rentrée de septembre, maintenant proche ».



Pourtant, alors que Xavier Darcos avait fait savoir qu'il donnerait sa réponse sur le sort réservé aux décrets De Robien quand il aurait vu l'ensemble des syndicats, rien n'a encore été décidé. Suspension ou amende-

ment ? La question demeure et il faudra attendre le 11 juin, la rencontre avec Nicolas Sarkozy, pour connaître le sort de ces textes tant décriés !

* **Rassemblant la quasi-totalité des syndicats enseignants du second degré et représentant plus de 99 % des personnels (CNGA, Fep-CFDT, SE UNSA, Sgen-CFDT, Snalc-CSEN, SNCL Faen, Snep FSU, Snes FSU, Snuep FSU, Sud Éducation, Sundep, Unsen CGT, Snetaa Eil, Snfolc, Snpefp-CGT).**

VOYAGE SUR LE NET

► La Revue française de pédagogie, réalisée par l'INRP, est désormais accessible en ligne sur <http://revues.inrp.fr/rf>.

La collection complète, du numéro 1 (sorti au 4^e trimestre 1967) au numéro 133 (2000), est ainsi disponible au format pdf dans la rubrique les archives de la revue. Quant à l'édition électronique de l'intégralité des numéros 134 à 150, elle sera prochainement proposée en accès libre. Les derniers numéros quant à eux, à compter du n° 151, sont proposés à la vente au format imprimé traditionnel et au format électronique.

EN BREF

■ Après l'échec de plusieurs négociations menées depuis septembre, un jeune sikh âgé de 16 ans vient d'être définitivement exclu par le conseil de discipline du lycée professionnel où il était scolarisé parce qu'il refusait d'ôter son turban car il considérait « que cela faisait partie de son identité culturelle ». L'association de défense United Sikhs attend à présent l'avis du Conseil d'État, après avoir été déboutée en première instance et en appel contre la décision d'exclusion d'un autre élève sikh attaquée devant le tribunal administratif. Elle a l'intention de ne pas en rester là, le jeune homme aurait « été déscolarisé contre son gré ».

■ Le 3 mai dernier, le tribunal correctionnel de Bordeaux a condamné le père d'un collégien à payer une amende de 750 euros pour injures et diffamation publiques à l'encontre du principal du collège où son fils est actuellement scolarisé en classe de 3^e. Début juillet, le parent d'élève s'était vu signifier par l'inspection académique que l'inscription de son fils au collège public de son secteur, qu'il souhaitait rapprocher de son domicile, n'était pas possible pour des questions d'effectifs, l'adolescent fréquentant jusqu'alors un établissement privé.

Après plusieurs échanges de courriers, notamment avec l'inspection académi-

que, qu'il avait publiés sur son site internet, et sur lequel apparaissaient également des propos qualifiant le principal de l'établissement « de potentat local », l'élève avait cependant été inscrit dans l'établissement.

■ Dans une décision en date du 25 avril 2007, le Conseil d'État a considéré que la délibération du conseil d'administration d'un lycée « qui écarte, par principe, le recrutement de tout assistant d'éducation (...) constitue un acte relatif à l'organisation de l'action éducatrice soumis au seul pouvoir d'annulation de l'autorité académique et ne relève donc pas du contrôle de légalité du préfet ». La requête du ministère de l'Éducation nationale contestant une décision de la cour administrative de Lyon, qui avait elle-même rejeté la requête du préfet de la Région Bourgogne « tendant à l'annulation des délibérations du conseil d'administration du lycée Lamartine de Mâcon des 8 septembre et 7 octobre 2003 refusant d'autoriser le proviseur à recruter des assistants d'éducation » a donc été rejetée.

Le Conseil d'État considère ainsi que « les assistants d'éducation participent à l'action éducatrice » et que cette délibération du conseil d'administration « ne constitue pas un acte relatif à la passation de conventions » même si le recrutement de ces personnels « s'effectue par contrat ». (Dépêche AEF du 3 mai 2007).

Xavier DARCOS, Ministre de l'Éducation Nationale - le mercredi 23 mai 2007

Pour le ministère:
MM. Xavier Darcos,
Ministre, Philippe Court,
directeur de cabinet,
Roland Jouve, conseiller social,
M^{me} Ghislaine Matringe,
directrice de l'encadrement,
Pour le SNPDEN:
Philippe Guittet, Philippe
Tournier, Catherine Petitot, Jean-
Claude Lafay, Hélène Rabaté.

Le ministre nous informe qu'il a souhaité nous recevoir, comme nous l'avions demandé, dans le cadre de plusieurs dossiers délicats qu'il doit traiter rapidement (carte scolaire, évolution du métier d'enseignement, et devenir du décret de Robien notamment). Il est également prêt à entendre nos propositions.

Philippe Guittet aborde en premier lieu la question du suivi du relevé de conclusions (parution des textes annoncés, mise en pratique des principes de la charte de pilotage dans les académies et les départements). Il souligne qu'il s'agit du développement d'une nouvelle culture de l'encadrement.

Xavier Darcos affirme nettement qu'il y aura continuité du service public et que tous les engagements seront tenus.

Diverses questions sont ensuite évoquées :

La carte scolaire

Selon le ministre, le principe en est, à l'heure actuelle, détourné.

Le système n'est ni juste ni transparent. Les problèmes existent plutôt dans les lycées des grandes villes que dans les collèges ou le premier degré. Cette année il y aura assouplissement et pas encore suppression de la carte scolaire. Des dérogations seront sans doute accordées à des élèves boursiers et méritants pour être scolarisés dans les grands établissements qui ainsi accueilleront une population scolaire dont la diversité sociale et géographique sera plus importante. Mais comme l'a souhaité le Président de la République, à terme la carte scolaire sera supprimée.

Nous répondons qu'une régulation est nécessaire pour éviter une mise en concurrence stérile des établissements (les écoles, les collèges sont concernés comme les lycées), pour éviter aussi divers excès prévisibles qui ne pourront que mécontenter les parents. Après avoir regretté l'absence de bilan tiré à la suite de plusieurs expériences d'assouplissement, nous exposons nos propositions pour une évolution du principe de la carte scolaire :

- une définition de secteurs plus larges pour permettre plus de mixité sociale,
- une transparence totale des critères,
- une priorité donnée à chaque élève pour son inscription dans l'établissement de proximité si tel est son souhait et celui de sa famille ;
- l'attribution de moyens différenciés aux établissements, calculés en fonction du respect de la mixité sociale ;
- l'impossibilité d'utiliser les options pour capter les publics.

Nous affirmons également la nécessité d'introduire un cahier des charges pour les établissements privés comme pour les établissements publics.

L'éducation prioritaire

Nous faisons part de l'inquiétude des équipes. Le ministre déclare que le zonage de l'éducation prioritaire s'est figé alors que les réseaux, comme le réseau « ambition réussite » fonctionnent bien. Il faut encourager les réseaux et mettre à leur tête un chef d'établissement pédagogue, mais il n'y a selon lui pas d'urgence pour traiter de l'évolution de la carte de l'éducation prioritaire.

L'apprentissage junior

À notre question, Xavier Darcos répond que la scolarité est obligatoire jusqu'à 16 ans, que tout dispositif ou objectif qui va contre ce principe est illégal. Il annonce qu'il y a aura probablement prochainement des dispositions pour abroger la mise en œuvre de l'apprentissage junior.

La loi de cohésion sociale

Le ministre convient que, comme nous le soulignons, les dispositifs mis en place dans le cadre de la loi de cohésion sociale « manquent de cohésion ». Des relations de proximité avec les établissements scolaires, surtout les collèges, doivent se développer.

Le socle commun

Nous rappelons que le SNPDEN était favorable à la définition d'un socle commun. Mais pour le mettre en place, les nouveaux textes ne vont pas dans le sens souhaité et marquent plutôt un retour à une logique disciplinaire. Le ministre partage notre analyse du risque encouru et se montre sceptique par rapport à l'application de la note de vie scolaire.

Le soutien personnalisé

Nous demandons des explications quant au rapport entre les PPRE et le soutien personnalisé. Il nous est répondu que le soutien personnalisé correspond à de l'aide aux devoirs dans le premier degré, à des études dirigées au collège. Conçu pour tous les élèves (contrairement aux PPRE), il peut trouver sa place au sein des dispositifs qui existent déjà. Il ne faut pas sous-estimer les problèmes liés aux transports scolaires. Le soutien pourrait être effectué par des enseignants ou des assistants d'éducation.

L'évolution du métier d'enseignant

Selon le ministre, le décret de Robien contient des éléments positifs (bivalence, définition de nouvelles missions ou fonctions pour les enseignants) mais la suppression de nombreuses heures de première chaire pose des problèmes.

La révision des décrets de 1950 demande une réflexion approfondie autour de l'évolution des métiers de l'enseignement. Le ministre annonce une vaste consultation à laquelle nous serons associés comme toutes les organisations des métiers de l'enseignement. Nous croyons comprendre que, dans l'attente, les premières chaires seront rétablies sous la forme d'HSA données aux établissements dans un délai très bref.

Les GRETA et la formation continue

M. Darcos n'a pas encore eu le temps de se saisir du dossier et de l'approfondir.

Le service minimum

Le ministre reconnaît que les écoles, collèges et lycées sont rarement fermés et que « le service minimum n'est pas vraiment un enjeu pour l'éducation nationale ».

La répartition des responsabilités entre le ministère de l'Éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur par rapport aux classes de l'enseignement supérieur dans les lycées.

La DGES (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur) devrait dépendre des deux ministères, avoir une double tutelle mais pour les STS, et CPGE, la responsabilité essentielle incombera au Ministère de l'Éducation Nationale. La question est plus délicate pour les IUFM. L'audience a été intéressante et courtoise même si certains points de vue divergent. D'autres rencontres auront lieu ultérieurement.

Jeudi 24 mai 2007



Intervention de Philippe Guittet

Je voudrais tout d'abord dire que nous sommes aux côtés d'André Ouaggini à qui nous souhaitons le meilleur rétablissement. Nous sommes aux côtés de Sylvie Revol, victime d'un accident de la route qui est dans un coma profond.

Avant de commencer ce CSN, je voudrais rendre un hommage particulier à Marcel Jacquemard que tous ici vous connaissiez, que tous ici vous appréciez. Je voudrais dire combien son absence nous pèse déjà comme elle pèse à tous ceux qui l'ont côtoyé dans l'une ou l'autre de ses activités. Marcel était un militant associatif apprécié et il a été un élu municipal reconnu, longtemps premier adjoint dans sa commune de Champagnole où il continuait à partager son temps avec Paris. Il fut un excellent principal reconnu par ses pairs, par ses enseignants, par ses élèves. Mais, le secrétaire général du SNPDEN que je suis, voudrait surtout saluer le remarquable militant syndical, adhérent du syndicat depuis 1983. Avant d'être permanent au siège, il avait déjà occupé des responsabilités de secrétaire départemental dans le Jura. Il est resté huit ans permanent de 1998 à 2006. Il savait répondre avec une patience infinie à toutes les demandes des syndiqués. Sa connaissance du dossier carrière a été très utile pour alimenter la réflexion lors de la négociation du protocole et du statut en 2000-2001. Dès son arrivée, il avait pris la responsabilité de notre revue *Direction* et lui avait donné un nouvel élan et toute la qualité que nous lui connaissons aujourd'hui. Il en était le rédacteur en chef adjoint mais en fait le véritable rédacteur en chef. Il savait déterminer les enjeux de la période et donc les articles nécessaires à rédiger, ceux qui devaient les écrire et il relançait ceux qui risquaient de ralentir la sortie du journal. Bien sûr il était attentif à la relecture, et partici-

paît à certaines réécritures. Il avait su entretenir les relations avec la presse. Mais ce qui m'a marqué c'était sa grande hauteur de vue, son sens politique et sa loyauté. Il a été plus qu'un permanent, un véritable directeur de cabinet. Presque chaque matin, nous faisons le point sur les enjeux de la période, sur les textes à écrire, les courriers à envoyer. La pertinence de ses analyses était toujours au rendez-vous. Lorsque le secrétaire général ou les secrétaires généraux adjoints étaient trop pris dans le quotidien de leurs établissements, il rédigeait de sa plume alerte les communiqués ou les courriers en direction des secrétaires académiques et départementaux. Le plus souvent, je n'en modifiais aucune ligne car il avait bien sûr répondu parfaitement à la commande. Sa disponibilité était totale. A la rentrée dernière, il avait souhaité prendre sa retraite. Cela ne l'a pas empêché d'engager un travail de recherche considérable afin de préparer une formation sur nos luttes syndicales en relation avec nos évolutions de carrière. Les militants qui ont participé au cours du mois de janvier aux formations à Marseille et à Rennes ont été enchantés des prestations de Marcel. Cette formation fera partie de notre corpus. Marcel restera présent pour

tous les adhérents et militants du SNPDEN.

Marcel, mon ami, tu resteras présent dans ma mémoire et dans mon cœur. Nous allons maintenant faire une minute de silence.

LE CONTEXTE POLITIQUE

Les élections présidentielles viennent d'avoir lieu et même si les élections législatives qui se dérouleront les 10 et 17 juin prochains pourraient infléchir les analyses que nous portons, il est évident que l'organisation de ces élections dans la foulée, plus encore depuis le passage à 5 ans du mandat présidentiel, a vocation à confirmer et même souvent à amplifier la victoire du président élu, notamment lors d'un premier mandat. L'affichage d'un élargissement à des personnalités considérées comme proches de la Gauche peut amplifier ce phénomène. Il me paraît important de s'attacher à décrypter les positions de campagne du président élu, permettant d'analyser les principaux sujets sur lesquels notre syndicat, notre Fédération, notre Union devront se détermi-



ner et intervenir tout en sachant que le SNPDEN n'a qu'une ligne, celle d'un syndicat combatif, indépendant et responsable. Cela dit, il faut savoir qu'entre les positions d'un candidat en campagne et la politique suivie par un président de la République élu, l'écart est souvent important.

La première analyse que l'on peut faire, c'est qu'il a choisi de s'investir plus encore que les précédents présidents dans la politique au quotidien, puisqu'il a publiquement participé à la composition du gouvernement avant même que l'on connaisse officiellement le nom de son Premier ministre, François Fillon.

Les excellentes nouvelles de ce scrutin sont l'inscription massive des électeurs sur les listes électorales notamment celle des jeunes, le taux de participation massif tant au premier tour qu'au second tour, et bien sûr la non-présence au second tour du candidat de l'extrême droite associée à son recul en pourcentage et en voix. Le candidat de la Droite, Nicolas Sarkozy, a largement gagné ces élections.

LE PROGRAMME PRÉSIDENTIEL

Il a su habilement s'exonérer du bilan général du gouvernement auquel il participait et qu'il soutenait en tant que responsable de l'UMP. Le conflit sur le CPE, contrat qu'il avait soutenu dans un premier temps, lui a même permis paradoxalement d'éliminer son dernier adversaire potentiel Dominique de Villepin. Mais surtout il avait su amorcer une refondation idéologique de son camp depuis plusieurs années en centrant essentiellement son combat contre l'État-Assistance, impuissant, discrédité selon lui par ses excès, ses lourdeurs et même ses profiteurs.

Il a su accompagner ce discours de positions protectionnistes, face aux

délocalisations et même pourfendre les patrons voyous et leurs parachutes dorés, assez paradoxales si nous nous référons au corps de doctrine libérale qu'il développe par ailleurs mais nécessaire pour capitaliser au second tour. Toutes ces positions avaient pour objet de recevoir un écho auprès des chômeurs qui cherchent à travailler, des précaires qui veulent travailler plus et des salariés en général qui veulent gagner plus.

Il faut savoir pourtant que la question du temps de travail est très largement idéologique. Contrairement aux idées reçues, les Français travaillent plus longtemps que la moyenne. Selon Eurostat, un salarié français travaillait en effet en moyenne 36,4 heures par semaine au troisième trimestre 2006 contre 36,1 heures dans l'ex-Europe des 15, presque autant qu'au Royaume Uni (36,5 heures) et nettement plus qu'en Allemagne (34,5 heures). Par ailleurs, selon des statistiques américaines, les travailleurs français sont plus productifs que ceux de nombreux autres pays européens; chaque Français qui occupait un emploi en 2005 produisait 71 900 dollars de richesse contre 63 800 pour un habitant du Royaume Uni et 58 400 pour un Allemand. Cela explique en partie pourquoi le chômage est plus fort en France que dans d'autres pays. Si tel est le cas, une des mesures phares du projet présidentiel, celle de payer les heures supplémentaires 25 % de plus que les heures normales sans les soumettre à cotisations sociales, pourrait se révéler totalement contre productive pour l'emploi.

Les enjeux pour le nouveau gouvernement sont considérables: il faut relancer et soutenir la croissance et le développement. Certes, il faut aider les entreprises et mieux cibler les aides mais pour donner du souffle à l'économie française, l'essentiel ne pourra résider que dans l'enseignement, la recherche, la capacité d'innovation, la

qualification de la main d'œuvre, et pour cela il faudra maintenir des politiques publiques ambitieuses.

Cela nécessite des services publics de qualité: il est inimaginable que cela puisse se faire par le non-remplacement comptable annoncé d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.

Que le ministère de la Fonction publique soit associé à celui du budget n'est pas très bon signe à ce propos! Dire cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à toute réforme de l'État.

Il est possible par exemple de faire évoluer la LOLF pour la rendre plus efficace en organisant un débat public sur les objectifs et les indicateurs. La France est le seul pays adepte « de la nouvelle gestion publique » à concocter objectifs et indicateurs dans le secret des bureaux des ministères sous l'œil attentif de la direction du budget qui multiplie les audits de modernisation et des quelques parlementaires intéressés. Les organisations syndicales devraient être consultées en amont sur les objectifs et les indicateurs. Les services et les établissements publics devraient l'être également avant toute définition de contrats d'objectifs. L'évaluation de l'action publique pourrait également être externalisée et confiée à des organismes indépendants et non seulement confiée aux corps d'inspection et de contrôle.

Ces mesures permettraient des choix plus pertinents et partagés et donc une meilleure implication dans leur réalisation. Cela contribuerait de manière évidente à l'amélioration des services publics. Il faudra également peser de tout le poids de la France pour rendre efficaces les organisations internationales afin de combattre les effets négatifs de la mondialisation. Il faudra redonner du sens en Europe notamment par l'affirmation d'une Europe de l'environnement, de la recherche et du développement mais aussi par l'affirmation d'une Europe porteuse de valeurs sociales partagées.

C'est à ces conditions que les questions essentielles pour nos concitoyens, de l'emploi et des inégalités sociales, de la lutte contre les exclusions et la précarité, de l'avenir des retraites et de la protection sociale, du droit au logement et de la défense du pouvoir d'achat pourront commencer à être résolues.

Remettre en cause l'assistanat ne doit pas revenir à condamner la protection sociale. Il faut même dans certains cas de nouvelles protections sociales. Par exemple, la mise en œuvre du contrat de travail unique inscrite dans le programme présidentiel peut être la meilleure ou la pire des choses: la



meilleure, s'il est accompagné d'une sécurisation des parcours professionnels, par une assurance du retour à l'emploi, par un droit à la formation, au reclassement et par des droits transférables d'un employeur à l'autre. La pire, s'il est à l'image du CNE ou de feu le CPE, en favorisant la concurrence accrue entre salariés et en marginalisant les plus fragiles. Il peut même constituer un grand pas vers le droit commercial si la rupture d'un contrat se paye d'une indemnité compensatrice prévue dès la signature de ce contrat. L'essentiel de ce qui fonde le droit du travail serait alors mis à bas notamment le recours possible devant les conseils de prud'hommes. Nous faisons confiance à l'UNSA et à l'UNSA-Éducation pour exercer leur devoir de vigilance et de réplique sur l'ensemble des dossiers sociaux.

Le programme présidentiel est fondamentalement très libéral dans sa conception de l'économie et de la fiscalité. Par exemple, le bouclier fiscal ramené à 50 % protégera certes les contribuables dont les revenus ont chuté d'une année sur l'autre mais il aura surtout pour vocation de vider de son sens l'ISF. Le projet du Président est très autoritaire au niveau du fonctionnement de la société, ses conceptions de la police et de la justice en témoignent : en voulant instaurer des peines planchers et le recours à l'automatisme des peines, il remet en cause l'individualisation des peines, principe fondateur de la justice républicaine. Certes il faut assurer la sécurité la plus grande pour les citoyens mais cela ne doit pas se faire au prix d'un amoindrissement significatif des libertés publiques. Enfin dans sa conception du fonctionnement de l'État, nous pouvons également souhaiter que les amitiés médiatiques et financières affichées n'engagent pas notre pays sur la voie d'un État où l'opposition démocratique et les forces sociales ont du mal à trouver le moindre espace d'expression. Si Nicolas Sarkozy a tenu un discours nationaliste durant sa campagne autour des grandes figures de l'histoire qu'il s'est appropriées et autour d'une histoire de France idéalisée, nous pouvons espérer que le refus de toute repentance qu'il a défendu ne mette pas fin à tout travail de mémoire. Sa présence au jardin du Luxembourg le 10 mai était, nous l'espérons, un signe fort.

Comme je le disais lors de notre dernier congrès : « Le devoir de mémoire est indispensable, non pas pour que certains se posent en victimes ou en créanciers de la société, non pas pour tenter d'accréditer que la France maintient une idéologie coloniale et peut-être même esclavagiste, mais pour éviter

l'oubli et surtout trouver une promesse d'avenir ». Cette promesse d'avenir, c'est redonner du sens, c'est réaffirmer l'identité nationale et au-delà européenne, autour du concept de laïcité : la liberté de conscience, l'égalité des personnes indépendamment de toute considération de croyance, de sexe, la mixité, l'appartenance à une société et un avenir communs, l'accueil des différences dans le respect des lois de la République. La laïcité doit servir de socle et de référence à la lutte contre toutes les discriminations qu'elles soient liées aux conditions économiques, au logement, au sexe ou à l'appartenance réelle ou supposée à des cultures ou à des croyances diverses. Cette conception, le SNPDEN saura la défendre : c'est d'ailleurs le mandat qu'il s'est donné à son dernier congrès à Dijon.

Nous pouvons attendre que l'appel au rassemblement du Président de la République au soir de son élection, puis à plusieurs reprises depuis, évite toute revanche idéologique. Son rôle n'est pas d'organiser la division de la société autour d'un seul événement de l'histoire, l'héritage de 1968, beaucoup plus complexe que celui qu'avait évoqué le candidat Nicolas Sarkozy, à la suite de Luc Ferry. C'était un mouvement porteur de nouvelles libertés face à une société bloquée ; mai 1968, ce fut, comme le définit Jean Pierre Le Goff dans son livre *Mai, l'héritage impossible* : « une revendication d'autonomie face à des pouvoirs jugés absolus ». « Mai 1968 » n'est pas le seul responsable de l'absence de règles de conduite et même de limites, du flou des repères, du manque d'autorité des adultes sur leurs enfants. Cette dilution des limites n'est en effet pas particulièrement propre à la France. Elle est concomitante au passage d'un monde stable dans ses institutions à un monde de liens plus précaires. Si mai 68 n'est pas seul responsable de l'individualisme narcissique de la

société moderne, il l'est encore moins des dérives « du culte de l'argent roi, du profit à court terme, de la spéculation financière ». Les responsables en sont plutôt les politiques des gouvernements libéraux aux États-Unis et en Europe. « Mai 1968 » est peut-être en revanche en grande partie responsable de l'apologie des différences et du relativisme culturel qui ont pu par leur caractère excessif, conforter les dérives communautaristes et les politiques de discrimination positive. Cet héritage fut d'ailleurs longtemps celui de Nicolas Sarkozy avant d'y renoncer durant cette campagne électorale. Comme le dit Jean-Pierre Le Goff : « Il ne s'agit ni de liquider, ni d'embaumer mai 1968, il faut le dépasser pour s'attaquer aux défis contemporains ». D'ailleurs cette analyse de 68 est trop partielle et trop partielle, c'était aussi la grève la plus importante de l'histoire du mouvement ouvrier en France qui a marqué durablement le paysage social français. Ne parle-t-on pas aujourd'hui d'un Grenelle de l'écologie ? Les modes d'actions issus de cette période devront d'ailleurs évoluer dans une conception renouvelée du dialogue social. Cela nécessitera aussi une profonde rénovation des modes de représentativité syndicale comme le demande l'UNSA. Il est nécessaire que Nicolas Sarkozy se donne les moyens de construire un nouveau compromis social sans passer en force. Pour cela il devra composer avec les organisations syndicales. C'est de notre point de vue l'autre versant indispensable de la démocratie. C'est d'ailleurs le sens de la loi de modernisation sociale récemment votée.

Le fait d'avoir reçu l'ensemble des organisations syndicales représentatives et l'UNSA avant même son intronisation était plutôt un bon signe envoyé même si nous sommes préoccupés par la déclaration de Claude Guéant, nouveau secrétaire général de l'Élysée et principal collaborateur de Nicolas



Sarkozy, qui a estimé que les syndicats ne pourraient pas « aller contre l'avis du peuple français » qui a élu le chef de l'État sur « un projet extrêmement clair ». Alors que les centrales syndicales ont mis en garde contre un passage en force, Claude Guéant a rappelé que « si les syndicats ne représentent que 8 % des salariés, ce sont 85 % des français qui se sont exprimés dimanche (6 mai) ». Cette expression du volontarisme politique, celui d'un pouvoir fort et sans état d'âme, promoteur d'une thérapie de choc face à une « France bloquée » et incapable de se réformer, pour répondre aux attentes d'une « majorité silencieuse » trop longtemps empêchée par l'égoïsme de certains à ses limites. Réduire la délibération publique aux seuls duels électoraux et à la légitimité de la majorité au suffrage universel est ne pas comprendre que la volonté politique n'épuise ni le champ de la réflexion et de la conviction, ni le champ de la volonté collective portée par de multiples acteurs et intérêts. Si on veut conduire les transformations de notre pays et surtout si on veut les faire partager au plus grand nombre, plutôt que d'imposer des réformes, il faut dialoguer avec tous les protagonistes qui contribuent à cette volonté collective. Ne pas le faire serait lourd de risques d'incontrôlables conflits sociaux.

UN NOUVEAU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Mais revenons à ce qui nous concerne au premier chef : la politique présidentielle sur l'École qui sera portée par le nouveau ministre de l'éducation nationale, Xavier Darcos, que nous connaissons bien puisqu'il fut en particulier ministre délégué dans le gouvernement Raffarin.

A notre demande, dès sa passation de pouvoir, vendredi dernier, il nous indiquait le lendemain qu'il nous recevrait mercredi 23 mai, c'est-à-dire hier. Le SNPDEN sera particulièrement attentif et réactif sur les mesures qui seront proposées. Même si rien ne l'indique, tout laisse penser que la loi Fillon ne sera pas remise en cause. L'insistance sur la liberté pédagogique des enseignants peut laisser à penser qu'une partie des textes autoritaires de Gilles de Robien pourrait être revue ou aménagée. Mais là il ne s'agit que d'une impression qui peut être démentie par la pression des groupes « anti-pédagogistes », « Sauvons les lettres » ou « SOS éducation ». Il faut rappeler qu'après avoir multiplié les interventions et les circulaires réformant les apprentissages fondamentaux

à l'école primaire - lecture, grammaire, calcul, vocabulaire - le précédent ministre de l'éducation nationale est passé en force et a signé, sans attendre, le 4 avril dernier, les arrêtés modifiant les horaires et les programmes d'enseignement dans le primaire afin de les adapter au socle commun de connaissances et de compétences, alors que le conseil supérieur de l'éducation du 2 avril avait largement rejeté ces textes comme d'ailleurs l'ensemble des textes sur le collège. L'ensemble des organisations syndicales souhaite maintenant que ce dossier traité dans une urgence incompréhensible lors de ce CSE soit remis à plat et concerté avec le nouveau ministre. Pour notre part, nous avons indiqué que nous ne voulions pas que le socle commun de connaissances et de compétences se réduise, comme cela semble maintenant le cas, à un socle minimum constitué d'une acquisition partielle des programmes.

Dans un CSE précédent nous avons voté contre l'organisation de l'évaluation des langues en STG par CCF, organisée au mois de mai, pour que l'infaisable ne repose pas une nouvelle fois sur les personnels de direction, comme nous avons voté contre la mise en place des EPEP dans l'enseignement primaire qui ne recevait pas, outre l'aval des syndicats, celui de l'Association des Maires de France. Dans un autre CSE nous nous sommes prononcés positivement sur le cahier des charges de la formation des maîtres, malgré ses insuffisances. Mais revenons au programme présidentiel sur l'École.

Malgré nos demandes, nous avons reçu les positions du candidat Nicolas Sarkozy sur l'École le 20 avril, trop tardivement pour en faire part dans le numéro 147 de *Direction*. Son programme réaffirme en introduction que « l'éducation est une priorité absolue » et qu'il veut répondre à l'exigence de tous que « l'École républicaine redevienne le ferment de la cohésion nationale et de l'égalité des chances ». Rien sur les moyens. Les suppressions de postes prévues à la rentrée seront de 2000 postes au seul titre de la baisse démographique (hors suppression décret de Robien). Et pourtant selon les projections de la DEPP les effectifs vont de nouveau augmenter au collège de 214 300 élèves supplémentaires entre les rentrées 2007 et 2014. Les effectifs des lycées et LP connaîtront une baisse de 100 000 élèves jusqu'en 2010 mais à partir de 2011 la tendance s'inverse. Il sera donc maintenant plus difficile de récupérer des moyens à ce titre.

Il souhaite que « chaque élève puisse bénéficier d'un véritable soutien personnalisé » puis que « chaque élève

à son propre rythme fait de difficultés dans certaines matières et de facilités dans d'autres ». Des questions se posent. Comment ce soutien sera-t-il prévu concrètement pour les élèves ? Est-ce que cela modifiera l'organisation du temps scolaire ? Par ailleurs il dit vouloir « créer dans chaque établissement des études dirigées chaque soir par des enseignants spécialement rémunérés pour cette tâche ». Cet engagement nécessite bien évidemment des précisions. Jusqu'à quel niveau ces études seront-elles organisées ? Quels sont les moyens associés pour envisager l'accueil, le soir, dans les établissements ? Comment convaincre les enseignants ? A ce propos il écrit : « Je souhaite que... les enseignants puissent gagner plus lorsqu'ils travaillent davantage ou lorsqu'ils s'investissent dans des missions différentes », et il continue : « Je propose d'engager dès le mois de juin 2007, une grande concertation avec les représentants du monde enseignant sur la revalorisation de leur condition. Toutes les questions y seront abordées et je suis prêt, si les professeurs le souhaitent, à moderniser les décrets qui fixent leurs statuts depuis plus d'un demi-siècle ». Beaucoup d'interrogations subsistent : la revalorisation ne sera-t-elle associée qu'à des missions ou à des travaux supplémentaires ? Quelle ambition fixe-t-il à cette nouvelle modernisation du décret de 1950 ? Comment sera abordée la question des premières chaires ? Le Ministre nous a indiqué hier que nous serions associés à cette concertation. Les enseignants restent en tout cas mobilisés même si la journée de grève du 20 mars appelée essentiellement par le SNES n'a pas connu le succès escompté, et était très en retrait par rapport aux deux journées de mobilisation des 18 décembre et 8 février, où l'appel était unitaire et concernait pour cette dernière date toute la fonction publique. En revanche, dans



certaines académies, des grèves du zèle, des boycotts ou des reports de bacs blancs ont eu lieu créant un climat tendu et suscitant de l'inquiétude chez les lycéens et leurs parents. Pour notre part, nous avons essentiellement dénoncé le fait qu'aucune disposition réglementaire ne garantit le financement des actions d'encadrement pédagogique ce qui risque de nous mettre en porte à faux vis-à-vis des équipes enseignantes. Nous l'avons dit hier au Ministre. Nous avons déjà rencontré Xavier Darcos, alors conseiller de Nicolas Sarkozy, le 7 mars dernier pour évoquer la situation matérielle et morale des enseignants.

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Le programme présidentiel pour l'école dit souhaiter « revoir la politique d'éducation prioritaire dont l'échec est devenu patent » du fait du « saupoudrage des crédits » et de « la baisse des exigences ». Il ne dit pas si cette critique concerne les collèges et premiers lycées ambition réussite qui viennent d'être mis en place. Ils avaient pourtant pour le ministre précédent déjà cette ambition sans mauvais jeux de mots. Ce programme s'engage en tout cas « à diviser par deux les effectifs des classes en ZEP, en commençant par les établissements dont les difficultés sont les plus fortes et de constituer, pour encadrer ces classes à effectif restreint, des équipes éducatives renforcées, formées d'enseignants volontaires particulièrement motivés et bien rémunérés ». Il faudra en tout cas donner plus de cohérence et simplifier les procédures quant à l'éducation prioritaire. Nous pensons que c'est à l'école d'organiser les actions de remédiation dans le temps scolaire et de coordonner à sa périphérie les accompagnements avec les collectivités territoriales et les associations laïques complémentaires de l'École. Nous avons en effet trop souvent l'impression de sous traiter à

des associations pour lesquelles nous avons peu de contrôle sur des interventions que nous pourrions effectuer dans le cadre de nos établissements si nous avions le personnel suffisant. C'est d'ailleurs ce que nous avons convenu avec le SNAEN (assistantes sociales de l'UNSA-Éducation.) lors d'une rencontre récente. Cela aussi nous l'avons dit lors de notre rencontre avec le Ministre. Dans cette entrevue, il a annoncé le retour de la scolarité à 16 ans et donc l'abandon de l'apprentissage junior sous la forme d'un contrat de travail.

CARTE SCOLAIRE

Sur la question de la carte scolaire, nous avons pris acte avec satisfaction du cadrage du débat proposé par le ministre précédent. Il était reconnu et rappelé que le principe de la carte scolaire est de contribuer à la mixité sociale, objectif prioritaire, et à l'égalité des chances et qu'il convenait donc de la maintenir et de l'aménager, non de la supprimer, même si les pistes proposées manquaient de support concret et qu'il n'était pas proposé d'outils convaincants pour aller dans le sens souhaité de l'égalité. Ce n'est pas la position de l'actuel Président de la République et de son ministre de l'Éducation qui prônent à terme la suppression totale de la carte scolaire. La suppression progressive mais totale de la carte scolaire nous inquiète car sans accompagnement, elle présage d'une modification profonde de l'organisation de notre système éducatif. Si nous souhaitons une plus grande autonomie pour les établissements, nous ne voulons pas de la concurrence exacerbée entre les établissements, y compris peut-être avec ceux du privé. Les conditions de l'obligation de mixité sociale annoncées par le ministre ne pourront pas être gérées par les seuls chefs d'établissement. Une concertation avec les organisations syndicales et les organisations de parents avant toute décision tant au niveau national, qu'académique et départemental, s'impose. Les mandats que nous avons adoptés lors de notre dernier conseil syndical national restent totalement opérationnels pour les propositions 3, priorité aux demandes de proximité, 4, attribution différenciée d'une partie des moyens d'enseignement et de surveillance, 5, définition de la carte des enseignements optionnels ou de détermination. Cette dernière proposition, pourtant gage d'une possible mixité sociale, rentre en conflit avec le projet éducatif de la majorité présidentielle. Je lis : « Ainsi, tel collège sera libre de mettre l'accent sur les activités scientifiques ou culturelles et tel lycée

d'insister sur les langues et le sport » mais surtout je lis plus haut : « C'est sur cette base (celui de leur projet propre) qu'ils pourront choisir d'accueillir tel ou tel élève ». Croit-on raisonnablement que l'on pourra concilier cette pratique avec celle de la mixité sociale ou même d'une certaine mixité sociale ?

La mise en œuvre progressive à 20 % des élèves hors secteur dès la rentrée 2007 dans un premier temps transfère de fait le pouvoir de dérogation des inspecteurs d'académie vers les chefs d'établissement. Nous tenterons de faire valoir durant cette période transitoire que notre proposition 1, sur la définition élargie de la carte scolaire, associée à la proposition 2, sur la transparence de l'information, est bien préférable à sa suppression totale qui nécessiterait d'ailleurs à terme une révision de la loi sur les libertés locales que pourtant l'ancien ministre de l'intérieur Nicolas Sarkozy avait défendu devant le parlement il y a trois ans seulement. Le rôle de l'État, c'est non seulement la définition nationale des filières, des programmes et des horaires, la politique générale en quelque sorte, comme l'affiche le programme du président élu, c'est aussi permettre que les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale assurent la régulation, l'appui et la coordination des collèges et des lycées. Toute autre conception extensive de la concurrence entre établissements ne pourrait qu'entraîner la disparition du service public national de l'éducation. Cela présagerait mal de l'évolution des services publics dans notre pays. Toute autre conception extensive de la concurrence entre établissements ne pourrait qu'entraîner la disparition de l'École publique laïque fondée sur des valeurs de progrès et d'égalité. Une nouvelle fois l'égalité des chances resterait une formule et les notions de travail et de mérite n'auraient pour vocation que de stigmatiser les élèves en difficulté, pour l'essentiel ceux issus des milieux défavorisés.

ACTIVITÉ SYNDICALE

Je voudrais maintenant revenir sur quelques points particuliers qui ont accompagné notre activité syndicale depuis notre dernier CSN.

Depuis l'affaire du « Point », avec la publication de sa carte fantaisiste des établissements violents d'après la base ministérielle, le SNPDEN avait immédiatement annoncé que SIGNA était mort tout en appelant les personnels de direction à ne plus enseigner



ce logiciel. Nous avons préconisé, lors de toutes nos discussions avec le Secrétaire Général et avec la Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance (DEPP), un instrument de mesure sur la base d'un échantillon statistique qui par sa nature implique l'anonymat des sources et la restriction des catégories d'incidents à signaler comme le prévoit notre relevé de conclusions. SIVIS peut maintenant être mis en place. Doivent désormais être recensés : 1°) les faits pénalement répréhensibles et faisant l'objet d'un signalement ; 2°) les actes ayant rendu nécessaire l'administration de soins. Par ailleurs un bilan qualitatif des actes de violence sera effectué trimestriellement à l'attention des autorités académiques. Sur ce dernier point pourtant acté, il restait encore des blocages du côté du ministère. Si la question de SCONET est moins prégnante maintenant, d'autres dispositifs se sont révélés très lourds comme celui de l'ASSR, du B2i, de l'AFPS.

Nous avons mis en œuvre notre mandat sur la note de vie scolaire qui relevait du conseil aux principaux de collèges et aux adjoints en rappelant qu'elle devait procéder d'une approche valorisante de l'élève. Lorsque le comportement des élèves ne permet pas de les faire bénéficier de cette valorisation, nous avons demandé que la note attribuée soit neutre par rapport à leur moyenne scolaire préalablement calculée. Un rapport vient d'être publié par l'IGEN sur cette question qui salue le rôle des personnels de direction dans la mise en œuvre de cette note. Conseiller permettait en effet de répondre au mieux à la lettre des textes publiés.

Une circulaire du 14 décembre 2006 a mis en place de manière précipitée « dès cette année, au bénéfice de tous les élèves de 3^e, un entretien d'orientation auquel les familles peu-

vent assister. Cette demande ignorait le travail déjà mis en place dans les collèges pour guider les élèves dans leur choix d'orientation. Elle ignorait surtout la responsabilité des EPLE (art 2-4 du décret du 30 août 1985 modifié) dans la définition des dispositifs d'aide à l'orientation. Pierre Lunel, délégué interministériel à l'orientation et à l'insertion professionnelle, a remis au précédent Premier ministre son « schéma national d'orientation ». Les mêmes remarques que celles que nous avons faites pour la circulaire 3^e s'appliquent à une partie des recommandations de ce schéma. Parmi les principales mesures concernant l'enseignement secondaire, le rapport prône la généralisation en 2009 de la découverte professionnelle en 3^e à raison de 2 heures hebdomadaires, la mise en place d'un entretien personnalisé en 3^e et en 1^{re}, ainsi qu'en première année de BEP et de CAP, et la création d'un portfolio pour les collégiens et les lycéens sous la conduite des professeurs principaux. A force d'insister sur l'individualisation en matière d'orientation, on oublie que le succès de l'orientation relève bien plus d'une politique pédagogique et éducative réussie que d'un accompagnement individuel. Un volant de moyens donné à l'autonomie serait préférable plutôt que de vouloir déterminer sans moyens supplémentaires une organisation identique de l'orientation dans chaque établissement.

D'autres mesures sont avancées comme la généralisation des entretiens individualisés à l'université pour les bacheliers et celle d'un dossier de candidature unique à l'image de ce qui se fait dans l'académie de Nantes pour toutes les formations post-baccalauréat. Concernant les COPsy, des formations complémentaires sont envisagées ainsi que des formations spécifiques pour des nouveaux COP, dont les missions seraient centrées sur la connaissance des métiers, des entreprises et des for-

mations. Les CIO auraient pour mission d'assurer la coordination locale des jeunes sortis sans formation. D'autres préconisations prévoient la formation des enseignants à l'orientation tout au long de leur carrière, la création d'un portail internet national d'information de référence. Bien entendu ce schéma nécessitera l'aval du nouveau gouvernement et surtout une concertation approfondie avec les organisations syndicales dont la nôtre avant toute mise en œuvre. Au cours de ce CSN, nous déterminerons nos mandats sur cette question.

Les projets de décrets inscrivant pleinement les BTS et les CPGE dans le cadre européen de l'enseignement supérieur (LMD, ECTS mais aussi supplément descriptif) longtemps attendus viennent d'être publiés, après avis favorable du CSE et du CNESER. Sans l'action de notre syndicat et plus particulièrement de Jean-Claude Lafay, jamais peut-être ces textes n'auraient existé. Le SNPDEN a été pour beaucoup dans l'amélioration de ces textes depuis le début de ses trop longues consultations. Nous avons obtenu une rédaction très proche de nos mandats. Sur ce dossier, il faut préciser que nous avons partagé des positions communes avec le SNES. Il faut malgré tout préciser que le nouveau décret BTS comporte une disposition aberrante en terme de procédure d'admission qui permet à certains recteurs d'en tirer des conséquences invraisemblables, celles d'exclure a priori les bacheliers généraux des listes principales d'affectation en BTS et reportant après les oraux du bac toute notification d'affectation. Non seulement les recteurs excèdent le champ de leur compétence, sur des positions personnelles, mais ils créent des distorsions graves entre les lycéens. Nous avons alerté à ce propos la direction de l'enseignement supérieur et même hier le ministre.

Par ailleurs, nous avons participé au processus de consultation sur les ECVET (crédits d'apprentissage européens pour la formation et l'enseignement professionnels). Hélène Rabaté représente également le SNPDEN à la commission de la licence et à celle de la licence professionnelle.

Le SNPDEN a dénoncé la confusion et la complexité des procédures de notation pour les personnels évalués, notamment administratifs, et les notateurs. Malgré les intentions affichées, la procédure ne rend pas compte de la valeur professionnelle, ni de l'engagement des personnels et ne permet donc pas une attribution pertinente des bonifications.



Je voudrais évoquer l'inquiétude que nous avons, face aux nouvelles prescriptions d'hygiène et de sécurité que nous impose le ministère, proches du droit du travail, justes du point de vue des personnels mais inapplicables alors que les moyens associés dans les établissements ne sont pas à la mesure de cette exigence. Je souhaite que très rapidement notre syndicat, dans sa commission métier s'empare de cette question peut-être déjà dès ce CSN...

Nous avons rédigé un appel aux retraités du SNPDEN pour qu'ils participent aux actions organisées par les confédérations pendant la semaine du 26 au 31 mars dernier.

L'actualité de la laïcité, c'est la décision de Dominique de Villepin, prise le 13 avril dernier, de mettre en place une charte de la laïcité dans les services publics sur la base d'un texte proposé par le Haut Conseil à l'Intégration. L'actualité de la laïcité c'est le partenariat public privé et surtout les dérapages qu'il peut entraîner (cf. : mise en place du collège de Villemandeur dans le Loiret). C'est aussi la création d'un site laïcité à usage des éducateurs sur l'initiative de la ligue de l'enseignement, du CEMEA et des « Francas ». Ce site nous le parrainons avec beaucoup d'autres et nous participons au comité éditorial. L'actualité de la laïcité, c'est le floutage, par les éditions Belin dans leur manuel d'histoire géographie de 5^e, du visage du prophète Mahomet prêchant devant ses disciples dans un document iconographique tiré d'un manuscrit du XIII^e siècle. Belin a notamment expliqué son souci de maintien de la « paix sociale dans les classes » dans la mesure où plusieurs enseignants lui avaient fait part lors de la présentation du livre du « caractère provocant » d'une telle représentation et de « la difficulté d'enseigner dans des classes hétérogènes où plusieurs nationalités se côtoient ». Cette censure est une dérive scandaleuse et inacceptable pour notre école publique laïque. Nous saurons nous en souvenir lorsque nous procéderons au renouvellement des manuels.

Avec le SNEP nous avons réaffirmé notre attachement commun au service public du sport scolaire dans l'éducation. Avec l'UNL, nous avons évoqué l'orientation mais aussi les problèmes sociaux des lycéens à partir d'une enquête réalisée par cette organisation. Au congrès du SIEN, j'ai salué le travail positif de cette organisation et rappelé notre soutien à Pierre Frackowiak qui avait été mis en cause sur le dossier « lecture ». Jean-Claude Lafay est lon-

guement intervenu au congrès du SNES (cf. *Direction* 147) pour indiquer que nous souhaitions maintenir des relations d'échange et d'action avec l'organisation majoritaire représentative des personnels, Je me suis rendu aux congrès de la FSU où pour la première fois les 101 adhérents sur le plan national du SNUPDEN avaient le droit de vote, du SE qui avait centré son congrès sur « s'opposer et construire » et du SGEN pour saluer le départ de son secrétaire général.

Au niveau de l'Internationale de l'Éducation, il faut préciser que la motion, que nous avons adoptée lors de notre dernier CSN et qui avait été validée par le Bureau exécutif de l'IE sera solennellement proposée par le SNPDEN-UNSA Éducation et par l'IE lors de son congrès à Berlin en juillet prochain. Laurence Colin, au nom du SNPDEN est maintenant associée au bureau d'ESHA-France. Les élections à l'AEFE sur sigle, liste UNSA-Éducation (SNPDEN-SIEN dans notre secteur de responsabilité) ont été marquées plus encore que d'habitude par l'impréparation totale. De nombreux votes n'étaient pas arrivés lors du dépouillement : moins 25 % par rapport à l'élection précédente. Dans ces conditions, à trois voix près, nous perdons un siège au profit d'I & D. Nous n'avons plus que 4 sièges sur 5 à la CCPC alors que le nombre de nos syndiqués augmente à l'étranger.

Les élections aux commissions consultatives spéciales des EREA-ERPD, qui vont se tenir, doivent permettre de confirmer notre place. La CAPN des promotions s'est tenue le 20 décembre dernier. La principale déception réside bien évidemment dans les pratiques malheureusement discordantes des CAPA alors qu'elles ont le rôle décisif dans les promotions. La première CAPN de mutation s'est tenue les 29 et 30 mars dernier. Patrick Falconnier a publié son intervention liminaire dans *Direction* 147 ; je vous invite à vous y reporter. En

tout cas, c'est plus de 1 600 mutations qui ont déjà été prononcées dès cette première CAPN. La prochaine se tiendra les 31 mai et 1^{er} juin et la dernière à la fin août.

Des difficultés ont lieu dans les territoires d'outre mer, à Mayotte où la situation est très difficile, notamment dans le primaire, et en Polynésie où le retour des anciens dirigeants a entraîné une sorte de chasse aux sorcières contre ceux qui avaient bien travaillé avec l'ancien pouvoir. Nous suivons avec attention ces situations.

LE SUCCÈS DE NOTRE MOBILISATION

Mais revenons à notre action pour vous remercier et remercier encore une fois tous ceux qui ont participé à la manifestation nationale du 26 novembre et aux actions académiques qui l'ont précédée. Plus d'un tiers de la profession était dans la rue pour exprimer l'exaspération des personnels de direction. Ce succès a dépassé les prévisions les plus optimistes et étonné les observateurs par son ampleur. La couverture médiatique a été exceptionnelle pour relayer ce mécontentement. Le ministre Gilles de Robien a été obligé de s'exprimer le soir même et le lendemain pour dire qu'il avait entendu les personnels de direction et qu'il comprenait les difficultés de notre métier. Le SNPDEN a su fédérer toute une profession sur ses propositions et ses revendications. Par leur capacité à se mobiliser, les personnels de direction ont changé la nature des discussions qui étaient ouvertes un mois auparavant et ont imposé l'ouverture de véritables négociations sur les conditions d'exercice du métier et les exigences statutaires. Le 10 janvier dernier, le ministère a finalisé une série de propositions en direction des organisations représen-



tatives des personnels de direction. La charte des pratiques de pilotage de l'EPL est une avancée considérable parce qu'elle recentre l'établissement sur ses missions d'enseignement et d'éducation, parce qu'elle simplifie et sécurise le fonctionnement administratif, parce qu'elle met l'accent sur des pôles administratifs opérationnels, parce qu'elle améliore la concertation et la communication. Elle affirme clairement que l'établissement n'est pas un service déconcentré de l'État. « L'organisation de toute activité ne se rattachant pas directement ou indirectement aux missions de l'EPL nécessite, au préalable, la passation d'une convention entre les parties concernées... ». Elle fixe, sans ambiguïté, comme premier principe de privilégier dans l'établissement les missions d'éducation et de formation. « Le ministère et les autorités académiques accompagnent l'EPL et ses personnels dans cette démarche... en globalisant les moyens accordés dans le respect de l'autonomie, en privilégiant la confiance et le contrôle a posteriori ». L'ensemble des missions est classé en ordre de priorité comme le prévoit le tableau annexé « des missions et des actions dans l'EPL ». D'autre part, en ce qui concerne le pôle administratif: « le ministère et les services déconcentrés recherchent une meilleure adéquation entre les missions à accomplir et le niveau de qualification requis. Ils engagent une politique de formation des personnels et de requalification des emplois ». Nous attendons maintenant des précisions en termes quantitatifs et de calendrier. Une nouvelle concertation est prévue sur ces questions associant également les organisations représentatives des personnels administratifs et notamment A et I. De nouveaux services seront mutualisés. Dans les établissements supports de services mutualisateurs, des emplois de responsables administratifs seront requalifiés. Dès la rentrée 40 postes de SGASU seront mis

en place dans les EPL essentiellement dans les établissements mutualisés. Une réflexion est engagée par le Ministère de l'Éducation nationale avec les collectivités territoriales sur l'évolution du réseau des EPL afin qu'ils atteignent une taille suffisante pour bénéficier d'une équipe de direction complète.

Les collectivités territoriales « pourront être associées en tant que de besoin et en fonction des sujets qui seront abordés » aux groupes de concertation académique (dits groupes Blanchet). Nous souhaitons que le même type de structure soit mis en place au niveau national.

Le guide juridique sera enfin actualisé en ligne. Un bilan de la production des circulaires sera établi chaque année au niveau national et académique « afin de rechercher les voies et les moyens d'une meilleure maîtrise et cohérence de la production des textes ».

Les procédures d'enquêtes seront régulées. Les recteurs devront définir une charte de qualité pour la maîtrise des flux d'informations. En tout état de cause la hiérarchisation des informations devra être organisée. Le principe de télé inscription des élèves sera mis en pratique dans les deux ans.

Ces engagements devraient améliorer considérablement les conditions d'exercice du métier de personnel de direction, mais ce sont les conditions d'application et de suivi au niveau national et plus encore dans les académies, qui permettront d'en mesurer la portée réelle. Nombre de ces avancées nécessiteront de nouvelles concertations, dans les académies, dans les commissions « Blanchet », pour que sous l'impulsion des responsables du SNPDEN, les mesures soient concrètement mises en œuvre. Mais surtout, cette nouvelle charte de pilotage peut modifier profondément les relations entre l'EPL et l'État.

Comme je l'ai dit plus haut en évoquant la politique pour l'École du

nouveau président, les services déconcentrés devraient se positionner dans la régulation, et l'appui des EPL. Des contrats pluriannuels d'objectifs, évalués a posteriori, pourraient être mis en place entre les académies et les établissements à condition que les indicateurs pertinents autour de la mesure des acquis des élèves soient mis en place dans la concertation.

Le rapport de la mission d'audit de modernisation sur la LOLF qui vient de paraître indique à ce propos: « *Il ne peut pas y avoir deux systèmes d'évaluation, l'un pour les besoins de la gestion des moyens et l'autre pour les élèves et leurs maîtres* ». Au moment où la mise en œuvre du socle commun implique que devront être évaluées non seulement des connaissances mais aussi des compétences, cela nécessite qu'à tous les niveaux chacun et en premier lieu les enseignants se saisissent de cette nouvelle culture de l'évaluation. Cela imposera également que les personnels de direction, mais surtout les autorités académiques se saisissent de cette nouvelle culture du contrat, sans laquelle rien ne changera valablement. L'EPL, par cette autonomie, par sa responsabilité assumée, permettrait alors une réponse de proximité, et deviendrait le meilleur outil au regard des besoins du service public d'éducation. Alors bien sûr, il faudra profondément changer les mentalités, celles des personnels de direction mais surtout celles de nos autorités académiques qui fonctionnent encore trop souvent sur le mode autoritaire, celui de l'injonction, celui de la menace parfois, au mépris souvent des dispositions du droit, des engagements de l'État et surtout de la dignité des personnels. La lettre de mission et l'évaluation, les promotions, les mutations ne doivent pas être utilisées comme des moyens de pression contre les personnels de direction. C'est certainement la tâche essentielle de nos responsables académiques et départementaux que d'exiger cette transformation culturelle des relations car c'est un enjeu prioritaire pour les conditions d'exercice du métier des personnels de direction et pour le service public d'éducation: sans cela il n'y aura ni encadrement partagé, ni contrat d'objectifs. Nous avons dit au Ministre, hier, que nous souhaitons qu'il fasse part de son engagement sur cette question à la réunion des recteurs qui se tient aujourd'hui même. Ce sont toutes ces questions qui doivent faire l'objet des discussions prioritaires de nos responsables académiques avec les autorités académiques pour concrétiser les avancées sur le terrain. C'est décisif pour que les personnels



ressentent dans leur quotidien une évolution des conditions d'exercice de notre métier. C'est l'enjeu essentiel pour notre syndicat.

Deux rapports ont conforté nos positions sur le fonctionnement des établissements, la place et le rôle des personnels de direction, l'un rédigé par l'IGEN et l'IGAENR sur « l'EPLÉ et ses missions », l'autre de la Cour des comptes sur les « marges d'initiative des établissements publics d'enseignement du second degré ». Le colloque organisé le 17 janvier dernier entre le SNPDEN et la Ligue de l'enseignement a été une grande réussite. Les propos novateurs énoncés par Philippe Tournier ont placé notre syndicat à la pointe de la réflexion. La qualité des autres intervenants ont permis de mieux cerner la place de l'établissement dans le système scolaire. Dommage que de trop nombreux responsables du SNPDEN ne se soient pas déplacés ! Mais revenons au relevé de conclusions. Pour la première fois, le temps de travail des personnels de direction est reconnu et défini sur la base de 207 jours de travail par an, et 47 jours ouvrés de congés (hors jours fériés). En outre, ce temps de travail ne devra pas dépasser 10 demi-journées par semaine. Un compte épargne temps pourra être ouvert pour des personnels qui ne pourraient pas prendre 47 jours ouvrés de congés. Nous rendrons compte comme « cadres autonomes » de l'exécution de nos missions mais non de notre emploi du temps, puisque nous organiserons notre travail de manière autonome. Je nous engage tous à nous imprégner des articles de Jean-Claude Lafay dans *Direction* sur cette question.

Les autres avancées de reconnaissance professionnelle se situent dans le droit fil du protocole de 2000 et du statut de 2001. Lors des négociations, conformément à nos mandats nous avons prioritairement insisté sur la réduction positive de rémunération entre chefs et adjoints et entre catégories d'EPLÉ. Les adjoints se verront enfin reconnaître l'IRD (indemnité de responsabilité de direction) à hauteur de 50 % de celle des chefs d'établissements de catégorie identique. C'est une reconnaissance supplémentaire de l'équipe de direction.

Les chefs d'établissements sans adjoint percevront une IRD majorée de 50 %. La question des EREA reste posée.

Une indemnité est confirmée à hauteur de 1 000 euros pour les personnels de direction des collèges « ambition réussite ». La question du « mérite » qui n'a jamais été évoquée lors des négociations est pour nous sans objet

même si elle restait encore le dernier élément de conflit au moment de la finalisation des textes entre l'ancien ministère du Budget et celui de l'Éducation Nationale.

Les pourcentages de collègues et lycées professionnels en 1^{re} catégorie baisseront au 1^{er} septembre 2008, comme ceux des lycées de 2^e catégorie, de 2,5 % au profit de celui de la 3^e catégorie. Dès le mois de juin la DGESCO travaillera sur la réévaluation du classement des établissements.

Le pourcentage des promotions vers la première classe devrait permettre d'en assurer environ 750 par an et le pourcentage des promotions à la hors classe sera fixé à 20 % des promouvables.

La clause dite « de pénibilité » est étendue aux adjoints.

Les textes qui le devaient sont passés rapidement devant le CTPM le 15 mars dernier.

Bernard Thomas, directeur du Cabinet sortant a tenu à nous faire savoir par écrit le 4 mai dernier en réponse à nos courriers que « rien ne s'oppose [...] à la mise en œuvre des décisions annoncées selon le calendrier établi dans le protocole ». Il indique également que « les incidences financières de ces dispositions [...] avaient fait l'objet d'un arbitrage interministériel favorable préalablement à la signature du protocole ».

Tous ces textes sont dans les tuyaux mais certains nécessitent encore un passage devant le Conseil d'État ou le Conseil Supérieur de la Fonction Publique d'État. Cela repousse leurs dates de sortie en août ou en septembre sans que cela modifie en quoi que ce soit leurs dates d'effet. Xavier Darcos nous l'a confirmé, hier, lors de notre entrevue.

Le cahier des charges national de la formation des personnels de direction, qui devait faire l'objet d'une dernière réunion de concertation, a été finalisé

par le cabinet et la direction de l'encadrement sans attendre notre aval ce qui est contraire aux engagements et regrettable même s'il ne pose pas de réels problèmes sur le fond sauf dans son premier paragraphe qui détermine notre mission de manière restrictive. Un deuxième regroupement sera maintenant organisé avec les stagiaires à l'ESEN. Cela nous a été annoncé lors d'une réunion le 15 mai dernier. A cette occasion, un bilan sur les lettres de mission et les évaluations nous a été présenté.

Ce relevé de conclusions sera l'objet d'un bilan, tous les trois ans, ce qui permettra, de manière régulière, de poursuivre la négociation.

C'est parce que le Bureau national du SNPDEN élargi aux secrétaires académiques, qui s'est tenu le 16 janvier, a considéré que ces propositions constituaient des avancées significatives qu'il a autorisé, comme cela est prévu par nos statuts, le secrétaire général à signer le relevé de conclusions. Je le disais dans mon avant dernier éditorial : nous pouvons être fiers de notre syndicat, le SNPDEN qui fête ses 15 ans. Souvenons-nous au congrès de Clermont-Ferrand en avril 1992, le SNPDES (enseignement secondaire) et le SNPDL (lycée professionnel et EREA) fusionnaient. En novembre 1994, le SNPDEN avait organisé une manifestation de plusieurs milliers de personnes à Paris. En janvier 1995, après une négociation, un relevé de décisions était signé par François Bayrou, alors ministre de l'Éducation nationale. En janvier 1999, notre syndicat organisait une réunion de 2000 personnes à Paris. En mai 1999, René Blanchet et Céline Wiener remettaient leur rapport sur « la revalorisation du rôle des chefs d'établissement ». Le 16 novembre 2000, après une longue négociation nous signions, seuls, avec Jack Lang un protocole d'accord puis un statut en décembre 2001. Pour la première fois,



un référentiel décrivait notre métier de personnel de direction. Le SNPDEN a cette fois encore dû mobiliser et organiser une manifestation de près de 5 000 personnes le 26 novembre 2006, pour que s'ouvre réellement une négociation sur notre métier, avec le ministère, sous la conduite de son secrétaire général Dominique Antoine. Cette fois encore nous avons fait avancer nos revendications et nos propositions. A travers ses combats, le SNPDEN a contribué à la construction et à la reconnaissance du métier de personnel de direction. Il a toujours affirmé leur responsabilité essentielle dans le fonctionnement des EPLE, dans le pilotage pédagogique mais aussi dans la direction et la présidence de leur conseil d'administration. A chaque fois, parce que nous revalorisons notre métier, nous avons obtenu des avancées statutaires, en instaurant par exemple un corps unique à trois classes. Durant toute la période, nous avons obtenu des avancées sur les promotions et le classement des établissements.

Parce que notre action s'apprécie en fonction des résultats obtenus, le SNPDEN peut tirer un bilan très positif sur la période. Il revient à chacun d'entre nous de faire valoir toutes ces avancées lors des prochaines élections professionnelles qui se tiendront en décembre 2008.

Le SNPDEN devra toujours conserver cette capacité de combat, d'indépendance et de responsabilité dont il a toujours su faire preuve depuis 15 ans.

ORIENTATIONS

Il faut maintenant, lors de ce CSN, approfondir nos mandats de congrès :

- **en pédagogie**, pour débattre de la seconde indifférenciée, des perspectives de l'enseignement professionnel, de l'avenir de l'éducation prioritaire et bien sûr de la formation continue et des GRETA. Le SNPDEN a pris connaissance d'un rapport des inspections générales dont certaines analyses et surtout les conclusions nous inquiètent et suscitent notre désaccord. Les moyens des GRETA seraient intégrés dans des GIP. Cette proposition présentée de manière irréaliste comme la solution aux difficultés des GRETA représente une menace pour l'avenir de la formation continue dans l'éducation nationale. Cela aussi, nous l'avons dit au Ministre hier. Ce CSN devra impérativement déterminer nos propositions pour que la mission de formation continue dévolue

aux EPLE soit préservée et développée. Des simulations sont déjà engagées dans trois académies (Amiens, Bordeaux, Grenoble) sans concertation préalable. Sur cette question nous avons travaillé de manière positive avec les syndicats de l'UNSA-Éducation et nous avons tenté de travailler avec l'ANACFOC (association des CFC) sans lever toutes les incompréhensions ;

- **en métier** évidemment, pour tirer toutes les conséquences de la charte des pratiques de pilotage et du tableau « des missions et des actions dans l'EPLE ». Présider et diriger autrement tel est l'enjeu. Le SNPDEN doit maintenant pleinement s'emparer de la notion de « présidence d'EPLE » avancée par le dernier CSN ;
- **en vie syndicale** bien sûr, pour traduire dans nos pratiques et notre organisation les changements intervenus récemment dans nos pratiques professionnelles et nos rapports aux institutions. Nous traiterons également des questions en cours sur la laïcité ;
- **enfin en carrière**, tout d'abord nous traiterons de la question des retraites et du rapport du COR, alors que cette question fera l'objet d'une

nouvelle concertation au cours de l'année 2008. Puis nous ferons le point sur nos mandats au regard des avancées contenues dans le relevé de conclusions, nous pourrions adopter, à partir des travaux du groupe de travail, les nouvelles propositions ambitieuses qui pourraient être présentées au nouveau gouvernement, avant de s'engager dans une réflexion autour d'un nouveau statut à l'horizon 2012 comme nous avons su le faire pour le statut de l'an 2000.

Le syndicalisme, notamment celui du SNPDEN et de l'UNSA-Éducation, a une énorme responsabilité dans les années à venir, car il risque de constituer le seul contre pouvoir crédible pour défendre le service public d'éducation et l'École laïque. Il faut donc renforcer notre syndicalisation, en accueillant dès avant leur affectation les reçus concours, en mettant en œuvre dans les académies la charte de pilotage, en poursuivant inlassablement notre travail d'explication et notre formation sur les avancées du SNPDEN depuis 15 ans, et enfin en impliquant nos retraités dans la vie du syndicat. Il faut transformer les adhérents en militants, et les militants en cadres syndicaux : l'intérêt du syndicat et le renouvellement des générations nous l'imposent.



Interventions des secrétaires académiques

Alain VERNET
(Aix-Marseille)



La section académique d'Aix Marseille souhaite vous faire partager certaines de ses préoccupations.

La relance de l'éducation prioritaire s'est opérée à moyens constants : les collèges « ambition réussite » EP1 ont été dotés cette année scolaire de moyens supplémentaires nécessaires pour assurer l'égalité de traitement, mais au détriment de tous les autres établissements y compris les EP2 et EP3 qui connaissent pourtant de grandes difficultés. Les coupes sombres drastiques opérées à la rentrée de septembre 2007 ne pourront qu'accentuer les difficultés existantes. Or dans notre académie, nous sommes soumis au PAPA (Projet Annuel de Performance Académique) et au PAPÉ (Projet Annuel de Performance Établissement). Dans ces conditions là, il est clair que nous ne serons pas en mesure d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés [...]

La grande disparité de politique éducative conduite par les différentes collectivités territoriales dans les quatre départements de l'académie conduit à des inégalités criantes. Vous n'êtes pas sans savoir que le département des Bouches

du Rhône a réalisé un vaste plan d'informatisation de tous les collèges, câblage, ordinateurs fixes et prêt de portables aux élèves de quatrième et troisième, suivi d'un don. A contrario, dans les départements alpins et le Vaucluse les politiques sont minimalistes, et nous le déplorons fortement. Mais s'agissant des Alpes, nous ne pouvons passer sous silence l'enclave de Manosque, lieu d'implantation de l'école internationale ITER. La Région et l'État y investissent des millions d'euros, pour la scolarisation des enfants d'une élite étrangère. Cette école ne manquera pas de répondre aux sollicitations des familles françaises les plus favorisées. Un bel exemple de ce que pourrait être la suppression de la carte scolaire.

Nos conditions d'exercice du métier, déjà difficiles, se sont encore aggravées avec les nombreuses grèves larvées dues à la modification du décret de 50, les problèmes inextricables de remplacement qui vont nécessairement surgir l'année prochaine lors des stages de formation continue des professeurs T1 T2, auxquels nous allons une nouvelle fois être confrontés. Même si bien évidemment nous sommes favorables à la formation continue des enseignants.

Notre section a obtenu la réactivation d'un groupe Blanchet sur la maîtrise du flux d'information, la mise en œuvre de la charte de pilotage, l'informatique administrative, la priorité sur les enquêtes.

Nous sommes confrontés à des divergences d'interpré-

tation concernant l'organisation du service pendant les vacances des élèves. Nous avons demandé au recteur de partager notre analyse de la circulaire de novembre 2006, qui affirme et sans ambiguïté qu'il revient au chef d'établissement, et à lui seul, de fixer les dates d'ouverture et de fermeture de son établissement. Nous avons appelé l'ensemble des personnels de direction à utiliser une lettre type.

Nous voulons vous faire part de la satisfaction de nos adhérents pour le travail de qualité effectué par les commissaires paritaires, et par leur disponibilité, puisqu'ils se sont même déplacés dans les académies à la rencontre des collègues participant au mouvement.

Notre académie se porte bien, en effet, le nombre de nos adhérents a progressé de 10 %. Elle a d'ailleurs accueilli au mois de janvier dernier un stage de niveau 2, et accueillera avec grand plaisir, le Bureau National à Marseille en mai 2008.

Françoise WISNIEWSKI
(Amiens)



L'académie d'Amiens va bien, même si elle a perdu son « pilote », puisque le Recteur vient d'être nommé au Cabinet du Ministre de l'enseignement supérieur. La section académique du

SNPDEN va encore mieux, même si ses effectifs sont restés stables cette année. Mon intervention sera courte et portera essentiellement sur deux points

- le devenir des GRETA : vous le savez, l'académie d'Amiens faisait partie des trois académies avec Bordeaux et Grenoble qui devaient faire une « simulation » de transformation des GRETA et un GIP académique. Or notre section académique a refusé cette simulation, l'ensemble des personnels de direction concernés a dit non à l'unanimité. Nous étions pourtant d'accord avec la 1^{re} partie du rapport de l'Inspection générale, c'est à dire sur l'analyse du problème et sur la nécessité de mettre en place un pilotage fort - au niveau ministériel et au niveau académique - des « affaires » de la formation continue, mais nous sommes en total désaccord avec la solution préconisée à savoir remplacer les GRETA par un GIP académique.
- l'organisation du baccalauréat : là aussi la section académique s'est opposée à une nouvelle disposition - qui semble être de nature ministérielle - et qui concerne le baccalauréat STG. Je ferai simplement lecture de la motion qui a été adoptée, à l'unanimité, par l'assemblée générale académique, réunie le 9 mai 2007 à Roye : « Dans une note du service des examens du rectorat d'Amiens, concernant l'épreuve obligatoire de LV1 et de

LV2 en série STG, il a été demandé aux chefs d'établissement de télécharger puis d'imprimer les sujets « documents » ou « déclencheurs » à partir de leur compte de messagerie personnel.

Au-delà de la lourdeur excessive de cette tâche, les personnels de direction du SNPDEN réunis en AGA le 9 mai 2007 à Roye ont exprimé, unanimement, leur désapprobation au transfert des charges d'examen relevant de l'État, en direction des chefs d'établissement et affectant le budget de ces établissements. Cette procédure mise en place au niveau ministériel est donc inacceptable et contraire à la lettre et à l'esprit de la LOLF.

De plus cette demande va à l'encontre de la charte des pratiques de pilotage, actée par le relevé de conclusions signé par les organisations syndicales représentatives des personnels de direction, le 24 janvier 2007.

Le SNPDEN s'opposera dorénavant à tout transfert de charge non compensé. Seule, une situation d'urgence peut conduire le chef d'établissement à dupliquer des sujets, ce n'est pas le cas présentement.

Motion adoptée à l'unanimité des présents, le 9 mai 2007 » [...]

Bertrand CAGNIART
(Bordeaux)



L'Éducation dans le Périgord, l'Intérieur dans les Pyrénées atlantiques et l'Écologie en Gironde: Voir l'Aquitaine vous donner ses meilleurs hommes et femmes pour battre le terrain pendant 5 ans, voilà de quoi prépa-

rer le congrès de Biarritz qui, nous y travaillons, vous réservera d'autres surprises. En attendant, même si nous sommes dans l'expectative et craignons un été meurtrier, l'académie de Bordeaux termine cette année scolaire avec un record renouvelé de confiance envers notre organisation. Que ce soit en octobre dans le cadre de la mobilisation ou en mars au cours de l'analyse des acquis du relevé de conclusions, la participation aux AGD et AGA a été exceptionnelle et elle s'est concrétisée par un important mouvement d'adhésions ou de ré-adhésions: plus de 10 % pour les actifs dont 52 nouveaux adhérents. En trois ans, plus de 60 collègues ont participé à un stage syndical organisé par notre section. Ils sont la relève et la force de demain.

De même que chacun sait qu'il y aura un avant et un après 6 mai 2007, il faut nous féliciter d'avoir réussi un 26 novembre. Parce qu'il y aura désormais un avant et un après 26 novembre. Même si bien des interrogations demeurent chez nos collègues, il nous faut poursuivre et approfondir les explications sur les avancées obtenues dans une situation qui ne nous est pourtant pas favorable, montrer que le relevé de conclusions et la charte de pilotage constituent une étape nouvelle dans la reconnaissance du travail effectué par les PERDIR. Aujourd'hui, et nous avons commencé à le faire à Bordeaux, la balle est dans le camp des académies, sur leur propension à faire vivre et à mettre en musique ce texte à l'échelon local. Ce ne sera pas la chose la plus aisée. Ainsi au cours de la réunion de notre observatoire académique (notre groupe Blanchet), nous avons certes eu une écoute attentive, obtenu une déclinaison académique sur des points importants mais non fondamentaux du texte de cadrage, et nous craignons que la réponse stratégique

de nos autorités consiste à lâcher du lest sur des points de forme pour mieux nous contraindre sur le fond.

Il en est ainsi des contrats d'objectifs. La confusion est totale et nous avons fort à craindre qu'il s'agisse d'une nouvelle usine à gaz dont l'unique but est de rendre plus pressant le contrôle des autorités hiérarchiques sur les établissements et les personnels de direction en particulier. La confusion est grande chez nos collègues qui ne discriminent plus le projet d'établissement, la lettre de mission et le nouveau contrat d'objectifs. C'est de notre responsabilité aujourd'hui de clarifier et de se faire clarifier les tenants et les aboutissants de ce qui apparaît le plus souvent chez nos collègues comme un exercice coercitif supplémentaire. Alors que notre Recteur souhaitait lancer une expérimentation des contrats d'objectifs à partir d'établissements volontaires dès le mois d'avril, nous avons lancé un appel à la prudence. En effet, la trame des contrats proposée apparaît plus comme une contrainte unilatérale de réussite en terme d'objectifs choisis ou non par l'établissement, sans moyen pour la nécessaire marge d'autonomie permettant de proposer une dynamique d'action. Ainsi en échange de l'engagement de l'établissement à réaliser ses objectifs, inspection académique et rectorat s'engagent sur un accompagnement à la formation des équipes (ce qui prête à sourire quand on sait ce qu'elle est aujourd'hui) et sur un suivi par un IPR référent sans que ses missions soient clairement définies. Voilà avec quoi nous allons devoir mouder le grain dans les salles des profs [...]. On ne peut pas responsabiliser les établissements si on ne responsabilise pas tous ses acteurs, si on ne crée pas les conditions pour tous de rendre compte de leur action, de leur investissement, de leur réussite dans l'atteinte des objectifs. Le

conseil pédagogique que nous avons soutenu en est une autre illustration. Il me semble qu'il a été dénué du sens qui prévalait à sa création et je regrette que pour gagner sur un mot nous soyons passés sous les fourches caudines de la liberté pédagogique individuelle des enseignants qui ôte tout moyen au conseil pédagogique. [...]

Sur un autre sujet, pas si éloigné que cela de ce que je viens de dire, je voudrais souligner le juste équilibre des rapports que nous entretenons avec la collectivité régionale (rassurez-vous, il n'en va pas de même dans les départements quelle que soit leur couleur politique où il nous faut être très vigilants à tout moment). Pour ce qui concerne la région, nous sommes en train de vivre le mouvement des personnels TOS auquel nous sommes largement associés es qualité dans les groupes de travail. Il faut reconnaître que les règles de la fonction publique territoriale dites au fil de l'eau sur poste à profil sont particulièrement favorables aux établissements. Faut-il le dire haut et fort au risque de se voir voués aux gémonies par nos collègues des organisations syndicales amies, ou faut-il le taire, faire semblant de s'offusquer alors que cela répond aux besoins réels des établissements.

Nous souhaitons qu'une réflexion approfondie soit menée sur les établissements multisites. Bordeaux défend l'idée qu'il faut protéger les postes de personnels de direction. Nous craignons en effet qu'un nouveau gouvernement ne s'engage dans la brèche ouverte: mettre un CPE ou un administratif pour gérer les affaires courantes dans les établissements inférieurs à 300 élèves. A-t-on fait le compte du nombre de personnels de direction ainsi passés à la trappe? Peut-on accepter l'idée qu'une collectivité éducative ne se retrouve pas dans la personne ou la personnalité d'un personnel de

direction garant, même dans un petit site, de la présence du service public d'État ? Même l'école privée n'y a pas pensé. [...]

A l'aube de cette législature ou de cette présidence qu'on nous annonce bouleversante, nous voulons faire confiance au SNPDEN pour savoir garder l'équilibre entre une attitude défensive sur les valeurs qui sont les nôtres, mais aussi être celui qui saura courageusement envisager les nécessaires évolutions du système éducatif.

Denis DEKERLE
(Caen)



Depuis notre mouvement national de l'automne dernier, nous avons senti, dans l'académie de Caen, plusieurs évolutions sur les conditions d'exercice de notre métier. Tout d'abord il est incontestable que nos relations avec les services déconcentrés se sont améliorées : l'expertise et le professionnalisme du SNPDEN sont reconnus et cela permet d'engager avec le Recteur des négociations qui aboutissent bien souvent à des accords.

Deux exemples :

- La mise en place des contrats d'objectifs entre l'EPLE et le Rectorat a permis de présenter pendant deux heures les atouts et les faiblesses de chaque établissement. Nous avons sur cette démarche de légitimes craintes, nous avons pu obtenir suite à une audience syndicale les deux garanties suivantes :
 1. Le contrat d'objectifs de l'EPLE est proposé aux équipes de direction

en accord avec celles-ci. Il y a étanchéité totale entre le contrat et la lettre de mission.

2. Le contenu du contrat définit des tendances à atteindre, en commun accord. Lors de l'évaluation, l'équipe de direction aura la charge d'expliquer les raisons pour lesquelles l'établissement aura réussi ou pas à infléchir la tendance.

- La déclinaison académique de la charte des pratiques de pilotage a été rédigée et présentée par Madame le Recteur lors de l'instance de concertation du 18.04.07. Tout n'est pas parfait bien sûr mais les engagements d'amélioration tant réclamés sont désormais écrits. Cette charte sera soumise à l'ensemble des adhérents de l'académie de Caen lors de l'AGA du 27.06.07. Il conviendra de la faire vivre et de la faire respecter.

Notre mouvement d'offensive professionnelle a donc permis de reconstruire avec les services déconcentrés un dialogue constructif autour de l'EPLE qui est désormais la structure incontournable du système éducatif français... Il reste cependant une difficulté très importante : c'est la rénovation des pôles administratifs. Il sera difficile, en effet, d'exercer pleinement notre responsabilité à travers des dossiers de plus en plus complexes où les partenaires sont multiples sans avoir une structure administrative capable de nous aider à préparer les dossiers ou de nous suppléer, par exemple, lorsque nous participons à de très nombreuses réunions qui permettent, par notre présence et notre investissement, de renforcer et de développer le service public d'éducation.

Nous avons obtenu, par ailleurs, du Président du

Conseil Régional la mise en place d'un groupe de travail permettant de réfléchir sur la mise en place d'une charte de qualité qui déclinerait les champs et les modalités d'interventions de la collectivité territoriale sur la base de la contractualisation. Il conviendra de mettre en place la même démarche auprès des conseils généraux à propos, entre autres, de la carte scolaire et du réseau des collèges.

Pascal CHARPENTIER
(Dijon)



Après l'action, la réflexion. Cette dernière année, l'académie de Dijon a connu une activité syndicale importante. Il y a un an tout juste nous étions ensemble en congrès en Bourgogne et la rentrée a été riche de la préparation de notre mobilisation du 26 novembre. Le début de l'année civile a vu le résultat de nos négociations qu'il a fallu expliquer à nos adhérents et avec satisfaction nous avons observé que le relevé de conclusions d'une part était paru rapidement au BO, d'autre part avait été tout aussi rapidement évoqué par nos autorités académiques. C'est un signe positif fort mais l'expérience nous a appris à être pragmatiques et à ne pas nous contenter de promesses mais à vouloir des actes. Il en est de même, me semble-t-il pour les français aujourd'hui et courant mars l'actualité nationale a occupé les esprits et placé la France dans une situation d'attente peu prompt aux décisions politiques.

Alors nous avons géré des dossiers et il y en a toujours sur la table. Nous avons poursuivi notre travail

avec les corps d'inspection dans le cadre du pilotage partagé autour du conseil pédagogique et il est même question d'un grand séminaire commun autour de cette thématique de l'encadrement. Nous avons travaillé avec les collectivités territoriales sur la mise en place de l'équivalent de groupes Blanchet, dont la composition est arrêtée, définie en concertation avec le SNPDEN et là encore nous avons toute notre place et nous sommes reconnus es qualité. La décentralisation et la gestion des TOS impliquent des pratiques nouvelles que nous voulons aborder avec les collectivités. C'est le cas aujourd'hui en Bourgogne.

Mais l'autonomie étant une notion difficile à appréhender, nous avons dû aussi subir l'ASSR informatisée avec son lot de dysfonctionnements et cette pression mise sur les chefs d'établissement pour utiliser des logiciels non aboutis ou inadaptés aux matériels dont ils disposent. Les leçons précédentes (SCONET n'est pas si loin) semblent ne pas avoir été retenues. Que de temps perdu avec cet outil censé nous en faire gagner ! Que de temps gagné effectivement lorsque les applications sont adaptées ! Mais elles sont adaptées lorsque les besoins des utilisateurs sont pris en compte et non pas lorsque leur finalité est conçue avant tout dans un esprit centralisateur de remontée et d'exploitation de l'information.

Alors au-delà de ces dossiers qui nous irritent inutilement et nous font perdre beaucoup de temps, la réflexion a été initiée avec le Recteur autour du rôle de l'État dans ce nouveau contexte voulu par le législateur. A bien des égards, les choses se passent plutôt de façon satisfaisante mais nous voyons bien des collectivités territoriales puissantes, capables de lever des moyens et d'assurer des politiques qu'elles revendiquent. Nous en avons 5

dans notre académie. Et nous sommes, nous chefs d'établissement, confrontés à la volonté de travailler avec elles mais différemment selon les unes et les autres, avec prudence lorsqu'elles font trop d'entrisme, avec satisfaction lorsqu'elles financent ou initient des actions en faveur de la réussite de nos élèves.

Comment l'État peut-il, va-t-il être unique face à ces collectivités ? Comment en 2007 concilier un statut qui ne mentionne pas la place de ces collectivités territoriales avec des pratiques quotidiennes qui les placent de plus en plus au sein de nos EPLE ? Quel rôle devons nous avoir ? Quels fonctionnaires devons nous être dans quelques années ?

La réflexion sur le métier de personnel de direction et le fonctionnement de nos EPLE doivent être concrétisées par des évolutions nécessaires et indispensables liées au nouveau contexte. Nos récentes avancées ont en germe ces questionnements et les thèmes de ce CSN notamment ceux de la commission Métier constituent le cœur de cette problématique. Nous nous en réjouissons. [...]

Jean Pierre RANCHON
(Grenoble)



Venir dire ici ce qui se fait et ce qui est ressenti dans l'académie, au moment où le temps politique frénétique suscite tant d'interrogations, apparaît pour le moins décalé. A Paris on court, on se congratule et l'on semble très déterminé. La victoire électorale donne des ailes. Et la province dans tout ce remue ménage ? La

province elle attend et bien sûr elle bosse...

Revenons à l'état d'esprit de nos collègues. Je ne les crois pas inquiets ou du moins pas plus qu'à la veille des élections. Et cela pour une raison simple : les motifs d'inquiétude existaient bien avant le débat électoral. Notre préoccupation provient d'une difficulté fondamentale à obtenir et à mettre en œuvre, quel que soit le gouvernement en place, une autonomie réelle de nos établissements et une simplification de bon nombre de procédures. Sur ce plan nous sommes dans l'attente et trop souvent dans le doute. C'est pourquoi, encore plus que par le passé nous devons faire dans nos académies, mais aussi nationalement, des propositions concrètes pour mieux travailler au sein de nos établissements. Mieux travailler c'est sans doute revenir à l'essentiel et cela consiste à éviter la dispersion et l'inflation des dispositifs pédagogiques et d'évaluation.

Un exemple : Prenons le baccalauréat, examen terminal par excellence.

Commençons par le français et observez combien la procédure d'évaluation est devenue complexe, si bien que les professeurs sont perdus et que les équipes de direction sont accablées par l'organisation matérielle de l'oral.

Les TPE : en forçant un peu le trait on pourrait parfois les assimiler aux travaux d'Hercule.

L'évaluation des capacités en sciences expérimentales : l'organiser dans des conditions satisfaisantes demande des trésors d'invention, et qu'en sera-t-il demain si l'on ne dispose plus de décharge de laboratoire ? On nous annonce une nouvelle évaluation de ce type en mathématiques en TS. A quand une épreuve ponctuelle en HG, en SES, à côté de l'examen terminal ?

Cerise sur le gâteau, le contrôle en cours de forma-

tion en EPS. Il est devenu si individualisé et se veut si performant qu'il représente un bac à lui tout seul. Et je ne parlerai pas des épreuves de langues en STG, prélude à de nouvelles évaluations en bac général. Si l'on ne veut pas que nos équipes explosent et surtout si l'on ne veut pas d'un bac hypertrophié et incohérent il va falloir revenir à l'essentiel, ce qui n'exclut pas l'évaluation de compétences.

Je pourrais évoquer bien d'autres sujets « inflationnistes ». Pour fonctionner au quotidien ou pour obtenir quelques subsides pour nos établissements nous devons nous soumettre à des procédures multiples, redondantes, complexes, où la télématique est reine. C'est d'ailleurs la télématique qui a permis cette hypertrophie. On n'aurait pas osé nous demander des évaluations ou des dossiers projets aussi conséquents sous la forme papier. Les services rectoraux et régionaux deviennent une machine à ingurgiter des données venant de nos établissements. Pour pallier ce grave défaut un dispositif de contractualisation est mis en place dans l'académie de Grenoble (contrat d'objectifs sur 3 ans). Il améliore partiellement la situation ne pouvant éviter l'effet redondant. L'articulation avec les demandes auprès de la Région n'est pas réalisée notamment. Surtout ce contrat ne concerne pas le cœur du moteur pédagogique. Il permet d'exprimer une politique pédagogique et éducative, mais parce que les actions du contrat demeurent à la périphérie et reposent sur le volontariat, l'impact du contrat sera in fine limité.

En conclusion pour mieux travailler nous devons d'abord compter sur nous-mêmes et surtout sur la pertinence de nos propositions, et cela de manière à progresser vers une réelle autonomie.

Jacqueline GRESSE
(Guyane)



Nous sommes en attente de rencontrer notre recteur nouvellement nommé. Nous nous réjouissons de l'augmentation du nombre des syndiqués : 46 sur environ 60 personnels de direction. Des postes resteront certainement vacants en particulier sur le fleuve ; nous nous attendons à un nombre important de délégations rectorales ou de faisant fonction à la rentrée de septembre. Soulignons encore en ce qui concerne les lauréats concours : 3 réussites pour les personnels de direction, et à d'autres concours IAIPR, IEN. La nouvelle politique de formation que nous avons tant réclamée commence à porter ses fruits.

Claude CARPENTIER
(La Réunion)



Chikungunya, dangereux éboulements, privations d'eau, sulfureux volcans, cyclone dévastateur, routes coupées, et pour (provisoirement) finir, houle destructrice : j'ai parfois l'impression lorsque je viens à cette tribune vous donner les nouvelles de la plus australe des académies, d'énumérer les plaies de l'antique Égypte. Certaines ont endeuillé des familles réunionnaises, beaucoup ont éprouvé la population, les EPLE et leurs équipes

de direction ; mais je serai exagérément pessimiste et unilatéral si j'oubliais de nombreuses réalisations, sources d'espoir, je citerai simplement la création d'un superbe parc national, bientôt inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'actualité de notre section académique serait plus souriante, si du moins l'on pouvait considérer la valse des recteurs comme synonyme d'allégresse virevoltante. Ce n'est pas le cas – et mes collègues de l'académie de Lille, qui partagent avec nous le rythme endiablé de ce carrousel ne me démentiront pas – d'autant plus que souvent, nous avons eu à inaugurer les pas de clerc de débutants. Conséquence de cette chorégraphie : le fonctionnement de hiérarchies à trajectoires parallèles, structures complexes et fermées. Fort heureusement, nos bons maîtres, doctes philosophes, nous ont enseigné, après Leibniz, ce qu'est une monade : précisément, une structure complexe et fermée. Je crois pouvoir qualifier le rectorat de l'académie de la Réunion de monadologie (sans grossièreté aucune), chaque monade poursuivant sa trajectoire propre, souvent délibérément ignorante des voisines ; ainsi, actuellement, la monade projet stratégique académique n'a, semble-t-il, que de lointains rapports avec celle des contrats d'objectifs, pendant que la monade ambition réussite s'égaré entre les couloirs du ministère et les prérogatives respectives du premier et second degrés, la douloureuse question des avantages indemnitaires perdue de vue dans ce tortueux parcours.

Le travail syndical, dans ce contexte, présente un caractère un peu particulier : ce n'est plus simplement la défense légitime des personnels de direction – toujours d'actualité cependant, quand nous constatons les menaces qui pèsent sur la pérennité d'une formation initiale académique des per-

sonnels de direction – mais une patiente archéologie s'efforçant de redonner du sens à des fragments épars. Pour s'entendre dire parfois par le Pangloss chef de service : vous n'aviez rien compris, tout était pour le mieux dans le meilleur des mondes...

Malgré cela, le moral est bon, nous ne céderons pas à la tentation de nous replier sur nos jardins respectifs afin d'y cultiver les milliers de jeunes pousses - ou parfois de mauvaises herbes – qui nous sont confiées ; j'en veux pour preuve ce joli poème de Paul Valéry, déniché par l'un des membres de notre bureau académique, qui me servira de conclusion :

Il y a ceux qui font quelque chose.

Il y a ceux qui croient faire quelque chose

Il y en a trois qui font quelque chose

Il y en a dix qui font des conférences

Sur ce que font les trois.

Il y en a cent qui font des conférences

Sur ce que disent les dix.

Il arrive que l'un des cent dix vienne expliquer

La manière de faire à l'un des trois.

Alors, l'un des trois, intérieurement, s'exaspère et, extérieurement, sourit. Mais il se tait, car il n'a pas l'habitude de la parole

D'ailleurs, il a quelque chose à faire.

Guy SAVELON
(Lille)



Les personnels de direction de l'académie de Lille sont perplexes, désabu-

sés, inquiets. Le pire est qu'il ne s'agit pas là d'un état d'âme passager. Nous étions venus en masse à Paris le 26 novembre dernier, pleins d'enthousiasme et d'espoir. Mais, il faut le constater pour nombre de nos collègues, les derniers accords ne passent pas toujours bien : malgré nos explications, les acquis ne sont pas à la hauteur des attentes. Nous sentons régulièrement poindre déception et scepticisme. Ces sentiments sont renforcés par la crise profonde que traversent notre institution et notre académie : 700 postes encore supprimés pour la prochaine rentrée, la routine ! Nous en avons perdu 3000 en quatre ans. Nous ne nous faisons plus la moindre illusion. Nous continuerons à nous enfoncer mais, comble du désespoir, nous doutons même maintenant que nous puissions mourir guéris !

Ce ne sont pas les propos de notre nouveau ministre qui peuvent nous rassurer. Dans notre région, au tissu social très contrasté, les annonces de la suppression de la carte scolaire ne peuvent qu'inquiéter. Certains établissements s'enfonceront encore un peu plus dans la ghettoïsation. Certes, le système actuel montre ses limites mais une libéralisation trop poussée ne pourrait que produire des effets catastrophiques pour notre école. Appliquons le raisonnement des partisans de la suppression de la carte scolaire au code de la route. Nous constatons que les limitations de vitesse ne sont pas respectées. Les automobilistes les plus avertis disposent de systèmes pouvant leur permettre d'enfreindre ces règles et d'échapper aux contraventions, il faut donc supprimer ces limitations ! Attention : Neuilly ou Périgueux n'est pas Roubaix ou Maubeuge ! Marie Durut Bellat, sociologue, vient de montrer à quel point cette question est complexe.

La mise en œuvre de la décentralisation renforce notre malaise. L'académie de Lille est plongée dans une cohabitation entre les collectivités territoriales et l'administration de l'Éducation nationale. Certains responsables politiques régionaux considèrent ouvertement qu'appartenir à la fonction publique d'État constitue aujourd'hui le summum de la ringardise. Ils ne voulaient pas de la deuxième phase de la décentralisation mais en réclament toujours plus. La volonté de prendre en charge les personnels administratifs est désormais affichée clairement. Nous vivons au quotidien une situation qui nous fait parfois penser à l'univers de Jarry ou, pire, à celui de Kafka. Le Président du Conseil régional, ainsi que ceux des Conseils généraux du Nord n'ont toujours pas accepté la mise en place d'un groupe de concertation avec les organisations représentatives. Certes les consultations ne manquent pas mais elles sont ouvertes sur des bases pour le moins critiquables.

Demain à Lille doit avoir lieu une grande réunion sur les stratégies d'ambition et de réussite éducatives dans le Nord Pas de Calais inscrites à partir du nouveau schéma régional des formations. Elle rassemblera les représentants de l'État, des collectivités territoriales, du CESR, 514 chefs d'établissement des collèges, lycées et CFA, les présidents d'université et les représentants de parents d'élèves : bel exemple de dialogue social. Ce meeting, pardon, cette réunion de travail sera suivie d'un déjeuner. Nous avons demandé à nos collègues de prendre en compte la position du Recteur qui n'y participera pas compte tenu de la période de réserve électorale.

Alors que le président du Conseil régional dénonçait, il y a peu de temps encore, auprès du Recteur le manque criant d'agents TOS

dans nos établissements scolaires, nous ne pouvons pas obtenir la moindre création de postes malgré la disparition des emplois aidés. Il nous faudra pour cela accepter que notre établissement remplisse de nouvelles missions sur la base du fameux principe « gagnant gagnant ». Chaque convention devrait être renégociée individuellement.

J'ajouterai qu'il nous a été annoncé la semaine dernière, en pleine période d'examens, que les agents TOS ne pouvaient plus participer au transport des copies et de sujets. Le conseil régional vient de nous demander de réunir notre conseil d'administration avant la fin de l'année scolaire pour que nous fassions voter une augmentation de 22,5 % du tarif des repas des commensaux des catégories A et B. Ils doivent participer au financement des personnels employés par la région. Nous laisserons aux élus le soin de venir apporter toutes les explications dans nos conseils d'administration et demanderons à l'assemblée régionale de prendre ses responsabilités. Nous n'accepterons pas de ressembler à Truffaldin, ce héros de Goldoni, serviteur de deux maîtres. Face à toutes ces dérives le SNPDEN doit prendre des positions claires. Nous devons parvenir à trouver un consensus sur cette question. L'avenir de notre institution est en jeu.

Pour terminer ce propos je reviendrai à M. Darcos. Il a écrit récemment des choses fort intéressantes notamment dans son blog. L'homme de lettres a du talent. Le rapport qu'il a remis le 10 mars 2006 à Nicolas Sarkozy, sur la situation morale et matérielle des professeurs en France est tout aussi intéressant. Dans la deuxième partie de ce rapport il analyse les pistes pour redéfinir et améliorer la fonction enseignante. Il envisage

notamment que les professeurs pourraient devenir adjoints au chef d'établissement dans le cadre d'une réforme du statut des personnels de direction. A la page suivante, constatant le manque de mobilité des enseignants il écrit : « *les sorties de carrière interne sont rares: devenir inspecteur, assumer des tâches d'encadrement. Ces promotions comportent des risques (déplacement brutal, adaptation à des fonctions totalement différentes) et l'attrait financier n'est pas décisif* ». Il ajoute en caractères gras : « *un proviseur d'un grand lycée gagne souvent moins que ses professeurs de classes préparatoires, pour une charge de travail sans commune mesure.* » Nous devons bien sûr prendre M. Darcos au mot et lui demander de réparer cette injustice dans les délais les plus brefs.

Christian BARITAUD
(Limoges)



[...] Après une manifestation nationale réussie en novembre dernier, l'espoir était de mise mais les bénéfices sont bien minces, même si le relevé de conclusions et la charte de pilotage sont sans doute des avancées positives, le compte est loin d'y être. Nous voulons bien prendre acte que ce ne sont que des étapes mais il ne faudrait pas que ces étapes comportent des cols infranchissables. C'est pourquoi les syndiqués SNPDEN de l'académie de Limoges demandent que la question des salaires soit clairement mise en avant dans les négociations qui, espérons le, vont se poursuivre. Il nous semble en

effet que nous n'avons pas à avoir honte de ce que nous gagnons ! Le différentiel avec les catégories A (professeurs en particulier) et surtout le salaire « horaire » ne sont pas de notre point de vue à la hauteur de nos responsabilités !

Dans ce cadre, l'indemnitaire peut peut-être servir de réponse mais l'indiciaire est sans nul doute une meilleure solution surtout quand on se projette sur ce que risque de devenir le système des retraites. En outre, à l'heure où le nouveau ministre annonce des discussions avec les enseignants (temps de travail et salaire) il ne faudrait pas que nous soyons les « oubliés » de l'histoire ! Puisqu'on nous parle d'heures supplémentaires exonérées et de baisse d'impôts pourquoi ne pas remettre sur la table la question de l'imposition des avantages en nature ?

La reconnaissance de notre temps de travail dans le cadre de notre autonomie est une bonne chose mais comment comparer le temps de travail dans un collège rural de 1^{re} catégorie et dans un lycée urbain de 4^e catégorie ; il n'y a ni les mêmes tâches à accomplir ni les mêmes personnels pour les assurer. La mise en place d'un compte épargne temps forfaitaire ou d'un autre système équivalent nous semble donc toujours d'actualité et ce n'est pas parce que le gouvernement précédent nous l'a refusé qu'il ne faut pas insister, si bien entendu cette position est majoritaire dans nos rangs. L'académie de Limoges souhaite enfin, dans le cadre d'une décentralisation qui va s'accroître et s'accélérer, que soit mise en place, un peu sur le modèle de la commission laïcité, une cellule nationale de veille sur « les évolutions de la décentralisation » (souhaitons nous devenir « directeur des études » ou être « chef d'établissement-ordonnateur ») dans le

cadre du nouveau contexte politique.

Georges PINTO
(Martinique)



A la rentrée de septembre 2006, le bureau syndical avait réclamé avec insistance à la nouvelle rectrice plus de transparence dans la gestion des personnels de direction car le sentiment d'injustice et le mécontentement des adhérents du SNPDEN étaient très grands en ce qui concerne les promotions et les mutations. Notre démarche a été confortée par la venue de Philippe Tournier et de Patrick Falconnier qui ont assuré une formation au mois d'octobre 2006. Ils ont été reçus en audience par la rectrice et ont pu faire passer le message de l'égalité de traitement. Apparemment, nous avons été entendus puisque lors des opérations de promotion et des mutations 2007, les adhérents du SNPDEN obtiennent satisfaction à plus de 65 %. [...]. L'académie perd 62 postes d'enseignants. Le SNES n'arrivant pas à mobiliser ses troupes, a décidé de manifester son mécontentement au niveau des établissements.

Phénomène nouveau ! De nombreuses décisions de chefs d'établissement sont contestées publiquement. Ils sont qualifiés de « chef aillons » dans les médias quand ils luttent contre certains dysfonctionnements et veillent à préserver l'intérêt des élèves.

Georges DE HARO
(Montpellier)



Nous vivons un moment intéressant dans l'évolution de notre société. A plus d'un titre, des ruptures sont à prévoir. Bien sûr, nous ne pouvons pas encore discerner précisément les intentions de notre nouvelle équipe gouvernementale, mais nous pouvons pronostiquer que quelques dossiers nous concernant occuperont une place importante.

La **formation professionnelle** en fera partie et pour plusieurs raisons. Parce que le pays a besoin de main d'œuvre qualifiée en quantité phénoménale. Parce que la formation professionnelle doit participer à résorber l'énorme gâchis des échecs scolaires. Parce que l'évolution démographique ne suffira pas pour atteindre la diminution formidable du chômage que notre pays attend. Et enfin, et j'en ai la certitude, parce que la formation professionnelle va devenir un énorme marché.

Pour toutes ces raisons, nous devons sérieusement revisiter notre vision de la formation professionnelle, de son avenir, de ses ambitions. Pour commencer, il est impossible de penser sérieusement la formation professionnelle sans intégrer l'apprentissage et la formation continue, la validation des acquis de l'expérience et le transfert de technologie vers les PME. La formation professionnelle ne se réduit pas aux LP et aux BTS. Elle n'est pas cantonnée à l'éducation nationale, elle met en œuvre des forces politiques et financières importantes. Notre réflexion doit

dépasser le simple niveau pédagogique et embrasser la totalité des enjeux et des acteurs en présence. Pour reprendre et récupérer l'adage du sage, il nous faut cesser de nous fixer sur le doigt si nous voulons avoir une chance de regarder la lune.

Ce CSN doit aborder la question des GRETA. Je formule le vœu que nous ne nous laissions pas enfermés dans des considérations de structure ou de fonctionnement. Elles sont certes importantes, mais elles nous écartent de la véritable question: l'éducation nationale doit-elle jouer un rôle de premier plan dans la formation professionnelle et donc dans la formation continue, j'ajoute et donc dans l'apprentissage? Si la réponse est oui, et je souhaite que nous nous battions pour que ce le soit, alors les dispositions techniques s'imposeront aisément. J'invite tous ceux qui considèrent qu'il s'agit là d'un débat de spécialistes à réviser leur jugement et à réévaluer l'importance de cette question, pour s'y engager résolument.

Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler tout ce que messieurs Raffarin et Fillon ont fait pour que, sous couvert de décentralisation, les prérogatives de la formation professionnelle migrent davantage du niveau national vers le niveau régional. Les régions ont, à présent, la responsabilité de ce dossier, elles en possèdent pratiquement toutes les clés. Pratiquement toutes sauf une: les enseignants. Certains disent pour l'instant.

Cette transition pour dire que la **décentralisation** me paraît constituer le deuxième dossier important qui devrait occuper notre proche avenir. En effet, les dernières lois de décentralisation ont profondément bousculé, pour ne pas dire déstabilisé, nos modes de fonctionnement antérieurs,

et ce n'est pas fini. Après une première période, celle des constructions, les régions et les départements se sont lancés avec un grand dynamisme dans les questions d'éducation et de pédagogie, parfois même avec un regard intéressé sur les performances, le fonctionnement et le climat des établissements. Ces collectivités commettent les erreurs de leur inexpérience. Par exemple, elles sous-estiment généralement la complexité des choses éducatives ou elles imaginent que les établissements peuvent vivre au biorythme de la politique locale. Elles font des erreurs, oui, mais elles apprennent et surtout elles expriment une volonté farouche de se saisir des questions d'enseignement, bien au delà de leurs prérogatives. Dans beaucoup de cas, elles disposent de moyens financiers conséquents et accessibles. Intéressées, volontaristes, déterminées, attentives, réactives, elles contrastent avec notre ministère qui lui, semble décalé, éloigné et pour tout dire déphasé avec les réalités du terrain. Pour ce dernier, la question du pilotage du système reste incantatoire, la sous-estimation des besoins en encadrement reste la règle.

Alors les collectivités territoriales marquent des points, elles bousculent les premières réticences des TOS, elles attirent certains de nos intendants, elles émergent dans l'espace des enseignants, elles s'imposent chez les parents d'élèves, elles constituent un niveau adapté et reconnu pour les milieux sociaux économiques. Sauf dans la minorité des régions ou départements qui croient tout savoir, les personnels de direction sont reconnus comme des responsables experts, davantage même que par leur propre administration. L'autonomie des EPLE est ici ou là mieux respectée, voire comprise par ces élus locaux que par nos dirigeants.

Ces évolutions rapides et radicales nous situent dans une phase intermédiaire, mais me font penser que nous avons atteint et dépassé le point de bascule. La décentralisation ne peut plus s'arrêter là, sa dynamique interne la pousse, de façon irrésistible, vers d'autres développements et notamment vers le dépassement du capharnaüm actuel des compétences partagées.

D'une façon générale, les élus locaux travaillent toujours à augmenter leurs prérogatives, même quand ils feignent de se plaindre que les moyens ne suivent pas. L'opposition politique, majoritaire dans les régions, souhaite en faire des contre-pouvoirs et accepte localement des transferts concrets, que leur politique nationale désapprouve sur le principe. L'État lui est perpétuellement tenté de décentraliser ses problèmes insolubles et ses charges trop lourdes, particulièrement quand ces transferts mettent en difficulté son opposition. Chacun peut ici imaginer ce qu'il conviendrait de donner aux régions pour atteindre les promesses électorales. Pour mémoire, je cite: diminuer l'impôt, réduire le nombre des fonctionnaires, adapter notre système éducatif, sortir du dogme du toujours plus pour obtenir mieux, etc.

Oui, l'hypothèse d'une plus grande décentralisation encore de l'école, du primaire jusqu'au supérieur, est à présent crédible. Alors, si tout le monde est d'accord, je me demande ce qui pourrait empêcher que cette décentralisation franchisse de nouveaux pas. Certainement pas nous, nous n'en avons pas la force. D'ailleurs, le voudrions-nous? Mais au fait, savons-nous ce que nous voulons? Je compte sur ce CSN pour commencer à répondre à ces questions.

Olivier PALLEZ
(Nancy-Metz)



Quelques mots pour vous présenter la situation de l'académie de Nancy-Metz qui ressemble à celle de l'académie de Lille, si ce n'est que maintenant le Rectorat s'attaque aux postes de personnels de direction. Un nouveau barème a été établi et ce sont tous les postes d'adjoint dans des collèges de moins de 350 élèves qui risquent d'être supprimés. 50 postes sont visés.

J'attire également l'attention du secrétaire général concernant l'écart de perception entre la satisfaction légitime affichée par le bureau national concernant les avancées obtenues et la perception des personnels de direction sur le terrain.

Recteur et Inspecteurs d'académie, s'ils ont connaissance des textes signés par le ministère les interprètent en leur faveur, ou résistent à leur application. Ainsi, « plus d'établissement de catégorie 3 sans adjoint » avancée manifeste, est traduite dans notre académie par « suppression des postes d'adjoint dans tous les établissements de moins de 350 élèves par solidarité nationale (50 postes d'adjoints supprimés?) » « Pas de réduction des moyens administratifs en établissement » se traduit par « suppression de 14 postes à la DEC et transfert de charge pour l'organisation du BAC dans les établissements. » S'ajoutent à cela, les effets de la décentralisation et les attitudes des politiques locaux, le budget participatif, les injonctions diverses des politiques des collectivités territoriales.

Nous sommes conscients que le travail académique devient décisif et va dans les années à venir s'intensifier, mais il faut que les sections académiques soient dotées d'outils, soient informées des textes en cours pour être réactives et pertinentes. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Jérôme GAGNAIRE
(Nantes)



[...] La réflexion académique menée autour du temps de travail des personnels de direction et surtout du fonctionnement des équipes de direction fera l'objet d'un groupe de travail chargé de formuler la proposition concrète sur ce thème pour le CSN de novembre.

Le SNPDEN de l'académie de Nantes a rencontré les élus et responsables des collectivités territoriales : nous rappelons régulièrement à nos interlocuteurs, région ou conseils généraux la nécessité de considérer les personnels de direction comme les seuls interlocuteurs pour la mise en œuvre des politiques publiques au sein de l'EPL et nous avons insisté sur le strict respect des conventions signées entre l'EPL et la collectivité. Nous avons très fortement insisté sur notre sens des injonctions autoritaires susceptibles de mettre à mal la qualité du service public d'éducation dont nous sommes les garants. Une rencontre avec Jacques Auxiette, président de la région a pu aider les personnels de direction à préciser les rôles et attributions de chacun dans la gestion des TOS, réunions utiles qui permettront sans doute de calmer les ardeurs

parfois mal venues de la part des services.

Nous avons alerté le recteur Desneuf sur la nécessaire concertation préalable à la réflexion menée sur la structure des établissements (établissements multisites, postes d'adjoints ou de CPE dans les petits établissements, directions uniques).

Nous lui avons fait part de notre inquiétude et montré notre vigilance quant à l'évolution de l'utilisation des TICE dans les établissements, prolifération des blogs d'élèves, utilisation d'internet par les parents. Enfin nous lui avons rappelé notre demande forte et récurrente quant à la mise en place dans l'académie d'une formation continue digne de ce nom. La qualité du dialogue et l'écoute que nous avons ressentie permettent sans nul doute de faire avancer tous ces dossiers. Enfin le SNPDEN de l'académie de Nantes tient à rappeler sa vigilance à propos de plusieurs dossiers d'actualité [...]. Nous resterons également attentifs quant aux évolutions attendues (statut des personnels, carte scolaire, moyens d'enseignement), persuadés que la qualité de l'éducation que nous dispensons à nos élèves passe par la garantie d'un service public d'éducation fort et de qualité.

Joël OLIVE
(Nice)



La section académique de NICE est en plein accord avec l'appréciation du secrétaire général selon laquelle le SNPDEN a, dans la période actuelle, des responsabilités qui dépassent le cadre de son rôle traditionnel. Il est,

en effet, porteur de propositions dont la cohérence et la pertinence peuvent servir de référence à ceux qui veulent une transformation du système éducatif progressiste et conforme à l'éthique républicaine. La capacité de notre syndicat à agir et à proposer reste donc un élément important de la recomposition prévisible de notre champ d'activité.

Je souligne que les personnels de direction ont déjà commencé à travailler plus. En effet, l'organisation des épreuves de langue pour la série STG a été particulièrement lourde (convocation des élèves, convocation des enseignants, mise en place de plannings difficiles à gérer pour éviter une perte trop importante d'heures de cours pour les élèves, négociations tendues avec les enseignants).

De façon paradoxale, ces charges nouvelles importantes ne sont pas prises en compte au titre des indemnités pour organisations des jurys d'examen. Le rectorat nous a informés que ces épreuves s'inscrivent dans le cadre d'un contrôle en cours de formation, les dispositions s'appliquant pour l'examen final ne pouvaient être prises en compte en ce cas. En réalité, nonobstant l'appellation, il s'agit bien d'une organisation conforme en tous points à celle d'un contrôle final, aggravée par son déploiement pendant la présence des élèves.

Il faut donc interpeller le Ministère pour obtenir une prise en charge indemnitaire de ces charges nouvelles.

Je voudrais intervenir sur le mouvement des personnels de direction, après la CAPN du 30 mars dernier et féliciter l'excellent travail des commissaires paritaires nationaux. C'est toujours un moment sensible où les aspirations personnelles, fortement connotées au plan affectif, peuvent sembler en contradiction avec une démarche syndicale, collective dans son essence même. Il faut avancer avec

force nos propositions dans ce domaine pour réduire ce hiatus. D'abord pour obtenir des garanties pour un véritable mouvement national et non une juxtaposition de mouvements académiques. En particulier, il faut harmoniser les critères d'évaluation des différents recteurs. C'est ainsi que les personnels de direction de notre académie, pénalisés par une évaluation plus stricte, en valeur relative ont été fortement pénalisés dans leurs demandes. Le taux de satisfaction y est donc parmi les plus faibles.

En second lieu, il faut faire prévaloir le principe d'une véritable gestion prévisionnelle des ressources humaines permettant à chaque personnel de direction d'élaborer, en concertation avec sa hiérarchie, des stratégies de mutation réaliste à court terme. Il n'est ni normal, ni efficace qu'un collègue n'ait pas de perspective au-delà d'une demande de mutation non aboutie. Un parcours réaliste doit être construit avec les IA et les recteurs et des perspectives explorées.

Est-ce trop demander au moment où nous-mêmes, au travers de l'évaluation des personnels administratifs, infirmiers et techniques, consacrons beaucoup de temps et d'énergie à la valorisation de leur parcours et à la définition de leurs perspectives ?

Notons enfin l'annonce faite par la région PACA de la création en 3 ans de 280 postes TOS et de la mise en place de 70 agents pour la maintenance informatique (*chiffres à vérifier*). Le SNPDEN de NICE est particulièrement satisfait de voir ainsi aboutir pour les personnels TOS (et à quand pour les personnels encore gérés par l'État, CPE, surveillants, administratifs... ?) une revendication historique que nous avons portée, depuis des années, avec force. Cela illustre toute l'importance de l'activité de notre syndicat, dans cette période.

Marie Ange HENRY
(Paris)



Il nous semble important de rappeler que l'essentiel de notre action syndicale, concernant les conditions d'exercice de notre métier, se situe au niveau académique. Bien sûr dans les mois qui viennent, de nouvelles décisions sont à attendre et le bureau national devra définir des orientations. Il n'en demeure pas moins que notre rapport de force doit s'établir dans les académies, près du terrain, là où les sollicitations sont nombreuses. Nous devons obliger notre hiérarchie à appliquer notre charte: pas d'enquête redondante, pas de réponse sur ce qui est déjà donné dans nos comptes rendus de CA ou nos négociations de rentrée; bref rien ne doit alourdir notre tâche déjà bien fournie! Par ailleurs il est important d'accueillir les lauréats concours dès le résultat connu, début mai alors qu'ils entrent dans une période très nouvelle, très anxiogène également. Nous pouvons tout à la fois les rassurer, les renseigner, les fidéliser et ce quelle que soit leur académie de destination.

Daniel HERLEMONT
(Orléans-Tours)



Dans l'académie d'Orléans-Tours, l'application académique du relevé de

conclusions sur la situation des personnels de direction et son annexe progresse. Un nouveau secrétaire général est arrivé qui se montre davantage à l'écoute de nos préoccupations et plus ouvert au dialogue. C'est ainsi qu'à l'issue d'une réunion de la commission permanente tenue le 26 mars, nous avons avancé sur l'aide juridique apportée aux établissements, sur la mutualisation de certains services, sur les enquêtes, sur la mise en place d'un groupe académique consacré à l'informatique et à ses problèmes. Tout n'est pas acquis, il faudra rester vigilant, et se répéter, mais on peut considérer que nous sommes sur le bon chemin.

En revanche, les relations avec les collectivités territoriales, essentiellement les conseils généraux, ne cessent de se dégrader, surtout dans le Loiret et l'Indre et Loire. Seuls les conseils généraux du Cher et du Loir et Cher ont une attitude correcte, bien qu'ils ne soient pas du même bord politique. Les abus de pouvoir sont nombreux :

- fixation de réunions sans consultation sur les dates
- décisions prises unilatéralement sans qu'on puisse les remettre en cause lors des réunions prévues à cet effet, sur la modification de la carte scolaire, ou la répartition des TOS par exemple
- mise à l'index de certains de nos collègues qui ne sont plus convoqués du fait de leur pugnacité
- directives autoritaires sur la ventilation de la subvention de fonctionnement
- signature de contrats globaux sur l'énergie à la place des EPLE
- refus de DBM pour prélèvements sur les réserves...

[...] Je voulais terminer en disant que le secrétaire académique que je suis depuis 5 ans, monte, probablement pour la dernière fois à

la tribune d'un CSN, devant prendre sa retraite en septembre, comme secrétaire académique, et auparavant comme secrétaire départemental de l'Indre durant 11 ans, j'aurai beaucoup appris. Le SNPDEN m'aura permis d'élargir mon horizon, mes connaissances, en dépassant largement le cadre des établissements successifs dans lesquels j'ai apporté ma modeste contribution. Il m'aura permis de côtoyer des femmes et des hommes de valeur et de convictions. J'ai beaucoup apprécié l'aide et les conseils que le syndicat m'a apportés. L'amitié et la solidarité n'auront pas été de vains mots dans mon département, dans l'académie d'Orléans-Tours et au niveau national. J'ai le sentiment d'avoir fait avancer nos valeurs, et d'avoir obtenu des acquis, avec l'aide de mes camarades.

Pour tout cela, pour votre amitié, pour votre solidarité, pour nos valeurs, pour notre recherche de la justice sociale, soyez ici remerciés.

Pierre WIZNIAK
(Reims)



Les syndiqués de l'académie de REIMS terminent l'année avec de nombreuses interrogations. Si la syndicalisation ne faiblit pas puisque nous avons, à quelques unités près le même nombre d'adhérents que l'an passé, les collègues sont de plus en plus inquiets. En effet, nous nous sommes inscrits dans la continuité d'une politique qui dure du fait de la stabilité d'un recteur qui termine sa 4^e année. La concertation, ou ce que celui-ci entendait par là, même si elle est pro-

mulguée comme principe de gestion a montré ses limites.

Ainsi sur des sujets importants, comme la fermeture d'agences comptables, le redéploiement de ces dernières, les délégations rectorales sur poste de chef d'établissement, nous n'avons jamais été consultés sur ce dernier point les décisions prises ont largement prédéterminé le mouvement, privant ainsi des collègues tout aussi méritants d'une possibilité de mutation.

Le fonctionnement des CAPA n'est pas satisfaisant, notamment au niveau de la préparation. En effet, informés des propositions rectorales au plus tôt la veille de leur tenue, nos commissaires paritaires n'ont manifestement pas le temps de préparer leur travail. La manière de concevoir l'évaluation des chefs d'établissement laisse beaucoup d'amertume dans la mesure ou pour l'académie, l'utilisation restrictive de l'échelle des lettres codes pour les mutations, nous place plutôt en retrait par rapport aux moyennes nationales.

Par ailleurs, même si la démographie justifie la réduction du nombre de poste d'enseignants, l'académie a perdu plus de 1200 postes en 4 ans. De plus, les collectivités territoriales n'ont pas pris leur responsabilité dans ce domaine. En effet, le maintien de nombreux petits établissements à faible effectif ne confère aucune marge de manœuvre. Aucune nouvelle formation n'a pu être créée depuis 4 ans sans proposer de fermeture.

En ce qui concerne la charte de pilotage des EPLE nous attendons une réunion du groupe Blanchet le 8 juin pour saisir les motivations et les intentions du recteur qui souhaite une déclinaison académique au sein de l'académie de REIMS.

Au niveau des collectivités territoriales nous

sentons également poindre des problèmes: le conseil régional depuis les élections de 2004, a gelé tous les projets de restructuration et de construction. On nous balade d'audit en audit, d'enquêtes en enquêtes en attendant des jours meilleurs. Pour les collègues, la situation est plus complexe encore. Si cela se passe à peu près bien dans les Ardennes et la Marne, les relations sont plus tendues pour l'Aube et la Haute-Marne. Les collègues, globalement sentent poindre une volonté de gérer sans consulter le chef d'établissement ; ici on programme des travaux et les entreprises interviennent sans que le principal ait été consulté ou prévenu, là on visite l'établissement sans que le chef d'établissement en ait été informé. Enfin un président de conseil général a réclamé que lui soit confié un trousseau de clefs par collège. Pour terminer, bien souvent les demandes d'audience des secrétaires départementaux restent lettre morte. Il y a encore beaucoup à faire à tous les niveaux pour que les relations avec les collectivités territoriales de rattachement soient normalisées et les raisons d'un syndicalisme fort et responsable demeurent plus que jamais d'actualité.

Je vais profiter de cette tribune pour dire toutes les joies et les satisfactions que j'ai pu obtenir en participant au combat syndical depuis 1994, puisque j'ai participé à pratiquement tous les CSN et les congrès depuis cette période. Après 8 années passées en tant que secrétaire départemental de la Meuse dans l'Académie de NANCY-METZ, puis 4 années comme secrétaire Académique de l'Académie de REIMS, à 61 ans, je fais valoir mes droits à la retraite. J'invite les jeunes à s'investir, reprendre le flambeau pour porter nos valeurs et faire progresser nos revendications. Pour ma part je demeurerai un observateur

averti et je suivrai avec intérêt vos différents travaux.

Christine GUIGNARD
(Rennes)



Vous ne serez pas surpris d'apprendre que l'académie de Rennes n'a pas accueilli de gaieté de cœur les résultats des élections présidentielles, la Bretagne ayant voté très majoritairement à gauche. Et les premières déclarations de notre nouveau ministre ne sont guère de nature à nous rassurer. Sous couvert, très habile au demeurant, de mixité sociale et de liberté de choix, la suppression de la carte scolaire est un pas conséquent vers la libéralisation du système scolaire et la « ghettoïsation » de toute une population. Pourrions-nous qualifier encore longtemps de service public dans lequel rien ne viendra réguler les possibilités de choix de certains privilégiés, tandis que d'autres devront se contenter de ce qui reste ? L'étape suivante sera-t-elle le choix de la classe et des enseignants par certains parents d'élèves... ? A contrario, dans quel établissement réputé réservera-t-on un quota de places pour des élèves de familles défavorisées ? La concurrence public-privé était rude. La concurrence entre établissements publics sera encore plus féroce et déstabilisante. Et surtout quel avenir réserve-t-on aux jeunes que l'on va parquer dans des établissements que les « bons » pourront fuir ? Quel sera le coût social demain ?

D'autres modifications importantes nous atten-

dent sans doute après les législatives. La distinction entre statut et missions des enseignants est une notion très prisée auprès de notre hiérarchie. Comme maître Jacques dans l'Avare, il leur faudra sans doute être à la fois cocher et cuisinier et naturellement montrer assez d'habileté pour faire bonne chère avec peu de moyens. Et nous devons être encore plus habiles pour arriver à les convaincre de faire ce que leur statut ne leur impose pas...

Les chefs d'établissement, écartelés entre pressions extérieures et revendications internes, seront naturellement responsables de la fuite de leurs élèves, n'ayant sans doute pas su mobiliser assez les énergies pour élaborer un projet d'établissement assez accrocheur.

Les collègues n'en peuvent déjà plus d'être le réceptacle de toutes sortes d'injonctions, qu'elles émanent de l'État ou des collectivités territoriales, pas toujours cohérentes, auxquelles ils sont priés de répondre dans l'instant. Derrière le mot autonomie se cache essentiellement gestion de tous les problèmes qui ne trouvent pas de solution ailleurs, et cela sans en avoir les moyens, alors même que le relevé de conclusions établit notre autonomie dans l'organisation de notre travail. A ce propos je remercie J.-C. LAFAY pour sa participation à notre dernière AGA - ses explications ont été très appréciées, même si, à l'instar de Lille, Limoges et Nancy-Metz, les collègues bretons, venus nombreux à Paris, sont déçus par les acquis et doutent de la mise en œuvre du CET par exemple (notre hiérarchie devient pointilleuse et vérifie notre présence aux réunions qu'elle organise). Le point qui les a le plus intéressés dans ce relevé de conclusions étant la notion de mise en réseaux d'établissements. L'académie

de Rennes souhaite que nous soyons vigilants sur ce sujet.

Asphyxiés par la gestion d'un quotidien de plus en plus lourd (le nombre de collègues allant mal est important et les autorités rectorales envisagent la création d'une brigade de TZR de direction), les personnels de direction, en particulier ceux des petits établissements, et ils sont majoritaires en Bretagne, qui se retrouvent seuls, ne trouvent plus ni le temps ni l'énergie de sortir de chez eux pour se rendre à une réunion syndicale. Pire, ils culpabilisent d'abandonner leur poste...

Et pourtant, plus que jamais, il va falloir que nous soyons capables de nous mobiliser et de nous unir au sein de notre syndicat si nous voulons faire obstacle au démantèlement du service public d'éducation. Pour reprendre un mot cher à un de nos collègues finistériens, sachons entrer en résistance, non pas par conservatisme mais par ambition pour une école qui permette réellement l'égalité des chances et l'accès à la culture pour tous, seuls garants de la vraie liberté.

Yves EHRMAN
(Strasbourg)



Dans l'Académie de Strasbourg nous sommes préoccupés par :

- la contractualisation : à partir de l'auto-évaluation des établissements, le diagnostic partagé permet aux instances académiques de définir des objectifs qui seront contractualisés dans un

contrat d'objectifs mais pas de moyens ;

- la lettre de mission des professeurs principaux, le profilage des postes d'enseignants afin de nommer les enseignants (environ 10 % des postes) non plus au barème mais en fonction de l'adhésion au projet d'établissement.
- la mise en place d'applications nationales comme passage obligé pour certaines actions comme le paiement des heures de remplacement de courte durée (GIGC) ou l'opération école ouverte (EO). En effet le Recteur décline ces thèmes dans son projet académique. Quoi de plus normal que de vouloir moderniser la fonction publique et d'introduire certains principes de gestion moderne, ne sommes nous pas « les managers de la république » selon l'expression du recteur lors de la réunion de rentrée. Là où le bât blesse, c'est que ces conceptions ne sont pas toutes partagées par nos « salles des professeurs » et il appartiendra aux personnels de direction de convaincre pour une mise en œuvre dès la rentrée de septembre 2007. C'est là que nous sommes au cœur de nos revendications sur le métier et que nous devons mettre en avant la charte des pratiques de pilotage. Aussi nous semble-t-il important que lors de ce CSN nous débattions des pratiques, des stratégies à mettre en place dans les académies pour négocier sa mise en œuvre concrète.

De même l'académie de Strasbourg demande une intervention forte, par la voix de son secrétaire général, auprès du ministère pour que cessent les transferts insidieux de charge sur les EPLE par le biais d'applications nationales, qui n'ont

de sens que les statistiques nationales [...].

L'Académie de Strasbourg s'interroge sur le mouvement du mois de mars 2007. Pour la première fois l'ingérence politique est la règle dans notre académie, toutes les règles que nous partageons et communiquons à nos adhérents ont été bafouées, c'est bien par la volonté politique au plus haut niveau que les deux postes de lycée de 5^e catégorie ont été attribués. Il ne s'agit pas pour moi de remettre en cause ici le travail de nos commissaires paritaires nationaux auxquels nous renouvelons notre confiance, non il s'agit simplement de discuter des règles qui régissent le mouvement lors de ce CSN et surtout de définir notre stratégie de communication vers nos adhérents afin que le SNPDEN, syndicat majoritaire, n'y perde pas sa crédibilité ou pire encore que les règles que nous partageons ne résistent pas à la réalité du mouvement. Dans notre académie, le SNPDEN est sollicité par les collègues pour trouver une stratégie des vœux, avec ce que nous avons vécu, nous sommes sans voix au risque d'affirmer tout et son contraire.

Michel CHERY
(Toulouse)



L'académie de Toulouse voit sa population augmenter et trois nouveaux établissements ouvriront en septembre. L'académie a obtenu la création de quatre postes de direction ce qui est loin de couvrir les besoins car les établissements qui ont ouvert les années précédentes ont besoin maintenant de pos-

tes d'adjoints. L'académie comme les autres a rendu de nombreux postes administratifs. Les services rectoraux et départementaux ont été touchés ce qui entraîne des transferts de charges insupportables vers les établissements (examens, bourses) et des dysfonctionnements (certains services sont maintenant inaccessibles une partie de l'année); pour l'anecdote des collèges ont reçu de l'IA des listes d'élèves de CM² manuscrites. Près de vingt postes administratifs ont été redéployés pour permettre l'ouverture des nouveaux établissements et la modification de l'organisation du dispositif d'apprentissage public. Ces suppressions sont très mal vécues par les collègues concernés surtout après la signature du protocole dont l'un des points vise à renforcer le pôle administratif.

Nous constatons une radicalisation des relations entre représentants de l'État et des collectivités territoriales ainsi une vice présidente a clairement indiqué « que l'on ne compte pas sur nous pour faire le moindre cadeau à l'État ». En Haute Garonne lors d'une réunion avec le président du conseil général nos collègues ont quitté la salle car cet élu a déclaré que « l'État avait un comportement lamentable ». Ce même président refuse de recevoir le SNPDEN et a décidé que la convention de transfert ne nécessitait pas de concertation. Dans un autre département les personnels TOS sont convoqués directement sans que le chef d'établissement en soit informé. Tout ceci nous inquiète au moment où la loi de décentralisation prend son plein effet.

Un appel est lancé au Bureau National pour obtenir de BERCY l'abrogation ou l'aménagement de la directive trésor qui nous impose à compter du 1^{er} janvier 2008 de disposer d'un

compte par entité juridique. Cette directive est particulièrement pénalisante pour les établissements supports de GRETA ou de CFA et nous prévoyons dès le début de la nouvelle année des situations dramatiques où des collègues seront dans l'impossibilité de régler les salaires des personnels faute de trésorerie suffisante. La mise en œuvre de cette directive a été reportée d'un an en décembre 2006 mais rien n'a été fait depuis pour régler les problèmes qui restent entiers.

Conséquence de la période électorale nous avons, du jour au lendemain, reçu de l'autorité départementale l'information du blocage de tout recrutement de CAE. Même si nous sommes opposés à ces contrats précaires, ils ont pris dans nos établissements une place importante notamment quand ils remplacent des AED. Enfin juste un mot ou plutôt une information à vérifier sur l'ASSR : lors d'une formation le représentant du rectorat nous a expliqué que c'était un test grandeur nature pour le ministère afin de vérifier la faisabilité du passage d'épreuves sur internet. Si ce test est concluant il pourra envisager d'utiliser cette technologie pour le passage d'autres épreuves d'examen!

Jean Marie BONTEMPS
(Versailles)



Si l'année scolaire qui va bientôt se terminer a été marquée par une forte mobilisation des personnels de direction de l'académie de Versailles dans le cadre de l'action nationale

décidée par le Congrès de Dijon et une participation importante aux actions académiques et nationales, l'implication de nos adhérents dans la préparation de ce CSN, que ce soit lors des assemblées départementales ou de l'assemblée générale académique n'a pas, et c'est un euphémisme, répondu à nos attentes. Est-ce dû aux tâches aussi diverses que variées qui se multiplient dans les établissements après les congés de printemps? Est-ce dû au fait que nos collègues attendent de constater dans leur pratique professionnelle quotidienne la concrétisation des avancées obtenues par l'action du SNPDEN? Ou peut-être, au caractère un peu particulier de la période actuelle où s'enchaînent les campagnes électorales? Sans doute, ces différents éléments se sont-ils conjugués.

Et pourtant les sujets d'inquiétude ou de mécontentement chez nos adhérents n'ont pas disparu! Oui, mécontentement quand ils constatent que, malgré toutes les belles promesses, leurs tâches continuent de s'accroître et il suffit d'en prendre un seul exemple : celui de l'organisation des oraux de langues pour les sections STG! Inquiétudes aussi quand est évoquée avec insistance la disparition de la carte scolaire : pour un nombre non négligeable de collèges et lycées de notre académie, cette mesure générerait une ghettoïsation accrue, officialiserait le concept d'école à deux vitesses et marquerait un premier pas vers la disparition de l'école de la République telle que nous la concevons. Inquiétude également générée par le brouillard qui recouvre encore les desseins gouvernementaux en matière de ZEP. Dans ce dossier également, nombreux sont les collègues mais aussi, et c'est une particularité de notre académie, les lycées

qui sont attentifs aux décisions qui seront prises.

[...] Dans le cadre inter-académique, avec nos camarades de Créteil et de Paris, une démarche parallèle est mise en œuvre avec la Région Île de France. Lors du CSN de novembre, j'avais, à cette tribune, regretté le peu d'empressement montré par les responsables régionaux pour dialoguer réellement avec les personnels de direction. Il s'avère que les réunions thématiques de ce groupe de travail se déroulent dans un climat beaucoup plus positif et que la volonté de trouver des solutions aux problèmes que nous soulevons paraît partagée par nos interlocuteurs. Des démarches comparables sont initiées avec les conseils généraux et la situation paraît même en voie de se débloquer dans les Hauts de Seine! Ce sont donc des avancées concrètes que nous espérons obtenir en faveur de nos collègues dans les semaines qui viennent.

Dans le cadre de la préparation du CSN, les adhérents de Versailles ont voté plusieurs textes qui ont trouvé leur place dans la discussion des commissions. Je voudrais juste insister sur notre texte « Carrière ». Nous avons été particulièrement satisfaits que le Congrès de Dijon adopte l'idée de l'échelle unique mais nous pensons que cette décision ne consiste pas uniquement à remplacer les différentes échelles actuelles par l'échelle unique. Pour nous, cette échelle unique doit être le levier qui va enclencher la réflexion syndicale sur le futur statut des personnels de direction pour prendre en compte les évolutions de nos fonctions et de nos responsabilités. Et, sur ce point, les propos tenus par notre secrétaire général hier nous ont en grande partie rassurés. Nous pensons en effet que c'est ainsi, fort des

avancées déjà obtenues par l'action syndicale du SNPDEN, que nous pourrions au mieux préparer l'avenir de notre profession et répondre aux attentes de nos collègues.



Commission carrière Philippe Vincent

SOUS-COMMISSION FIN DE CARRIÈRE ET RETRAITE

La commission fin de carrière et retraite s'est réunie le mardi 23 mai à 17 heures au collège Béranger à Paris. 29 participants y représentaient 22 académies.

Françoise Charillon présente de façon synthétique les grandes lignes du 4^e rapport du COR (Conseil d'Orientation des Retraites)

Celui-ci a pour but d'éclairer le gouvernement et le parlement dans la perspective du rendez-vous 2008. La loi du 21 août 2003 prévoit en effet des rendez-vous quadriennaux en 2012, 2016, 2020, pour examiner les différents paramètres des régimes en fonction des données démographiques, sociales, économiques et financières qui, bien évidemment, auront varié entre-temps. Son sous-titre : « Questions et orientations pour 2008 » en résume le contenu.

Certaines questions sont explicitement prévues par la loi :

- Allongement de la durée d'assurance requise pour bénéficier du taux plein. La loi pose le principe d'un partage des gains d'espérance de vie entre durée d'assurance et durée moyenne de retraite (2/3, 1/3) et prévoit une hausse de la durée d'assurance de 40 à 41 ans entre 2008 et 2012 à raison d'un trimestre par an. Cependant le conseil observe que l'allongement de la durée d'assurance ne se traduit pas par un décalage de même ampleur de l'âge moyen de départ en retraite. Dans l'hypothèse d'un allongement de 2 ans d'ici 2020 le recul de départ serait de 0,2 an dans le secteur privé et de 1,5 an pour les fonctionnaires.
- Taux de revalorisation des pensions : aujourd'hui il est calculé sur l'évolution prévisionnelle des prix à la consommation hors tabac, non soumis aux aléas de la conjoncture.
- Objectif du minimum de pension (à ne pas confondre avec le minimum garanti) M. Nicolas Sarkozy s'est engagé à revaloriser de 25 % le minimum vieillesse, il passerait donc de 615 € à 769 € soit +154 €.

Le COR estime qu'il faut également examiner les questions concernant :

L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES RÉGIMES DE RETRAITE

Le COR affirme que la situation financière à court terme des régimes de retraite est plus dégradée que prévu. Le déficit de la CNAV pourrait atteindre - 3,5 milliards € en 2007 et ce en raison des effets conjugués des générations baby-boom et des départs anticipés.

Le besoin de financement du système des retraites en 2020 représenterait 0,7 point du PIB si le taux de chômage était réduit à 4,5 % à partir de 2015 (la mission de M. Borloo est de réduire le chômage à 5 % à la fin de ce quinquennat) et si le scénario démographique de l'INSEE était fiable.

LE PILOTAGE DU SYSTÈME

Selon les projections du COR l'équilibre serait assuré en 2020 dans l'hypothèse d'un retour au plein emploi et grâce aux nouvelles ressources envisagées en 2003 :

- La hausse de cotisations vieillesse compensée par des baisses de coti-

sations chômage et contributions supplémentaires pour les régimes de fonctionnaires (cette dernière question doit être examinée dans le cadre de l'engagement du gouvernement au désendettement public).

- Une meilleure employabilité en général et des seniors en particulier ; cela implique des changements de comportement tant des salariés que des employeurs.
- L'égalité de traitement entre les cotisants : l'égalité entre hommes et femmes, les droits familiaux et conjugaux, l'égalité des droits en fonction des parcours professionnels. Des poly-pensionnés ne sont pas traités de la même manière que des mono-pensionnés. Par exemple : une personne, ayant validé 160 trimestres à l'âge de 60 ans et continuant à travailler au-delà, bénéficie de la surcote sur sa retraite de base totale si elle a été affiliée au régime général, puis au régime de la Fonction publique d'État, mais uniquement sur sa pension du régime général si elle a été affiliée au régime Fonction publique d'État puis au régime général.
- Les régimes spéciaux et les approches possibles pour traiter des particularismes.



- L'épargne retraite (accès inégal)

Lors des nombreux échanges de lourdes inquiétudes se sont exprimées. Dans l'hypothèse de l'égalité de traitement entre cotisants et d'un alignement des régimes les plus favorables sur les moins favorables :

- Le calcul du taux de remplacement sur les 6 derniers mois de salaires pourrait ne plus être la loi commune de la Fonction Publique. Ce serait un véritable séisme. Si tel était le cas, il appartiendrait alors aux actifs de construire un statut qui favoriserait le milieu de carrière.
- La pension de réversion pourrait disparaître si elle était liée à des conditions de ressources et donc à un plafonnement.

Le cumul de mesures ou de mécanismes qui amputeraient les pensions entraînerait une paupérisation des retraités au quotidien qui auraient alors de plus en plus de difficultés à prendre en charge leurs frais de santé et de dépendance.

MOTION N° 1

Les membres du CSN du SNPDEN réunis le vendredi 25 mai 2007 réclament, dans le cadre du rendez-vous 2008

- *Le libre choix de départ en retraite dès 60 ans et la limite d'âge à 65 ans.*
- *La possibilité d'une pension à taux plein à partir de 40 années de cotisations, calculée sur les 6 derniers mois de la carrière.*
- *La suppression du système de décote qui, notamment pour les carrières fractionnées des femmes, constitue une double pénalisation compte tenu de l'allongement de la durée d'assurance*
- *Le rétablissement de la bonification d'un an par enfant pour toutes les femmes fonctionnaires quelle que soit la date à laquelle elles ont eu leurs enfants, les ont adoptés ou élevés y compris avant leur recrutement dans la fonction publique.*
- *Le maintien d'une pension de réversion au moins égale à 50 % sans conditions d'âge ni de ressources.*

Ils rappellent avec force leur attachement au maintien de la budgétisation des pensions, véritable traitement continué correspondant au métier exercé et responsabilités assumées au service de l'État.

Ils demandent une revalorisation des pensions calculée sur un indice INSEE revu et corrigé par rapport au véritable coût de la vie et pour une prise en compte réelle du coût des soins et de la dépendance laissé à la charge des assurés.

VOTE du CSN: Motion adoptée à l'unanimité

Il est nécessaire pour le SNPDEN de renforcer sa communication en direction des pensionnés. Pour ce faire, il convient de rééditer la lettre cosignée par Patrick Gonthier, Jacques Maurice et Philippe Guittet et de la décliner au plan académique et/ou départemental. Les pensionnés souhaitent également que des articles spécifiques concernant leur quotidien et leurs préoccupations puissent paraître dans *Direction*.

COMMISSION CARRIÈRE

47 personnes représentant 23 académies ont participé aux débats de la commission carrière qui s'est tenue au lycée Fénelon à Paris le jeudi 24 mai de 15h00 à 18h00. 7 points ont été abordés lors des travaux.

FONCTIONNEMENT DU PARITARISME

Les motions ou contributions émanant de 5 académies ont porté sur les questions ci-dessous :

- Aspect transparent et contradictoire de l'évaluation dans le cadre des mutations,
- Nécessité d'un dialogue préalable à une mutation liée à la mobilité obligatoire,
- Accès des commissaires paritaires aux documents concernant les collègues,
- Question de l'équité de traitement dans un cadre inter académique,
- Usage par l'administration de règles non écrites de hiérarchisa-

tion des positionnements en vue des mutations

Le coordonnateur national des commissaires paritaires, Patrick FALCONNIER, apporte les précisions suivantes devant le CSN :

- à l'issue de la 2^e phase du mouvement on peut s'attendre à environ 1 100 postes d'adjoints vacants.
- la 1^{re} phase du mouvement 2007 a abouti à une plus grande part relative des mouvements intra-académiques (en moyenne 78 % avec cependant de fortes disparités allant de 93 % à 62 %)
- l'évaluation concernant les opérations de mutation joue à ce jour un rôle essentiel et est soumise à contrôle paritaire ce qui n'est pas le cas, pour l'instant, des évaluations qui suivent les lettres de mission. Ce contrôle paritaire était demandé par la motion n° 4 du Congrès de Dijon qui reste donc toujours d'actualité
- la nécessité de la mobilité est bien intégrée par l'ensemble des collègues au vu des 4 600 demandes de mutation dont 247 seulement pour mobilité obligatoire.
- les règles de gestion pratiquées par la Direction de l'Encadrement sont

variables selon la personnalité des directeurs. Pour la présente campagne, il semblerait que la priorité ait été mise sur l'ancienneté de direction et les appréciations par items, créant ainsi une hiérarchisation implicite des candidatures.

Cette présentation ayant bien répondu aux demandes d'explications formulées par les représentants des académies, ceux ci souhaiteraient que davantage encore de collègues puissent en bénéficier.

Les efforts de communication développés par le coordonnateur des commissaires paritaires (« la Lettre des commissaires paritaires », les interventions des commissaires paritaires dans les académies, la réunion nationale des coordonnateurs de CAPA) sont à l'évidence très appréciés et mériteront d'être démultipliés.

SUITES DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Après la parution au BO n° 8 du 22 février 2007 du relevé de conclusions

signé avec le Ministre par le SNPDEN, 4 académies ont proposé des motions touchant aux points suivants :

- contrôle et parution des textes correspondant aux points d'accord
- point d'étape de ce relevé dans un processus global d'évolution statutaire
- insatisfaction au regard de la non prise en compte de revendications spécifiques (CET et NBI)

Philippe VINCENT, secrétaire national carrière, indique qu'effectivement il ne s'agit bien là que d'un état transitoire qui n'épuise pas toutes nos revendications sur la base des travaux de la commission au congrès de Dijon.

Il rappelle qu'un personnel de direction peut, conformément à la législation en cours, demander l'ouverture d'un CET dès lors qu'il n'aura pas pris dans l'année ses 47 jours statutaires de congés tels que définis dans le futur arrêté.

Il souligne qu'effectivement il y a eu un blocage fort et persistant lors des négociations avec le Ministère sur la question du temps de travail et un refus catégorique sur la NBI.

Pour répondre aux inquiétudes sur l'application de ces avancées, il précise que les textes devraient sortir à l'automne 2007 après examen par les différentes instances réglementaires.

La Directrice de l'Encadrement, le Directeur de Cabinet et le nouveau Ministre ont en effet successivement confirmé le respect du calendrier fixé, les dates d'application, y compris avec effet rétroactif, et les engagements de l'État.

Propositions statutaires de la commission carrière

Conformément aux mandats du congrès de Dijon (motion CARRIÈRE n° 1), un groupe de travail national s'est réuni à Paris au siège les 3 octobre 2006 et 14 mars 2007.

Il a associé les membres de la commission CARRIÈRE du BN et des représentants des académies.

L'ordre du jour des deux journées a conduit à des échanges très larges et très approfondis sur l'ensemble des points relatifs aux revendications portées par le SNPDEN sur le plan des évolutions souhaitées pour ce qui concerne nos carrières. C'est sur la base de ces travaux que la commission carrière du bureau national est à même de proposer au CSN la motion suivante :

MOTION N° 2

Les membres du CSN du SNPDEN réunis à Paris le 25 mai 2007 revendiquent les avancées statutaires suivantes pour le corps des personnels de direction

1^{re} ÉTAPE

1. Échelonnement indiciaire d'un corps à 2 classes
 - Classe d'accueil normale de 435 à 880 avec temps de carrière et avancement d'échelon maintenus.
 - Hors classe de 880 à 1057 du A1 au B3 avec temps de carrière et avancement d'échelon maintenus.
 Dans ces conditions il y aura lieu d'examiner la question du butoir à 1057.

2. Amélioration de la BI de tous les adjoints et des chefs de 1^{re} et 2^e catégorie

EPLÉ		BI ACTUELLE	PROPOSÉE		BI ACTUELLE	PROPOSÉE
1	CHEFS	80	100	ADJOINTS	50	55
2		100	120		55	65
3		130	130		70	85
4		150	150		80	100
4 Ex		150	150		80	100

3. Amélioration du classement des EPLÉ

CATÉGORIE	LYCÉES 2008	LYCÉES ÉVOLUTION	LP 2008	LP ÉVOLUTION	COLLÈGES 2008	COLLÈGES ÉVOLUTION
1 ^{re}			22.50%	20.00%	17.50%	15.00%
2 ^e	17.50%	15.00%	30.00%	25.00%	35.00%	30.00%
3 ^e	22.50%	25.00%	27.50%	35.00%	32.50%	40.00%
4 ^e	40.00%	40.00%	20.00%	20.00%	15.00%	15.00%
4 ^e Ex	20.00%	20.00%				
Nombre	1561		1050		5289	

Ces propositions seront présentées lors de la mise en place du nouveau

gouvernement et négociées au plus tard lors du bilan d'étape prévu fin 2009 – début 2010, conformément au relevé de conclusions signé le 24 janvier.

2^e ÉTAPE

Vers un nouveau statut autour du métier et de la carrière à l'horizon du Congrès de 2012

Après les échéances électorales, la mise en place d'un nouveau gouvernement et la connaissance de ses propositions sur l'évolution des statuts de la Fonction Publique, le SNPDEN pourra affiner sa position lors du CSN de novembre 2007. Celui-ci sera alors en mesure de commencer à réfléchir à de nouvelles avancées s'inscrivant dans l'évolution de notre métier et celle de la Fonction Publique en vue d'un rapport d'étape à présenter au congrès de Biarritz de 2009.

VOTE du CSN: Motion adoptée à l'unanimité moins 7 abstentions.

RECRUTEMENT ET FORMATION

5 académies avaient soumis à la commission des motions ou contributions renvoyant à ce thème et portant sur les points suivants :

- Demande de mise en place d'un concours unique
- Souhait d'une préparation mieux harmonisée et mieux adaptée au concours
- Nécessité d'une politique incitative permettant d'accroître le nombre de candidats
- Constat d'une faiblesse générale de la formation continue des personnels de direction dans les académies

Cette thématique avait fait l'objet d'interrogations similaires au congrès de Dijon et avait conduit à une motion qui a aujourd'hui reçu une suite positive de la part du Ministère.

En effet, suite aux réunions de concertation avec le SNPDEN, la Direction de l'Encadrement va faire paraître un cahier des charges de la formation initiale et continue, qu'il restera ensuite à faire appliquer avec efficacité dans les académies.

Ce texte reprend les principales notions défendues par notre syndicat (formation en alternance pour tous les entrants quel que soit le mode de recrutement, meilleure adaptation aux besoins du métier, plus grande individualisation au regard des parcours antérieurs, professionnalisation et diversification des acteurs de la formation, reconnaissance du rôle essentiel et primordial du chef d'établissement d'accueil).

Le débat a par ailleurs mis en évidence la nécessité d'une formation continue mieux adaptée aux besoins des collègues notamment en cas d'évaluation faisant ressortir des imperfections dans la pratique professionnelle. Les besoins en formation individuelle pourraient en particulier alors être négociés suite à un entretien avec les autorités académiques. Le nouveau cahier des charges ouvre les moyens de la généralisation de telles pratiques.

CLAUSES STATUTAIRES

2 points particuliers ressortent des contributions des académies :

1. Une exigence pour les collègues ayant occupé un poste en établissement « ambition réussite » d'une meilleure prise en compte lors des promotions et mutations. Le rapporteur indique que les circulaires préparatoires à ces opérations de gestion des personnels de direction contiennent systématiquement des recommandations d'examen attentif de ces dossiers particuliers.
2. Une demande d'extension dans la durée de la clause de sauvegarde pour les collègues touchés par une mesure de déclassement d'établissement ou des collègues concernés par une obligation de mobilité et affectés sur un établissement de catégorie inférieure. Le rapporteur souligne le caractère déjà nettement protecteur de cette clause, met en avant les délais raisonnables permettant d'être informés et de demander une mutation ainsi que l'attention portée autant que possible sur ces situations lors des opérations de gestion. Il ne paraît pas en l'état possible d'aller plus avant.

POINTS PARTICULIERS

L'académie de Nantes réitère sa demande d'une prise en compte au réel des frais de changement de résidence dans le cadre des mutations. Une motion du congrès de Dijon donnait déjà mandat au BN d'examiner des possibilités d'obtenir satisfaction sur ce point.

Dans un premier temps une démarche auprès du Ministère sera effectuée pour obtenir une suppression généralisée de l'abattement de 20 % appliqué actuellement de manière restrictive à cette indemnité de frais de changement de résidence.

La commission carrière rendra compte aux instances nationales des réponses apportées à nos demandes et des recherches d'avancées possibles ou envisageables menées par la commission.





Commission métier Michel Richard

La charte des pratiques de pilotage de l'EPLÉ est une avancée considérable parce qu'elle recentre l'établissement sur ses missions d'enseignement et d'éducation, parce qu'elle simplifie et sécurise le fonctionnement administratif, parce qu'elle met l'accent sur des pôles administratifs opérationnels, parce qu'elle améliore la concertation et la communication. Bien sûr, nombre de ces avancées nécessiteront de nouvelles concertations, dans les académies, dans les commissions « Blanchet », pour que, sous l'impulsion des responsables du SNPDEN, les mesures soient concrètement mises en œuvre. Mais surtout, cette nouvelle charte de pilotage peut modifier profondément les relations entre l'EPLÉ et l'État. Le ministère et les services déconcentrés se positionneraient dans la politique générale, la régulation, l'appui et la coordination. Les collectivités territoriales seraient reconnues dans un rôle délimité de coproduction de service public. Des contrats pluriannuels d'objectifs, évalués a posteriori, pourraient alors être mis en place entre les académies et les établissements si des indicateurs pertinents autour de la mesure des acquis des élèves étaient mis en place.

L'EPLÉ, par cette autonomie, par sa responsabilité assumée, permettrait alors une meilleure réponse de proximité, et deviendrait le meilleur outil au regard des besoins du service public d'éducation. Alors bien sûr, il faudra profondément changer les mentalités, celles des personnels de direction mais surtout celles de nos autorités académiques qui fonctionnent encore trop souvent sur le mode autoritaire, celui de l'injonction, celui de la menace quelquefois, au mépris souvent des dispositions du droit, des engagements de l'État et surtout de la dignité des personnels. La lettre de mission et l'évaluation, les promotions, les mutations ne doivent pas être utilisées comme des moyens de pression contre les personnels de direction. C'est certainement la tâche essentielle de nos responsables académiques et départementaux que d'exiger cette transformation culturelle des relations car c'est un enjeu prioritaire pour les conditions d'exercice du métier des personnels de direction, mais c'est aussi un enjeu essentiel pour le service public d'éducation : sans cela il n'y aura ni encadrement partagé, ni contrat d'objectifs.

Il reste donc encore pour le SNPDEN des actions décisives pour les conditions d'exercice de notre métier.

Philippe GUITTET (Éditorial - Direction n° 147)

RÉFLEXION INTRODUCTIVE

« Aujourd'hui, le SNPDEN a négocié une charte qui peut faire basculer les relations entre les EPLÉ et l'État vers un véritable « travail collaboratif » (comme on dit aujourd'hui). Il s'agit là d'une avancée qui peut devenir considérable et concrète si nous savons nous en emparer. Pour la première fois, l'État admet qu'il faut respecter les EPLÉ qu'il a créés pour des missions précises désormais classées en ordre de priorité et en tête duquel vient l'enseignement, suivi de l'éducation, puis du fonctionnement général de l'établissement et, enfin, de toutes les autres tâches pour lesquelles l'établissement peut être sollicité mais dont il est désormais reconnu qu'il peut répondre négativement s'il l'estime nécessaire. Il faut dire que les conventions entre les EPLÉ et les collectivités territoriales ont jeté les bases d'un mode relationnel qui a donné un coup de vieux aux injonctions d'un autre âge. Ces nouveaux modes relationnels n'excluent évidemment ni les aspérités, ni les difficultés, ni même les conflits, mais on est assurément dans un autre monde.

C'est une opportunité historique pour les EPLÉ d'assumer ce qu'ils sont devenus : l'endroit où le service public d'éducation existe effectivement. Ce n'est pas dénier aux autorités académiques ou nationales leur rôle de régulateurs, d'impulseurs² ou de conseils : c'est les y amener, enfin³. En revanche, c'est affirmer clairement que l'ère du commandement erratique doit maintenant se clore au plus vite. Cela renvoie aussi les EPLÉ à leurs responsabilités. Si au centre de celles-ci se place d'abord l'enseignement, elles ne s'y limitent pas. Dans une contribution au débat lors des négociations sur cette charte, le SNPDEN avait abordé les choses ainsi⁴ : « la source de l'autorité prescriptrice ne semble pas une entrée pertinente des missions dans la mesure où l'EPLÉ a vocation à synthétiser les politiques publiques de différentes origines pour les usagers qui le fréquentent. Les missions sont, en ordre de priorité décroissante : l'enseignement, l'éducation, le fonctionnement général de l'EPLÉ, la contribution aux services et politiques publics, la participation à la vie sociale. »

L'investissement des missions les plus éloignées, quand les conditions d'exercice du métier le rend possible, n'est pas une affaire secondaire pour l'avenir de l'EPLÉ et notre métier : la priorité à l'enseignement, rappelée avec force et justesse, ne doit pas devenir le prétexte à nous asphyxier dans un rôle de directeur technique. C'est au contraire le caractère global et unique de l'autorité au sein de l'EPLÉ qui en fait un échelon efficace dans le tohu-bohu de l'État décentralisé et l'empêchement des compétences partagées. C'est tout l'enjeu autour de la notion de « présidence d'EPLÉ », avancée par le dernier CSN et que le SNPDEN doit désormais pleinement investir ».

Philippe TOURNIER (Direction n° 146, page 20)

La commission métier du CSN a réuni 46 participants représentant 28 académies sous la présidence de Georges PINTO, secrétaire académique de la Martinique. Le secrétariat était assuré par Pascal BOLLORÉ, membre du Bureau National.

Les travaux de la commission métier du CSN se sont organisés autour des thèmes suivants :

« PRÉSIDER ET DIRIGER UN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT »

Quelles nouvelles perspectives ?

La déclinaison de ce thème étant proposée autour des 2 axes suivants :

1. L'établissement public d'enseignement public renouvelé.

- Quelles structures ? (établissement autonome, établissement multisites, cité scolaire...)
- Quelle organisation ? (performance de l'EPLÉ, projet académique, contrôle a posteriori...)
- Quels rôles dans l'État déconcentré ? (délimiter la relation EPLÉ/État...)
- Quelles places dans l'État décentralisé ? (équilibrer les responsabilités...)

2. Présider et diriger autrement : la charte des pratiques de pilotage.

- Le recentrage sur les missions d'enseignement (le conseil pédagogique, la vie scolaire...)
- La place des autres missions (responsabilité partagée, moyens délégués...)
- Le fonctionnement administratif de l'établissement (pôle administratif, messagerie, logiciels...)
- Le bilan étape dans les académies (recensement de la mise en œuvre du relevé de conclusions)

Michel RICHARD, rapporteur de la commission, introduit les débats. Il précise qu'un document de travail élaboré par la commission métier du Bureau National, a été remis à chacun des participants. Ce document comprenait les contributions des académies et un rappel des positions du SNPDEN.

1. L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT PUBLIC RÉNOVÉ

1.1. QUELLES STRUCTURES ?

Le débat s'est engagé à partir de 4 contributions écrites d'académies (Clermont-Ferrand, Grenoble, Limoges, Montpellier) et de 19 interventions représentant 12 académies, qui a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION N° 1 :

« Une restructuration du réseau des EPLÉ sera organisée pour que ceux-ci atteignent une taille suffisante. L'organisation sous forme d'établissements multisites sera développée [...] qui fédéreront autour d'un établissement support un réseau d'unités d'enseignement de proximité de taille restreinte¹ »
 Le CSN rappelle que cette mise en réseau de plusieurs établissements de petite taille et de réelle proximité autour d'un établissement central ne peut se concevoir qu'après concertation des acteurs des diverses structures, dans le cadre d'un service public de qualité, garant de l'aménagement harmonieux du territoire.
 Afin d'assurer la nécessaire cohérence administrative, pédagogique et fonctionnelle, cette mise en réseau ne peut se concevoir sans la présence d'un personnel de direction dans chaque unité. La prise en compte de cette spécificité dans le classement de l'établissement support est indispensable.
 En tout état de cause, les pressions politiques ou locales ne peuvent supplanter le souci de la qualité pédagogique ou la préservation d'une École de la République efficace.

Vote du CSN : Unanimité

1.2. QUELLE ORGANISATION ?

Le débat s'est engagé à partir d'une contribution écrite d'académie (Nice) et de 13 interventions représentant 6 académies, qui a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION N° 2

La charte de pilotage des EPLÉ ainsi que le tableau des missions, indiquent clairement que l'EPLÉ n'est pas un service déconcentré de l'État, soumis à diverses pressions, qui le transformerait en guichet unique de service public, mais un organe autonome dont la mission principale est l'enseignement et l'éducation [...] »

Le CSN. réaffirme que la modernisation du fonctionnement de l'EPLÉ doit s'inscrire dans une autonomie renouvelée portée par des relations contractuelles. Cette contractualisation ne peut, évidemment, se concevoir sous la forme d'un cahier des charges impératif et comminatoire. Elle doit respecter l'esprit et la lettre du principe et du concept du contrat (objectifs et moyens).

Pour que cette mise en œuvre puisse se réaliser il est impératif que cette culture de contrat soit relayée auprès de tous les acteurs de l'Éducation nationale (administration centrale, recteurs, inspecteurs d'académie (DSDEN et IPR), personnels d'enseignement et d'éducation). Elle doit aussi prendre appui sur une structure d'encadrement interne qui renouvelle la conception actuelle de l'organisation de l'EPLÉ, selon les modalités les plus adaptées à la taille et à la situation des établissements.

L'évolution des fonctions d'encadrement et de pilotage - à l'instar de celles de présidence de conseil d'administration vers celles de présidence d'établissement public d'enseignement doit désormais s'engager. De même, la création de nouvelles fonctions telles que secrétariat général d'établissement, directions techniques et logistiques (financière, administrative, éducative, équipement, maintenance...), s'impose déjà comme une impérieuse nécessité, voire un préalable s'agissant de l'hygiène et de la sécurité au regard des textes qu'envisage le ministère en ce domaine.

**Vote du CSN : Majorité
- 1 abstention**

1.3. QUELS RÔLES DANS L'ÉTAT DÉCONCENTRÉ ?

Le débat s'est engagé à partir de 2 contributions écrites d'Académies

(Créteil, Orléans/Tours) et de 5 interventions représentant 4 académies, qui a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION N° 3

Le CSN, constatant l'extrême diversité déjà observée dans la mise en œuvre de la contractualisation, nouvelle pratique de relation entre l'EPLÉ et les échelons intermédiaires de l'État déconcentré, se doit d'en rappeler les principes de base :

- *L'respect de l'autonomie de l'EPLÉ.*
- *L'obligation du conventionnement pour toutes les tâches se situant hors du cadre opérationnel de l'EPLÉ;*
- *L'équilibre d'engagements librement consentis;*
- *L'évaluation de l'établissement totalement distincte de celle des personnels de direction.*

Vote du CSN: Unanimité

1.4. QUELLES PLACES DANS L'ÉTAT DÉCENTRALISÉ ?

Le débat s'est engagé à partir de 3 contributions écrites d'académies (Lille, Orléans/Tours, Paris) et de 10 interventions représentant 5 académies, qui a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION N° 4

Inquiet des nombreux exemples de dérives quant aux rapports qui doivent présider aux nouvelles relations entre collectivités territoriales et EPLÉ, le CSN affirme son total attachement à un indispensable équilibre entre les collectivités territoriales et l'État - dont l'Éducation doit être considérée comme une mission régaliennne.

Cet équilibre doit se concevoir dans le respect mutuel et réciproque du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales et celui d'autonomie conféré par la loi à l'EPLÉ

Le SNPDEN réaffirme avec force et détermination le rôle du Chef d'Établissement représentant de l'État qui ne peut, en aucun cas, se confondre avec la notion de « chef de service » d'une collectivité territoriale.

Vote du CSN: Majorité - 1 abstention

2. PRÉSIDER ET DIRIGER AUTREMENT : LA CHARTE DES PRATIQUES DE PILOTAGE

2.1. Le recentrage sur les missions d'enseignement

2.2. La place des autres missions

2.3. Le fonctionnement administratif de l'établissement

2.4. Le bilan étape dans les académies

Afin d'éviter des redits avec les motions élaborées autour de l'axe n° 1, il a été décidé de traiter de manière globale l'ensemble des points de l'axe n° 2.

Le débat s'est engagé à partir de 10 contributions écrites d'académies (Créteil, Guadeloupe, Limoges, Lyon, Nancy, Metz, Nice, Paris, Rennes, Rouen et Strasbourg) et de 18 interventions représentant 8 académies, qui a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION N° 5

Le CSN constate la réelle avancée que constitue la charte des pratiques de pilotage, pour les personnels de direction. Néanmoins sa mise en œuvre, dans les niveaux déconcentrés de l'État nécessite un suivi, voire une vigilance particulière.

D'ores et déjà plusieurs des engagements qu'elle contient connaissent des applications variables qui s'en affranchissent parfois. Il en est ainsi :

- *Des applications informatiques nationales (SCONET, GIGC...) qui s'imposent aux EPLÉ sans apporter d'améliorations notables et qui sont de fait des transferts de charges insidieux vers les établissements scolaires.*
- *De l'ASSR, BII, AFPS... qui doivent être clairement identifiés dans les moyens d'enseignement et les obligations de service des professeurs et non pas reposer sur la seule autonomie des établissements pour leur mise en œuvre.*
- *De l'organisation des examens nationaux qui subit, sous couvert de nouvelles modalités ou d'évolution de celles-ci (CCF, TPE, LV en STG, certifications, sciences expérimentales...), une déconcentration masquée, en direction des établissements, leur faisant supporter des charges - financières et administratives - et des responsabilités supplémentaires auparavant dévolues aux services déconcentrés de l'État.*
- *De la construction de pôles administratifs - déjà en souffrance*



- que le redéploiement de moyens administratifs à effectif constant, géré dans le cadre de barèmes globalisés, ne peut qu'altérer, ceci en contradiction avec les engagements ministériels récents.

- De l'assistance aux établissements qui ne connaît pas d'amélioration (ex. dans le domaine juridique).

Dans ce contexte, le CSN exige les adaptations nécessaires dans la mise en œuvre de la charte des pratiques. A cette fin elle mandate le Bureau national pour qu'il intervienne auprès du nouveau Ministre de l'Éducation nationale.

**Vote du CSN: Majorité
- 1 abstention**

Pascal BOLLORE, responsable de la Cellule Juridique du SNPDEN et membre de la Commission Métier, a présenté le projet de Loi et de Décret relatif à la généralisation de l'implantation d'un Comité d'Hygiène et de Sécurité dans tous les EPLE

Le débat s'est ensuite engagé à partir de 10 interventions représentant 8 académies, qui a conduit à la rédaction de la motion suivante :

MOTION N° 5 bis

Soucieux de l'hygiène et de la sécurité des élèves et des personnels dans les EPLE, le SNPDEN, membre de l'Observatoire National de la Sécurité dans les établissements scolaires, ne cesse de déplorer la confusion entretenue depuis plusieurs années par le Ministère de l'Éducation nationale entre les responsabilités d'un chef d'entreprise et celles d'un chef d'établissement scolaire.

Le Ministère tente ainsi de se défausser, par son « programme annuel de prévention », sur l'EPLE, de la responsabilité de la mise en œuvre de certaines questions de sécurité.

Pour surmonter l'absence de fondement juridique depuis 25 ans - Code du Travail et Code de la Fonction Publique -, le précédent ministère a rédigé un projet de décret relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans les EPLE

Il est inacceptable que l'administration centrale ait fait le choix de rejeter ainsi la responsabilité de

ses carences sur les niveaux inférieurs, en l'occurrence l'EPLE, en occultant sa responsabilité propre en qualité d'employeur et celle des collectivités territoriales propriétaire des locaux

Devant ce constat, la commission métier du SNPDEN demande avec fermeté, que face à ces questions essentielles de sécurité des élèves et des personnels, ce projet de texte soit réécrit pour tenir compte de la réalité du fonctionnement des EPLE. Toute approche imposera l'implantation d'ingénieurs hygiène et sécurité à même d'assurer le suivi des prescriptions.

Si ces conditions n'étaient pas remplies, le SNPDEN donnerait comme consigne à ses adhérents de ne pas appliquer les dispositions de ce texte.

**Vote du CSN: Majorité
- 2 abstentions**



Commission pédagogie & éducation Jean Claude Lafay

La commission « Éducation et pédagogie » du CSN, réunie le 24 mai 2007, a compté 50 participants, représentant 25 académies. La séance de travail était présidée par Patrick Fuertès, Secrétaire départemental de l'Isère (Académie de Grenoble), assisté des membres de la commission du Bureau National: Isabelle Bourhis, Claire Chauchard, Christiane Muylaert, Catherine Petitot et Alain Vervaeke.

Les questions à l'ordre du jour étaient les suivantes :

1. **Seconde indifférenciée et options**
2. **Perspectives de l'enseignement professionnel**
3. **Avenir de l'éducation prioritaire**
4. **« L'orientation active » en 3^e, en 1^{re}, vers l'enseignement supérieur...**
5. **Formation continue, GRETA, EPLE: quelles propositions ?**

1. Relevé de conclusions signé le 24 janvier 2007, entre le Ministre de l'Éducation nationale et le SNPDEN
2. « Des avancées qu'il faudra accompagner », éditorial de Philippe Guittet, quatre pages « négociation 2007 ».

Les débats dans les académies et la réunion préparatoire nationale du 4 mai avec les représentants des sections académiques ont permis de traiter de manière approfondie l'ensemble de ces questions, et en ont en partie élargi le champ. La commission a élaboré, à partir de ces débats et de ses propres discussions, des motions sur chacun des sujets, et ajouté trois motions sur le socle commun, l'accueil des élèves handicapés, et l'enseignement adapté.

Comme l'ont souligné plusieurs intervenants, l'ampleur de ces motions apparaît inhabituelle pour des motions de CSN.

La raison en est que les considérants et rapports qui accompagnent habituellement ces motions y ont été dans cette occasion entièrement intégrés : à partir de contributions académiques particulièrement développées, la commission a été conduite, en effet, à proposer au CSN des mandats appropriés à un contexte particulier.

D'une part, il est apparu dans nos débats que l'ensemble de nos collègues, chargés de la direction des collèges, lycées et EREA, témoignaient d'une véritable inquiétude sur l'évolution des enseignements, et considéraient qu'il était temps d'exiger le retour d'une cohérence et d'un projet pour les différents ordres pédagogiques, derrière un discours en partie déconnecté des réalités, en collège comme en lycée. C'est en effet l'empilement des dispositifs qui prévaut, sans cohérence ni coordination, compromettant le bon fonctionnement des établissements et le service rendu. L'exemple des examens au lycée (aux épreuves finales s'ajoutant les évalua-

tions des capacités expérimentales, et de plus en plus un contrôle en cours de formation) ou des certifications et évaluations au collège (ASSR, B2I, AFPS, certification en langues vivantes, note de vie scolaire) illustre cet empilement d'initiatives qui sont, parfois, isolément estimables, mais qui concourent ensemble à la désorganisation de l'année scolaire, et entraînent des organisations complexes mises à la charge des établissements et des personnels de direction.

D'autre part, nous avons à présenter aujourd'hui aux nouveaux ministres le point de vue des personnels de direction, dans une période de préparation de décisions importantes qui résultent directement, pour certaines d'entre elles, des propositions faites et des engagements pris, au cours de la campagne électorale, par le nouveau Président de la République. Il est vrai que nous restons dans une continuité politique, et que nous retrouvons, au ministère de l'Éducation nationale ou au poste de Premier ministre, des responsables que nous avons déjà connus dans les années antérieures. Le Président de la République, dans ses anciennes fonctions ministérielles comme dans son rôle de candidat, était lui-même intervenu très largement sur les questions éducatives. Mais nous ne pouvons pas sous-estimer la légitimité qui vient d'être conférée à ce projet politique par le scrutin présidentiel récent, que le scrutin législatif devrait en outre, dans une mesure que nous connaissons bientôt, confirmer. Nous avons désormais, dans les domaines qui nous concernent, à prendre notre place dans l'espace du dialogue social et de l'action syndicale en tenant compte de ce contexte. Parmi

les décisions annoncées se trouve le choix d'assouplir, puis de supprimer la carte scolaire ; l'assouplissement étant déjà très largement en œuvre depuis vingt ans (voire, localement, la suppression), c'est bien vers une suppression générale que nous allons, au risque de déstabiliser l'offre de formation de l'enseignement public et de multiplier les frustrations, si des régulations ne sont pas mises en place, en particulier pour préserver les objectifs de mixité sociale et d'égalité, auxquels le nouveau ministre, Xavier Darcos, nous a confirmé qu'il était attaché.

Nous disposons déjà, sur la carte scolaire, de mandats très précis du congrès national de mai et du CSN de novembre 2007, qui restent opérationnels en l'état de la question, et nous les avons présentés au ministre aussi bien que dans le débat public. Nous sommes donc à jour sur ce sujet, et il n'est pas prévu, pour cette raison, de nouvelle motion pour ce CSN. Mais, bien entendu, cela reste pour nous un thème majeur.

Sur les examens et certifications, il faut désormais lancer une réflexion générale dans notre syndicat, car nous en sommes arrivés à un point où déjà les personnels de direction ont à réaliser presque l'infaisable, où l'État n'assume plus les décisions prises par lui-même et s'en défait sur les EPLE, et où le temps des enseignements sur l'année scolaire, particulièrement en lycée, se trouve réduit de près d'un tiers. Deux commissions (métier, éducation et pédagogie) ont évoqué le dossier dans leurs débats préparatoires ; il faut désormais, en prévision de nos prochains CSN, considérer que nous devons produire de nouvelles analyses et propositions.



MOTION 1 - développement de l'enseignement professionnel public

Cette motion complète les mandats établis par notre dernier congrès et le CSN de novembre 2006, en conclusion d'un débat que nous avons décidé de prolonger pour préciser du mieux possible nos propositions.

« Le SNPDEN confirme son engagement et ses propositions en faveur de la promotion de l'enseignement professionnel public et d'un renforcement de ses capacités d'accueil, et demande au ministère de définir un plan d'actions.

Il déclare partager globalement les constats du rapport sur la carte de l'enseignement professionnel, rendu en décembre 2006 par les inspections générales de l'éducation nationale et des finances, sur les réussites et les difficultés de l'enseignement professionnel, mais souligne que les « marges de manœuvre » ne peuvent se dégager au détriment des enseignements : la population scolaire accueillie doit au contraire bénéficier d'une attention et de moyens privilégiés pour éviter les sorties sans qualification et promouvoir les compétences.

Les difficultés de l'enseignement professionnel sont à juste titre soulignées ; les problèmes qu'il rencontre dans l'accueil des élèves, en raison de :

- l'inadéquation de ses structures pédagogiques
- l'inadaptation géographique de l'offre de formation
- l'inadaptation du processus d'orientation
- la situation initiale des élèves
- la lenteur des évolutions dans un domaine où la réactivité est nécessaire, sont réels et appellent des solutions.

Les taux d'échec et de sortie sont importants, mais ils résultent, pour une grande part, des difficultés initiales et ou de l'inadaptation de l'accueil.

Le SNPDEN confirme à cet égard ses propositions :

1. L'accueil en seconde professionnelle doit en particulier être facilité par la coexistence :

- des classes de seconde professionnelle spécialisées dans la préparation à un métier, dont la réussite est reconnue, correspondant à un CAP ou un BEP suivi d'un baccalauréat professionnel déterminé, disposant de débouchés professionnels et motivant un public scolaire défini.
- de classes de seconde professionnelle indifférenciées par grands champs professionnels sur un ensemble de métiers permettant la définition d'un tronc commun selon leurs référentiels, et permettant ensuite de rejoindre les parcours spécialisés ;

2. Les lycées professionnels, pour faciliter ces parcours diversifiés, doivent pouvoir proposer, dans la logique des lycées des métiers, formation initiale et continue, formation sous statut scolaire et sous statut d'apprentissage public. Les collectivités territoriales doivent reconnaître ces besoins.

3. La carte des formations doit être actualisée de manière réactive et positive, ce qui suppose un pilotage académique prioritairement en faveur du développement de l'enseignement public en relation avec les politiques régionales, et une participation active des corps d'inspection pour l'adaptation de l'organisation pédagogique.

Le SNPDEN demande que les principes de « modularisation » et des « parcours individuels » soient mis en œuvre avec discernement, lorsque le groupe de formation constitue une référence utile pour des jeunes arrivant dans une situation scolaire et sociale souvent difficile. Ce principe peut cependant s'avérer positif dans le cadre de l'éducation récurrente ou d'une réorientation positive.

Le SNPDEN souligne, conformément à sa position générale, la priorité de moyens à attribuer aux formations professionnelles en fonction de cette composition du public accueilli, et la nécessité pour les établissements de disposer d'une marge pour leur autonomie et la prise en charge des difficultés des élèves.

Enfin, le SNPDEN attire l'attention sur la nécessité, pour une formation réussie, de l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences défini par la loi, « qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société », et donc sur la continuité entre le collège et l'enseignement professionnel ».

Vote du CSN :
la motion est adoptée
(pour : 120 - contre : 10
- abstentions : 10)

MOTION 2 - seconde indifférenciée et options

Cette motion résulte d'un débat initié, il y a quelques mois, par une contribution de notre section académique de Nice. Il est apparu, à la lecture des motions ou contributions transmises par plusieurs autres sections académiques, et dans le débat de la commission, que la position présentée était très largement parta-

gée ; elle est présentée au CSN pour approbation.

« Le SNPDEN, considérant les dérives de tous ordres créées par la multiplication des options de détermination et des options facultatives en classe de seconde générale et technologique, et le détournement de leur objectif initial, dénonce les inégalités de traitement subies par les élèves, soit en matière d'orientation, soit en matière de qualité de leurs emplois du temps et de leurs conditions de travail, soit du fait de l'avantage donné aux milieux sociaux favorisés et informés pour le choix des établissements, des classes ou des filières.

Le SNPDEN juge nécessaire le réaménagement des enseignements en classe de seconde générale et technologique, les enseignements obligatoires (incluant la LV2) devant permettre aux lycéens d'accéder à l'ensemble des filières générales et technologiques, sans prédétermination de leur orientation.

Les horaires et moyens attribués aux options, souvent d'ailleurs sous-utilisés en raison même de la dispersion des publics scolaires entre une multiplicité de possibilités, devraient plutôt permettre de compléter les enseignements obligatoires par des enseignements communs nécessaires à la culture générale, à l'élaboration du projet de formation, et à la mise en place d'une perspective d'avenir professionnel. Ils pourraient être dispensés par roulement et sur des périodes déterminées à l'ensemble des classes.

Concernant les langues vivantes et anciennes, le SNPDEN rappelle qu'il est opposé, comme pour les autres options, à leur instrumentalisation pour le détournement de la carte scolaire ou les procédures d'affectation : les enseignements correspondants doivent pouvoir être mis en place dans une logique de réponse à la demande des élèves inscrits, de mutualisation lorsque les effectifs locaux sont insuffisants, ou lorsque ces effectifs obligent à une localisation précise, d'ouverture dans les établissements publics peu ou moyennement demandés, et non dans ceux qui sont déjà l'objet d'une forte demande ».

Vote du CSN :
la motion est adoptée (pour : 133
- contre : 1 - abstentions : 0)

MOTION 3 - avenir de l'éducation prioritaire.

La politique d'éducation prioritaire a fait l'objet, dans la gestion du précédent ministère, de décisions en cours d'application et, dans la campagne présidentielle, de déclarations et d'hypothèses de toutes sortes qui peuvent susciter des inquiétudes. Le nouveau ministre nous a indiqué qu'il ne souhaitait pas prendre de décisions précipitées, mais que la notion de « zone » ne lui paraissait plus appropriée. Nous ne voyons pas bien cependant comment les « réseaux » organisés autour d'un collège, formule qui lui paraît préférable, pourraient se dégager sans référence à un territoire scolaire déterminé. Il est donc important dès maintenant, compte tenu de ces incertitudes, de préciser nos positions.

« Le SNPDEN considère que la relance de l'éducation prioritaire et la confirmation des dispositifs en place est une nécessité pour assurer l'égalité de traitement des élèves.

L'organisation des 249 réseaux « ambition réussite » autour des collèges dits « EP1 » conduit à attribuer des moyens particuliers à des établissements et à des publics scolaires pénalisés par un environnement socio-économique et une inégalité des conditions générales de vie dans des territoires géographiques clairement identifiés. Cette inégalité ne peut être considérée comme juste ni admise de manière durable, mais elle est aujourd'hui un fait. Le SNPDEN demande donc que ces moyens exceptionnels soient garantis aux réseaux prioritaires « ambition réussite », comme réponse à une situation exceptionnelle.

Le SNPDEN s'est déjà prononcé, par ailleurs, pour une attribution différenciée de moyens aux établissements, non seulement en fonction de leurs effectifs, mais également en fonction de la situation sociale des publics qu'ils accueillent. Il demande que soit clarifiée, à cet égard, la situation des collèges « EP2 » et « EP3 », qui ne peuvent, brutalement, se voir privés des moyens supplémentaires qui leur ont permis d'agir.

Le SNPDEN souligne que l'adaptation des établissements aux situations, et la réponse aux inégalités des publics scolaires, doivent être permises par un dispositif évolutif mais

progressif, avec un dispositif particulier pour les établissements dont les caractéristiques sont aujourd'hui celles des collèges « EP1 ».

Vote du CSN:
la motion est adoptée (pour: 131
- contre: 2 - abstentions: 1)

MOTION 4 - socle commun, collège et difficulté scolaire

A considérer les premières décisions prises par le dernier gouvernement, au mépris d'avis négatifs presque unanimes du Conseil Supérieur de l'Éducation, les promesses du socle commun courent grand risque de n'être pas tenues, qu'il s'agisse d'un effet de conservatisme, de découpage excessivement disciplinaire, de carences de la concertation ou d'autres motifs. La commission « éducation et pédagogie » a cependant relevé, à partir de sa réflexion sur une orientation à l'issue du collège qui reste déterminée de manière excessive par des situations d'échec ou de difficulté scolaire, que la scolarité obligatoire devait être conçue pour permettre l'acquisition des connaissances et compétences jugées indispensables que le « socle commun » est précisément censé représenter.

« Le SNPDEN demande au ministère de mettre en œuvre les engagements prévus par la loi de « garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun constitué d'un ensemble de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société. »

Il considère que les premières mesures d'application, prises sans que soient définis clairement ni la cohérence des programmes à réaliser ni les modes de validation, ne se situent pas globalement dans le cadre de cette exigence et alimentent les craintes d'un enseignement à plusieurs vitesses. Elles font l'impasse sur la cohérence d'ensemble de la scolarité, sur les méthodes pédagogiques, sur les modalités d'évaluation, sur la formation des enseignants et le rôle de conseil et de contrôle des inspections pédagogiques.

L'inégalité manifeste des réussites, en raison d'exigences inappropriées ou adaptées à un petit nombre, est l'une des sources majeures des difficultés du collège, en matière d'enseignement comme de vie scolaire. Elle crée de même des difficultés en matière d'orientation et d'éducation à la vie sociale. En l'absence de la mise en œuvre des engagements sur le socle commun, le SNPDEN réaffirme avec force que le collège pour tous ne peut tenir ses promesses.

Pour le SNPDEN, la réponse en termes de structures d'évitement, constituant des filières sans retour au sein même du collège ou rattachées à lui, n'apporte pas de résultat satisfaisant tant la difficulté scolaire pour les publics concernés est massive, et tant l'écart paraît excessif entre les intentions et la réalité. La réponse en termes de parcours individualisés ou de détours pédagogiques connaît de réels succès. Mais les formules se succédant sans qu'aucune évaluation ne soit produite, les meilleures volontés se découragent. Cette démarche qui permet de répondre à des écarts limités ne convient pas pour résoudre la vraie difficulté scolaire. L'absence de moyens donnés à l'autonomie pédagogique des établissements rend plus difficile encore la prise en charge des élèves en difficulté et laisse les établissements démunis face à la violence scolaire. Les établissements doivent disposer de moyens et de personnels propres à l'Éducation Nationale pour résoudre ces difficultés.

L'absence de mise en place du socle commun fait aujourd'hui que l'orientation en fin de troisième apparaît, parfois avec de regrettables anticipations comme celle de « l'apprentissage junior », comme le mécanisme de sélection des meilleurs pour des études générales, et l'envoi vers la voie professionnelle d'une part importante d'élèves en échec grave et prolongé. Ce n'est bon ni pour le collège, ni pour l'enseignement professionnel. Au moins est-il nécessaire, très rapidement, d'intégrer dans le parcours de formation de tous les collégiens la culture des formations technologiques et professionnelles: le SNPDEN le préconise depuis longtemps. »

Vote du CSN:
la motion est adoptée (pour: 132
- contre: 0 - abstentions: 2)

**MOTION 5 -
enseignement adapté.**

Cette motion a pour objet de rappeler les missions de l'enseignement adapté et de souligner son utilité, en l'absence d'une politique clairement affirmée de la part des pouvoirs publics, et du sentiment des équipes de direction, éducatives et pédagogiques de n'être pas suffisamment soutenues et de voir leur travail méconnu.

« Le SNPDEN demande que les missions de l'enseignement adapté (SEGPA et EREA) soient confirmées, que les moyens correspondants soient garantis et effectivement utilisés pour la prise en charge du public scolaire qui les concerne.

Ce public ne peut en effet être pris en charge par les formations existant en collège ou en lycée, pas plus que l'enseignement spécialisé n'a vocation à se substituer à d'autres dispositifs pour le traitement général de la difficulté scolaire ou de tous les élèves en situation de rupture. »

**Vote du CSN:
la motion est adoptée (pour: 132
- contre: 0 - abstentions: 2)**

**MOTION 6 -
accueil des élèves handicapés**

Cette motion a pour origine une contribution de la section académique de Grenoble, qui souligne les difficultés de mise en œuvre d'une loi que nous approuvons, et qui constitue pour les jeunes handicapés et leurs familles un de ces « droits opposables » mis en avant ces derniers mois, mais pour laquelle les moyens mis en œuvre ne sont pas encore à la hauteur des engagements pris.

« Le SNPDEN rappelle que la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a prévu que « tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé (soit) inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L. 351-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de

référence », les conditions de sa scolarité faisant l'objet d'un projet personnalisé tenant compte de son handicap.

Elle encourage, de ce fait, la scolarisation en milieu ordinaire et prévoit que « dans ses domaines de compétence, l'État met en place les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants, adolescents ou adultes handicapés ».

Les personnels de direction constatent, sur le terrain, qu'en dépit d'une évolution et d'investissements incontestables, les moyens mis en œuvre ne permettent pas toujours de compenser le handicap des élèves scolarisés dans les conditions prévues par la loi, en particulier parce que l'aide humaine apportée est insuffisante, et que d'autre part de fortes inégalités apparaissent selon les établissements, les collectivités territoriales et les académies: ni la compensation du handicap, ni l'égalité de traitement ne sont alors assurées.

Le SNPDEN témoigne du profond désarroi des équipes pédagogiques et éducatives, placées dans l'impossibilité d'assurer la mission qui leur est confiée.

Le SNPDEN demande:

- *une amélioration des conditions d'accueil des élèves handicapés, une anticipation dans la mise en place de cet accueil et un suivi pour une mise en œuvre de projets personnalisés efficaces;*
- *un investissement des collectivités territoriales pour la mise aux normes et l'équipement adapté des locaux;*
- *une augmentation significative des postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVSI), et une formation spécifique afin que les élèves concernés soient sérieusement pris en charge, en relation utile, lorsque cela est nécessaire, avec les auxiliaires spécialisés;*
- *l'abandon du recours aux EVS en substitut des postes d'AVS, la précarité de ces emplois et la difficulté des recrutements ne permettant pas d'apporter une aide satisfaisante;*
- *une réelle prise en considération de la formation des enseignants, en particulier en encourageant la formation au certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et à la scolarisation des élèves en situa-*

tion de handicap (2CA-SH): attribution de moyens de remplacement à l'EPLÉ quand le professeur est en stage, décharge d'enseignement pour la rédaction du mémoire, valorisation de carrière;

- *que soit revu le dispositif des PAI, qui ne permet pas une prise en charge satisfaisante;*
- *que l'organisation des examens pour les élèves handicapés soit réellement adaptée.*

**Vote du CSN:
la motion est adoptée
à l'unanimité.**

**MOTION 7 -
« l'orientation active ».**

Le SNPDEN a décidé d'attendre la réunion de ce Conseil Syndical National pour s'exprimer sur les propositions du « rapport Lunel », du nom du délégué interministériel à l'orientation nommé auprès du Premier Ministre. Cette mission, du fait de son caractère interministériel, de l'étendue de sa mission et de la qualité des moyens matériels et humains mis en œuvre, doit être prise en considération, même si les décisions reviennent aux ministères – dont le nôtre – et au nouveau gouvernement. Les propositions qui sont faites ne sont pas anodines; notre syndicat, qui a déjà été consulté à plusieurs reprises, a la responsabilité d'en évaluer, au nom des personnels de direction, les conditions de faisabilité des mesures proposées et les conséquences de leur éventuelle mise en œuvre.

« Le SNPDEN reconnaît la qualité du rapport présenté par M. Pierre Lunel et son équipe pour promouvoir un schéma national de l'orientation et de l'insertion professionnelle des jeunes, qui tient compte d'une concertation très large et s'appuie sur une expertise réelle mais il souligne que les mesures à prendre doivent nécessairement recueillir l'adhésion de l'ensemble de la communauté scolaire et éducative, et valoriser l'activité des personnels spécialisés de l'Éducation Nationale. Ce dossier ne constitue toutefois qu'un aspect limité des mesures à prendre en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes.

Le SNPDEN admet en effet que les perspectives de l'emploi, la connaissance des filières et des métiers, sont à intégrer dans la formation générale des élèves et des étudiants, et à prendre en compte dans l'élaboration de leur projet personnel : à défaut, ils devraient se tourner vers des interlocuteurs externes, au détriment de la qualité et surtout de l'égalité dans le processus d'orientation.

Dans la situation actuelle, l'insatisfaction est manifeste et justifiée ; le développement des initiatives publiques (par exemple des collectivités territoriales conformément à leurs nouvelles compétences) ou privées (presse spécialisée, conseils payants) montre que l'attente et le besoin sont réels et que l'Éducation nationale n'y répond pas suffisamment, indépendamment même des considérations des moyens humains et matériels.

Toutefois, l'information sur l'orientation ne permet pas de résoudre, en elle-même, les problèmes que posent l'échec des études, les sorties sans qualification, les difficultés d'insertion professionnelle : les lacunes de l'information pèsent sans doute sur l'inégalité des parcours et les erreurs individuelles, mais ne doivent pas dissimuler la nécessité des adaptations structurelles qui sont nécessaires.

Le SNPDEN est favorable à l'extension à tous les élèves de 3^e de l'enseignement de la découverte professionnelle, qui doit être redéfini : l'option court toujours le risque de cibler des publics particuliers, par substitution à une prise en charge de la difficulté scolaire ; il s'agit au contraire d'intégrer la découverte professionnelle à la culture commune.

Le SNPDEN est également favorable, sous conditions, au principe d'une relation individualisée réaffirmée et officialisée, entre chaque élève de 3^e, de 1^{re}, de 1^{re} année d'enseignement professionnel et les professeurs principaux : l'avis des professeurs principaux pèse en effet très fortement sur les projets de leurs élèves en matière de choix d'études et de motivation personnelle. Mais cette relation ne peut se substituer à l'intervention spécialisée des COPsy, ni doubler cette intervention, ni s'ajouter par empilement à des dispositifs d'information et de conseil existants :

à ce titre, la recommandation faite par le ministère, par la circulaire de rentrée et avant même la présentation du rapport, d'organiser des entretiens individuels en classe de 3^e, sans référence à l'existant, ne pouvait que compromettre d'avance la réalisation de cette proposition.

Le SNPDEN demande au contraire que les entretiens individualisés s'intègrent à l'activité normale des professeurs principaux, dans le cadre de l'organisation qui relève de l'autonomie de chaque EPLE, par exemple dans les rencontres par niveau parents/professeurs.

Le SNPDEN considère d'autre part que le développement de l'apprentissage au lycée professionnel et à l'université, et celui de la VAE, doivent impliquer aussi les lycées technologiques pour les formations post-baccalauréat, dans le cadre d'un investissement de l'Éducation Nationale en matière de formation continue et d'apprentissage public. Mais cela ne peut être conçu comme une remise en cause de la formation initiale, puisque les publics en difficulté pour leur qualification et leur insertion professionnelle sont précisément ceux pour qui l'apprentissage est, professionnellement, le moins valorisant.

En matière d'orientation active vers l'enseignement supérieur, le SNPDEN soutient la mise en place d'un « dossier unique de candidatures », qui doit concourir à la transparence des procédures et à l'information des élèves ; il approuve également, sous réserve de précisions, l'évolution du conseil de classe du second trimestre de la terminale générale et technologique vers un conseil pour l'orientation.

Concernant le dispositif d'« orientation active » mis en place par les universités, le SNPDEN souligne que l'avis fourni (utile pour des filières qui ne sont pas sélectives) doit s'en tenir à une information et un conseil réellement personnalisés, et non dériver, faute de moyens ou de manière volontaire, vers une sélection déguisée ou des pratiques discriminantes ; que d'autre part, dans un dispositif qui permet aux postulants d'obtenir la meilleure proposition compatible avec leurs vœux, il ne doit y avoir, dans les

filières sélectives, ni avis préalable ni prérecrutement.

Le SNPDEN est résolument défavorable à l'institution d'une commission régionale de coordination post-bac dans la composition proposée par le rapport Lunel, c'est-à-dire réunissant autour du recteur et des directeurs du travail et de l'emploi, et de l'agriculture, les seuls présidents d'université, pour traiter notamment des affectations en STS ! Ou bien il s'agit de consulter les acteurs – et les personnels de direction doivent y représenter leurs formations ; ou bien il s'agit de politique régionale de l'Éducation nationale (ce que suggère le terme de « pilotage »), et elle doit alors relever, sans pressions, du seul recteur et de ses services. Le SNPDEN ne peut admettre que les présidents d'université pilotent, au sein d'une telle commission, les formations post-baccalauréat des lycées et, de manière générale, des formations placées sous la responsabilité de l'État.

Le SNPDEN prend note avec intérêt des évolutions souhaitées vers un meilleur encadrement des étudiants en licence, et vers la prise en compte, par les formations universitaires, de la préparation des étudiants à l'insertion professionnelle.

Le SNPDEN reconnaît, de manière générale, la nécessité d'une mobilisation de tous les acteurs pour améliorer l'information sur l'orientation et l'insertion professionnelle des élèves et des étudiants, mais il considère que cela ne justifie pas de remise en cause des compétences et des dispositifs existants : l'évolution des missions, en particulier le positionnement des COPsy par rapport aux établissements, mais aussi par rapport au schéma général, sont des données qui ne peuvent être occultées ; mais, pour l'équilibre même des diverses responsabilités, le dialogue social avec les organisations syndicales représentatives devra accompagner nécessairement cette évolution pour permettre les mobilisations nécessaires. »

**Vote du CSN :
la motion est adoptée (pour : 133
- contre : 1 - abstentions : 0)**

**MOTION 8 -
avenir des GRETA**

Les GRETA connaissent aujourd'hui – ou du moins nombre d'entre eux – des difficultés liées, pour une grande part, à un désengagement de l'État que nous avons déjà dénoncé. Le ministère, sur un rapport des Inspections Générales dont les constats sont recevables, mais les conclusions sommaires et décevantes, voire inquiétantes, a décidé de « simulations » tout en tardant beaucoup sur une nécessaire concertation. Nous n'avons été jusqu'ici consultés ni pour l'élaboration de ce rapport ni sur l'avenir des GRETA, mais nous avons engagé de notre côté une réflexion interne. Sur le mandat donné par le congrès de Dijon, le Bureau National a organisé un groupe de travail national dont les travaux ont permis de saisir les sections académiques, puis la commission « éducation et pédagogie », pour élaborer la motion présentée au CSN, qui doit définir notre mandat sur le fond.

« Le SNPDEN rappelle que les GRETA ont permis aux établissements scolaires de l'Éducation nationale d'assumer largement, dans le champ de la formation continue, les missions qui leur sont confiées par la loi. L'engagement de leurs responsables et de leurs personnels a rendu possible la formation de nombreux stagiaires, dans un esprit de service public. Les difficultés qu'ils connaissent aujourd'hui tiennent largement à l'évolution du contexte institutionnel, législatif, réglementaire, économique et social et appellent aujourd'hui une adaptation.

Le SNPDEN considère en ce domaine que les simulations organisées précipitamment dans 3 académies ces derniers mois pour tester la formule de GIP académiques de formation continue, tels qu'ils sont présentés dans le rapport des inspections générales de juin 2006 (rendu public en

février 2007), ne répondent pas aux enjeux et ne débouchent pas sur une solution satisfaisante aux problèmes posés.

Cette formule ne résout pas les problèmes de statut et de rémunération des personnels de la formation continue, ne donne aucune garantie en matière de développement de la formation continue publique, et ne peut susciter l'adhésion des EPLE. Le réseau de proximité qui fait la force de la formation continue de l'Éducation nationale ne peut être avec profit démantelé pour être remplacé par une superstructure académique au sein de laquelle ils seraient de simples sous-traitants. Le mode de fonctionnement des GIP, très lourd, très centralisé, ne permet pas la réactivité qui est devenue nécessaire dans un contexte concurrentiel. Comme le rapport le reconnaît, il ne permet même pas de favoriser l'harmonisation des politiques publiques, nationales, académiques et régionales, et apparaît déjà, à ce titre, comme une formule dépassée.

Les solutions sont à rechercher en prenant en compte les nouveaux contextes régionaux, mais aussi en redéfinissant une ambition pour le service public de l'éducation nationale en matière de formation professionnelle continue.

Le SNPDEN considère qu'un pilotage académique, en concertation avec les régions, incluant formation initiale et continue ainsi que l'apprentissage, est un devoir de l'État. Il demande que la formation continue soit intégrée dans le projet académique au même titre que la formation initiale, avec valorisation des établissements et des personnels qui s'y investissent, et s'appuie sur les EPLE, qui ont vocation à intervenir, dans le cadre de leurs compétences et de leur statut, tant en formation continue qu'en formation initiale, et aussi pour contribuer au développement de l'apprentissage public. Le projet académique doit appor-

ter un véritable soutien aux établissements qui s'engagent dans le développement de la formation continue.

Le SNPDEN admet le principe d'un regroupement raisonné des GRETA sur des bases géographiques d'emploi et de formation cohérentes, chacun étant adossé conventionnellement à un EPLE, mais bénéficiant d'une autonomie en matière de gestion administrative et de politique des formations: cette formule implique une adaptation réglementaire pour qu'un conseil d'administration du GRETA, dans lequel seraient représentés à qualité les établissements adhérents, mais aussi les personnels et les partenaires de la formation continue, ait les compétences et les attributions nécessaires.

La refondation de la politique de formation continue de l'Éducation Nationale doit traiter également, de manière cohérente, de la situation et des contrats des personnels concernés, de manière à assurer la stabilité des GRETA tout en tenant compte des adaptations nécessaires au marché de la formation continue. Le statut des personnels qui relèvent de la fonction publique d'État doit leur permettre de s'investir pleinement au sein des nouveaux GRETA. Les équipes de direction et de gestion chargées de mettre en œuvre et de gérer les actions de formation continue décidées par les nouveaux GRETA doivent être renforcées et constituées en fonction de cette charge de travail.

Le SNPDEN appelle le ministère à reprendre la concertation sur le dossier de la formation continue publique, dispensée par les établissements de l'Éducation Nationale regroupés en GRETA. »

**Vote du CSN:
la motion est adoptée
(pour: 127 - contre: 0
- abstentions: 7)**



Commission vie syndicale Donatelle Pointereau

Dans l'objectif défini au CSN de novembre 2006 de :

- rassembler
- communiquer
- former

La commission vie syndicale s'est efforcée de proposer des réponses à la question : quelle adaptation de l'organisation et des pratiques syndicales, pour porter les dernières modifications statutaires et de gestion des EPLE ?

RASSEMBLER

1. Nous rassembler

Il s'agit d'adapter notre intervention syndicale aux nouvelles réalités de la proximité (accentuation de la décentralisation et de la déconcentration) et de la différenciation des situations de direction (cadre autonome et contractualisation), afin de permettre, au-delà de cette segmentation, de toujours rassembler durablement les personnels de direction dans un cadre syndical tout autant protecteur que prospectif.

RÉSOLUTION N° 1 :

Le SNPDEN dans les lieux de décisions académiques, départementaux et régionaux, doit manifester sa capacité d'intervention ès qualité ou à l'intérieur des délégations de l'UNSA ; c'est pourquoi il se donne pour objectif le renforcement de son réseau de cadres et de responsables locaux, ainsi que de ses modalités de contact au plus près des personnels de direction, actifs et pensionnés, nouveaux entrants dans la fonction, etc.

RÉSOLUTION N° 2 :

Afin d'aider et d'accompagner les personnels dans leur développement professionnel, individuel et collectif, le SNPDEN se propose, à tous les niveaux du syndicat, de réfléchir à l'amélioration de la fonction de conseil au service de ses adhérents, en faisant connaître et en mutualisant des réseaux de ressources :

- dans le domaine de la gestion de carrière et des mutations,
- dans le domaine juridique,
- dans celui du pilotage de l'EPLE, en tant que « cadre autonome », à la lumière des nouvelles avancées.

RÉSOLUTION N° 3 :

Dans les années qui viennent, un très grand nombre de personnels de direction partira à la retraite. Cette situation particulière attire notre attention et nécessite une démarche volontariste à tous les niveaux du syndicat pour assurer durablement le remplacement et la formation des cadres.

La commission a engagé un court débat sur la proposition émanant de l'académie de Bordeaux et concernant le remplacement des membres du BN défaillants ou démissionnaires. Elle propose au syndicat de continuer à réfléchir sur cette question pour répondre aux problèmes posés.

2. Rassembler autour de nous

En se référant aux mandats du congrès de Dijon, beaucoup d'académies ont déjà en pensée réalisé l'unité syndicale que nous souhaitons. Celle-ci ne peut se concevoir qu'autour d'un projet partagé.

Faire connaître et faire débattre sur notre projet est actuellement la démarche préalable.

RÉSOLUTION N° 4 :

Dans l'état actuel du système éducatif, mais dans la perspective de son évolution, et dans la continuité de ses mandats, en accord avec leurs syndicats représentatifs au sein de l'UNSA, le SNPDEN poursuivra ses contacts, et rassemblera à tous les niveaux du syndicat, les personnels en mission de direction relevant des SEGPA et de l'Enseignement Agricole, et qui ne sont pas encore adhérents au SNPDEN, en leur ouvrant nos réunions et en leur communiquant nos informations.

Dans la continuité de ses mandats, le SNPDEN poursuivra à tous les niveaux du syndicat ses contacts avec les organisations représentatives des corps d'inspection sur la base de valeurs communes dont celle de l'attachement à un service public d'enseignement et d'éducation laïque, gratuit et obligatoire, dans un contexte modifié par le relevé de conclusions et la charte de pilotage.

3. Rassembler au-delà de nos frontières

Le SNPDEN, avec son expertise, son niveau de réflexion sur la pratique du métier, les valeurs d'éthique professionnelle sur lesquelles il s'appuie, prend maintenant toute sa place au niveau international par l'intermédiaire de notre fédération et de l'IE (forte de 30 millions d'enseignants et autres personnels de l'éducation, par le biais de 384 organisations membres réparties dans 169 pays et territoires), au niveau européen par l'intermédiaire du CSEE. Il est souvent invité et écouté.

(L. Colin et J. Pionnier ont participé à Bruxelles aux journées organisées par

l'OCDE les 1^{er} et 2 février 2007, au séminaire organisé par l'IE à Birmingham les 15 et 16 mai 2007).

D. Pointereau sera présente au congrès de l'IE à Berlin en juillet 2007 et proposera aux votes des 800 délégués « la charte professionnelle et d'éthique » des personnels d'encadrement conçue par le SNPDEN et que nous avons adoptée au CSN de novembre.

Fort de son expérience, le SNPDEN participe ainsi à la construction du mouvement syndical des personnels de direction au niveau international.

**Vote: unanimité
- 2 abstentions**

COMMUNIQUER

Encore mieux communiquer de façon à ce que nos adhérents soient des acteurs avertis des mutations liées au relevé de conclusions et à la charte de pilotage.

L'interactivité demandée au CSN de novembre est maintenant presque réalisée sous la forme d'un « espace d'échanges » pour les SA et d'un espace « boîte à outils » pour les responsables de communication.

RÉSOLUTION N° 5

I. A l'interne

L'académie de Lille demande que soit envisagé un forum national permettant d'échanger des idées, de tester des propositions, en veillant à la qualité de la « modération » pour éviter tout dérapage.

La commission propose d'organiser à la rentrée, une réunion de la sous-commission « communication » qui étudiera cette proposition, les problèmes qu'elle pose, les conditions de sa faisabilité et de sa mise en œuvre et qui fera des propositions au BN.

La section académique de Lille constate aussi que le processus d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion n'est plus adapté aux nouveaux modes de fonctionnement de beaucoup d'adhérents.

Elle propose d'étudier la possibilité:

1. De compléter en ligne le formulaire d'adhésion, et de régler par carte bancaire en ligne,

2. De renouveler automatiquement les adhésions, avec un

prélèvement, et un simple courrier d'information,

3. De simplifier la grille des cotisations en la fondant sur le seul indice,

4. D'afficher plus clairement la somme réellement déboursée après déduction fiscale.

Un effort doit être fait dans notre communication en direction des actuels et futurs pensionnés afin de faciliter la continuité de leur participation à la vie du syndicat.

La commission vie syndicale reprend cette proposition à son compte et demande au BN d'étudier ces suggestions.

De plus, il est proposé de donner dans la revue *Direction* davantage de place à l'information et aux témoignages académiques et départementaux.

II. Avec les tutelles, les partenaires, sur l'ensemble du territoire, au plus près des personnes et des espaces pertinents. Il est indispensable de faire mettre à l'ordre du jour des commissions Blanchet académiques et départementales le « relevé de conclusions » et la « charte de pilotage » et de demander des rencontres syndicales avec les correspondants académiques des syndicats des corps d'IPR et d'IEN sur cette nouvelle configuration.

III. A l'extérieur,

En faisant entendre encore davantage notre voix et circuler nos positions auprès des médias dans les territoires, comme aux plans national et international.

**Vote à l'unanimité
- 3 abstentions**

FORMER

Une véritable politique contractuelle pilotée par des cadres autonomes, telle que l'ont définie le relevé de conclusions et la charte de pilotage, articulée avec l'action syndicale, nécessite des interlocuteurs avertis et confortés syndicalement, des objets et des lieux de négociations, pour peser et agir pour faire avancer, faire aboutir un projet, affirmer l'autonomie de l'EPL.

L'enjeu est donc aujourd'hui d'avoir une formation syndicale largement intégrée à une formation au métier: permettre aux stagiaires non seulement de mieux participer à l'action et à la réflexion syndicales, mais aussi d'être confortés dans leur pratique professionnelle face à la hiérarchie et à nos divers partenaires internes et externes.

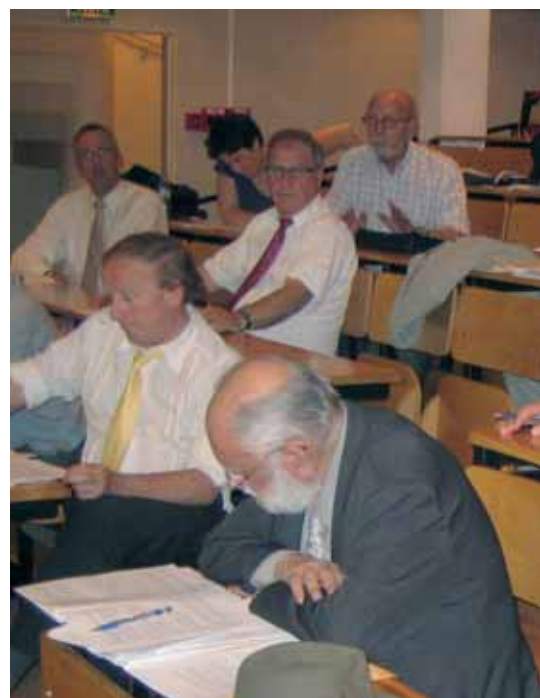
RÉSOLUTION N° 6:

Il est nécessaire de fournir un effort sans précédent de formation:

- Auprès des personnels de direction nouvellement nommés qui n'ont pas connu la période de construction du syndicat, du statut, et du métier, et abordent le présent sans prendre la mesure des acquis et des évolutions,
- Auprès des personnels en poste pour leur faire mesurer le changement de culture qui s'opère actuellement dans notre profession,
- Auprès de tous pour permettre l'accès aux responsabilités de nouveaux cadres et assurer ainsi la relève de la génération du baby boom.

Il s'agit aussi de s'interroger sur notre répartition traditionnelle « stages de niveau 1 » « stages de niveau 2 ».

Un plan de formation est mis en œuvre pour les deux années à venir: - aux contenus diversifiés: nouvelles pratiques syndicales, nouveau métier, communication interne et externe.



- avec de nouveaux outils: un site dédié à la formation syndicale sera mis en ligne en liaison avec le site national et contiendra:

a. 4 modules: le syndicalisme français, le syndicalisme enseignant, construction et histoire du SNPDEN, les évolutions résultant aux CAPN, l'évolution du statut des personnels de direction réalisés par Jean-Jacques Romero

b. Le corpus de textes sur l'histoire générale du mouvement syndical écrit par Jean-Claude Lafay

c. Le module de formation pour les stages de niveau 2 - 2006-2007 construit par Marcel Jacquemard

d. Des éditos du secrétaire général pendant les dernières négociations

- dans le cadre d'une organisation décloisonnée: dans cette perspective de « formation continue », le choix des sujets et de leurs niveaux, des intervenants, de l'organisation et des publics, demandera une articulation entre les ressources nationales, académiques et interacadémiques, afin d'avoir l'audience et l'efficacité les plus larges possibles. Une restructuration paraît souhaitable, en même temps qu'une grande adaptabilité aux besoins académiques et nationaux.

Vote à l'unanimité



MOTION N° 1

Proposition d'ajout à l'article R13-1 du règlement intérieur

« Une fois par an, quand une académie accueillera un membre du BN ou un commissaire paritaire, les frais de déplacement seront à la charge du trésorier national. Si dans la même année, l'académie souhaite une autre visite d'un membre du BN ou d'un commissaire paritaire, les frais engagés seront à la charge de ladite académie ».

Vote à l'unanimité

La commission vie syndicale du CSN tient à préciser qu'il va de soi que le premier déplacement du représentant national ne sera pris en compte que s'il intervient à la demande de l'académie ou s'il a été organisé d'un commun accord entre le national et l'académie.

LAÏCITÉ

DUALISME SCOLAIRE

MOTION N° 2

Au cours des dernières décennies, un ensemble de mesures réglementaires a permis l'installation et le développement renforcé du dualisme scolaire public-privé au sens large.

Présentement, l'enseignement catholique (95 % du privé) accentue sa pression pour que soit garantie la parité entre les deux enseignements, assortie d'une augmentation de moyens (accroissement du financement, attribution supplémentaire de postes...).

Cette revendication de parité est totalement infondée en droit. La notion de parité ne figure pas dans la loi Debré. Il convient de stopper cette escalade.

Le SNPDEN s'oppose à toute initiative de nature à faire apparaître un établissement privé comme un établissement public.

La responsabilité des examens ne peut être confiée qu'à un fonctionnaire d'État.

Vote à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 7

La commission vie syndicale propose l'ouverture d'un débat à l'intérieur du syndicat sur les conditions de financement et de fonctionnement de l'enseignement privé.

Vote à l'unanimité

PROJET DE CHARTE DE LA LAÏCITÉ DANS LES SERVICES PUBLICS

Dans le prolongement du rapport Rossinot sur la laïcité dans les services publics (député UMP-Radical de Nancy), le Haut Conseil à l'Intégration, présidé par Blandine Kriegel, a remis en janvier 2007 un projet de charte de la laïcité dans les services publics. La circulaire relative à sa promulgation est parue le 13 avril 2007.

Une analyse de ce projet de charte a été effectuée pour le numéro 147 de Direction. Nous devons exercer toute notre vigilance pour la promulgation de ce texte, les élections présidentielles et les législatives passées.

Position favorable au texte à prendre au prochain CSN.

Création de l'observatoire de la laïcité par décret le 25 mars 2007. Il est placé auprès du 1^{er} ministre pour assister le gouvernement dans son action visant au respect du principe de la laïcité dans les services publics.

LAÏCITÉ: UN SITE POUR LES ÉDUCATEURS

La Ligue de l'Enseignement, les CEMEA et les FRANCAS ont inauguré le jeudi 5 avril 2007, au Conseil Économique et Social, un site destiné aux éducateurs et recensant toutes les ressources disponibles sur la laïcité. Le SNPDEN est partie prenante de l'opération: Pierre Raffestin a participé à l'élaboration du site et était présent avec Philippe Guittet et l'UNSA Éducation à l'inauguration.

Trois associations d'éducation populaire, complémentaires du service public d'éducation, ont constitué un comité de rédaction, puis un comité de parrainage réunissant « plus de 300 personnalités » concernées par la question. Le SNPDEN participe au comité éditorial et au comité de parrainage.

Elles souhaitent ainsi « aider l'ensemble des éducateurs à mettre en œuvre, dans l'école comme dans la cité, une laïcité qui apprenne à vivre ensemble, au sein de la République, dans le respect

réci-proque des personnes, quelles que soient les convictions philosophiques, religieuses ou politiques de chacun, tout en favorisant l'appropriation des valeurs collectives sur lesquelles se construit un destin commun ».

Le site s'adresse donc aux parents, aux personnels de l'éducation nationale, aux formateurs, aux animateurs ou travailleurs sociaux, et plus largement à tous ceux qui doivent trouver une réponse juridique ou des éléments d'histoire aux questions qu'ils se posent ou qu'on leur pose, ou connaître les termes du débat si la question n'est pas tranchée. Ils y sont présentés « le plus objectivement possible » explique Pierre Tournemire, coordonnateur du site. Il est demandé aux secrétaires académiques de vulgariser l'existence de ce site.

L'accès au site se fait en passant par www.laicite-laligue.org.

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le département du Loiret inaugure pour la première fois un établissement construit dans le cadre d'un partenariat public-privé. Il s'agit pour nous d'une privatisation des locaux et de certains services, qui interroge les membres du groupe « laïcité ». Force est de constater que le privé entre de plus en plus dans nos établissements. Nous accueillons des sociétés de restauration, des sociétés développant des logiciels, des sociétés de télésurveillance ou de nettoyage de vitres, etc. Certains établissements sont nettoyés par des agents publics et leur gymnase par une société privée. C'est une réalité qu'il faut regarder en face. La commission pense qu'il faut considérer ce fait sans passion et avec rigueur, à l'aune de notre doctrine syndicale, mais aussi de notre mission éducative et de ses responsabilités, dans un monde en mouvement que nous ne maîtrisons pas.

L'Internationale de l'Éducation qui prend en compte à l'échelle mondiale la question de l'éducation pour tous (EPT) dans les pays en voie de développement ouvre ce débat à l'échelle internationale.

RÉSOLUTION N° 8

La commission vie syndicale propose d'ouvrir un débat à l'intérieur du syndicat sur le partenariat public - privé pour alimenter les prochains CSN, afin de parvenir à une analyse partagée.

Vote à l'unanimité



Discours de clôture

Il y a 15 ans presque jour pour jour, le SNPDEN naissait de la fusion du SNPDES et du SNPDL, le syndicat des personnels de direction des lycées professionnels.

Ce CSN est emblématique car pour la première fois depuis longtemps nous avons adopté une motion sur le développement de l'enseignement professionnel. Nous avons également adopté des motions importantes sur l'enseignement adapté, les élèves handicapés et l'éducation prioritaire.

Un nouveau ministre, Xavier Darcos vient d'être désigné; nous sommes en mesure de faire des propositions sur les questions prioritaires mises en avant par le programme présidentiel;

Lors de notre CSN de novembre, nous avons déterminé nos positions sur la carte scolaire; cela nous permet de répondre immédiatement à cet enjeu essentiel: nous venons d'envoyer un courrier au ministre pour dire que nous sommes contre la concurrence entre établissements et pour une évolution favorisant une plus grande mixité sociale. Nous interviendrons aussi dans le débat sur les missions et la revalorisation du métier d'enseignant. Cette revalorisation devra s'établir en cohérence avec celle des autres personnels et en premier lieu des personnels de direction.

Ce CSN a également permis d'élaborer des mandats clairs sur le collège pour tous, le socle commun et l'apprentissage junior, sur la formation continue et les GRETA. Nous avons défini une position claire sur les EPLE multisites.

Nous répéterons qu'il est nécessaire de modifier la culture de l'encadrement basé sur les circulaires, et

un management hiérarchique fondé sur l'injonction. Nous avons affirmé que le fonctionnement des établissements et nos conditions d'exercice de métier ne pourront s'améliorer que par une définition claire de l'organisation des examens, une simplification des applications informatiques, un développement du pôle administratif.

Nous comprenons la nécessité pour les personnels de voir développer les missions d'hygiène et de sécurité dans l'établissement, mais ce transfert de missions mal assumé par l'État ne pourra se faire qu'avec des moyens complémentaires. Nous mettrons en place un observatoire de l'évolution de la décentralisation et nous ferons part de nos réflexions à l'ARF (Association des Régions de France) et à l'ADF (Association des Départements de France).

Mais nos avancées sur les conditions d'exercice de notre métier dépendront pour l'essentiel du rapport de force instauré dans les académies et les départements en faisant vivre la charte de pilotage, en développant des contrats d'objectifs pluriannuels, sur des indicateurs et des objectifs partagés.

Je voudrai conclure en affirmant qu'il faut renforcer les liens au quotidien entre le national et les académies, et qu'il faut maintenant rénover notre revue « Direction »; accueillir, communiquer, former sont des objectifs essentiels au moment où le renouvellement des générations impose une mutation pour le SNPDEN. En attendant dès la rentrée 2007, il faudra capitaliser nos avancées et préparer les élections de décembre 2008 qui doivent confirmer les avancées du SNPDEN, de l'UNSA Éducation et de l'UNSA.

Discours prononcé le 15 mai 2007 lors de la réunion de l'Internationale de l'Education à Birmingham

Hello from France,

I know it sounds a bit like the Eurovision contest but do not worry, I will not sing!

My name is Laurence Colin, I am the head of a small secondary school in the Loire Valley next to Tours, and with my colleague Jocelyne, we are here today to represent the SNPDEN. We wanted to thank you for the invitation and the opportunity of presenting our union.

But before I go on to doing that, let me first present the situation of heads in France.

Primary and infancy school heads are teachers and they are appointed by local education authorities (at a county level). They remain teachers, and sometimes have a quarter or half of their teaching time off for administrative work, depending on the number of pupils in the school. There are no deputy heads.

Secondary schools heads are appointed by the ministry of education. To become a school leader you have to take an exam. This exam has changed this year and there is now a written part, before the oral interview.

It is for teachers and people who belong to education only. You have to be at least 30 and have been working in education for at least 5 years in a position that entitles you to apply. Most of candidates start as deputies then move on to being heads after a minimum of 3 years in this first job, college (11 to 15 years old pupils) or lycee (15 to 18-19 years old). They no longer teach. All jobs and all change of jobs are controlled by the ministry of education. You can apply after 3 years in a job, and you are not allowed to stay in the same job

for more than 9 years except if you have already held 4 different headships. This was part of the negotiation in 2000, when promotions became linked with mobility.

Secondary teachers are also appointed and paid by the ministry of education. Since decentralization, money to enable schools to function, for its budget, is given by the local authorities (county for the college, region for the lycee) and the actual buildings belong to them.

Let's move on to the Union we belong to, and our claims and battles. The SNPDEN stands for "Syndicat (union) National des Personnels de Direction de l'Education Nationale". We belong to a wider family, the UNSA Education family which is a member of the "Education International". There are approximately 13,000 secondary school heads or deputies in France, and over 8,000 of them belong to the SNPDEN. The latest elections granted us almost 70 % of votes.

Jocelyne and I, both belong to the national executive board of the SNPDEN which meets in Paris once a month for 2 or 3

days. She belongs to the "Union's life" commission and I belong to the "career" commission. We are now taking over the International section for our Union. The other 2 commissions relate to "working conditions" and "pedagogical matters".

Our main concerns at the moment are about:

- Quality public education for all ;
- Trust (from authority and toward authorities) ;
- Clearer responsibilities ;
- More and better qualified people in the administrative part of schools ;
- Complete headships (with a deputy and a head in each school) ;
- Computer tools and programs which actually work and enable us to gain time ;
- We want our time schedule to be recognized as such ;
- We ask for the means to accomplish our missions ;
- And we ask for better pay for deputies and heads of small schools.

I would like to develop and explain 2 of those aspects.



WHY CLEARER RESPONSIBILITIES?

Actually, we are heads of schools and therefore appointed by the minister of Education which we represent in our schools. We are also presidents of the schools boards and as such, have other obligations, which are then given by board votes. It's not always very clear if the demands are for the head, as representative of education or for the president of the board and which authority (national or local) is entitled to give these orders, and to whom. Where does this go with the notion of school autonomy? Which we claim?

THE SECOND IS THE PROBLEM OF TIME

We also claim to be the pedagogical head but we are all overwhelmed by administrative tasks. In a country where the "35 hour week" is applied, we had a slight problem which our ministry refused to consider. And as a result of the first problem I have raised, we were asked to do more and more things such as organizing Highway Code exams for pupils, recruiting help for primary schools). One of our current jokes, which wasn't really a joke was to ask when we would be selling stamps and bread, as everything seemed to be converging towards schools.

We started in September, a fight with our ministry over our schedule. It being such an important matter and "authorities" not seeming to take it very seriously, a demonstration was planned and organized in Paris for the 26th of November 2006. Meetings had started with the ministry and two other unions but nothing was moving. 4,500 of us were in the streets of Paris that Sunday. It was so important, that we were received at the ministry the same afternoon and negotiations really began.

We are now waiting for some of the texts to be published but about schedules for the first time a text was adopted saying that :

- We are free to organize our time in schools with our teams as we decide is necessary ;
- We are not to work more than 10 half days a week (schools sometimes being open Monday to Saturday, lunchtime plus borders over the week-end) ;
- We are not to work more than 48 hours a week ;
- We have to take 47 days of holidays every year ;
- A group will meet once a year to continue the discussion and see how this is possible and will draw conclusions in 3 years time.

This may not seem much to you all but this has actually been the first time we have managed to obtain a text on our "working time" and our "working conditions".

We are now waiting to see what will happen with the change of government.

We have brought a few of our magazines and you are welcomed to have a look. Don't hesitate if you have any questions and thank you for your attention.

pédagogie & éducation

Classes post-baccalauréat des lycées



Jean Claude
LAFAY

Les deux décrets situant les classes post-baccalauréat des lycées dans le schéma européen de l'enseignement supérieur (LMD, ECTS, supplément au diplôme) sont désormais parus au journal officiel,

- (décret n° 2007-540 du 11 avril 2007 modifiant le décret n° 95-665 du 9 mai 1995 relatif au règlement général du brevet de

technicien supérieur, au JO du 12 avril - décret n° 2007-692 du 3 mai 2007 modifiant le décret n° 94-1015 du 23 novembre 1994 relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles organisées dans les lycées relevant des ministres chargés de l'éducation, de l'agriculture et des armées, au JO du 5 mai).

C'est un élément important pour le positionnement de ces formations, qui participent, dans des conditions particulières aux unes et aux autres, du débat ouvert (le restera-t-il ?) sur la démocratisation et l'efficacité des études supérieures.

Nous avons longuement œuvré pour obtenir cette reconnaissance et négocié pour en arriver aux formes et modalités retenues. Nous souhaitons obtenir une pleine reconnaissance de ces formations, dans l'intérêt des actuels et futurs étudiants, en évitant de les isoler et, au contraire, en permettant de construire coopérations et passerelles avec les formations universitaires.

Nous avons, par les débats conduits au sein de notre fédération, et aussi en relation avec le SNES-FSU, permis de faire converger les points de vue pour les faire reconnaître par le ministère. Les votes positifs du CNESER et du Conseil supérieur de l'Éducation (pas si fréquents) ont montré que nous avons été convaincants.

Mais pas tout-à-fait : il est en effet regrettable que le ministère, par entêtement, ait maintenu

dans le nouveau texte concernant les STS (article 3 modifiant l'article 7) une rédaction maladroite, relative aux priorités à donner aux bacheliers technologiques et professionnels (que nous ne contestons pas en elles-mêmes) : cette formulation suggère des procédures intenable, pour peu que des recteurs se livrent à des interprétations sommaires. Les difficultés seront pour les commissions d'admission et les chefs d'établissement, mais elles peuvent aussi déstabiliser des formations pourtant reconnues comme efficaces et accueillantes pour les publics les moins favorisés de l'enseignement supérieur. Le ministère a tenu compte sur cet article de certaines observations de notre part et de celle des syndicats enseignants, mais a choisi de ne pas tenir compte d'un dernier amendement que nous avions déposé et que le CSE avait adopté, sur la dernière phrase de l'article.

En arrière-plan de ce débat, l'irritante querelle de concurrence entre l'université et les autres formations supérieures (comme la « filière CPGE-grandes écoles ») a menacé à de multiples reprises de bloquer la situation, jusqu'à la signature des décrets : la séance du Conseil Supérieur de l'Éducation remonte tout de même au 5 février et celle du CNESER au 18 décembre... L'application de ces décrets, si elle doit se donner comme première échéance, comme cela était prévu, la fin de l'année scolaire, va demander une forte réactivité.

Bon anniversaire, Sconet ?



Philippe
TOURNIER

Sans doute sont-ce les fastes de l'élection présidentielle ou un excès de modestie qui n'ont pas permis au ministère de commémorer comme il se devait le premier anniversaire du déploiement de Sconet. Ah! Sconet! Le nom seul assure du succès¹. Un an après, c'est certes moins pire, ça mâchouille à peu près et le ministère, l'ego sans doute un peu froissé par ce désastre durable en terme de crédit et d'image, a fait de louables efforts de transparence et d'autocritique assez rares pour être relevés. Pourtant, il n'est pas sûr qu'il ne soit vite oublieux de cette expérience, n'en tire pas plus de leçons qu'il n'en avait tiré de la mise en œuvre de GEP² et que nous ne restions pas exposés à de nouvelles avanies du même genre.

Pourquoi ?

Parce que cette crise - c'est bien le mot qu'il faut employer - n'est ni le fruit de l'incompétence des indivi-

us, ni des défaillances d'une technique : elle est celle d'un mode de fonctionnement et d'organisation. Par exemple, depuis septembre, nous participons à un groupe de contact animé par Gilles Fournier, en charge du dossier, apprécié pour sa franchise et sa lucidité, entouré d'une équipe dont la volonté de s'en sortir et d'avancer est indéniable. Des évolutions nouvelles nous ont été rapidement présentées qui répondaient aux demandes des collègues. Oui mais il fallait encore qu'un opaque « maître d'ouvrage » les validât, qu'elles arrivent sur les ordinateurs des établissements (ce qui met inexplicablement plusieurs mois) sans parler de l'information destinée aux utilisateurs qui n'arrive jamais (alors que tant de choses inutiles trouvent si aisément le chemin de nos boîtes aux lettres). Les responsables n'ont guère la maîtrise de la décision, de l'information, de la formation et des financements dispersés en de multiples pôles qui suivent des stratégies propres où l'intérêt général est dilué dans diverses considérations. Il a fallu que la crise atteigne un niveau extrêmement élevé durant l'été et la rentrée 2006, que le spectre du plantage ne rôde tenacement pour qu'il se passe quelque chose, alors que depuis plusieurs mois, les premiers utilisateurs ne cessaient d'alerter dans l'indifférence sur l'accumulation de difficultés, mais le produit était forcément bon et, donc, les utilisateurs nécessairement mauvais...

SCONET N'A PAS SUPPORTÉ L'À PEU PRÈS HABITUEL

On peut être conduit à se poser une question : le ministère peut-il encore produire quelque chose qui marche (et non que nous fassions marcher) ? La déconcentration et la décentralisation semblent l'avoir coupé du monde où nous vivons et déshabitué à produire du réel. Ne sommes-nous pas totalement familiarisés à ce que des réformes de programmes ou d'horaires se fassent dans des conditions chaotiques, à ce que ceux qui décident semblent ignorer que la rentrée a lieu en septembre, qu'elle se prépare et que, si l'on veut faire de l'orientation, il peut être utile d'être en mesure d'informer préalablement³ ? Mais tout finit par s'arranger « tout seul » : établissements et professeurs se débrouillent, les élèves ont des cours, passent des examens dont les taux ne sont point affectés par ces errements.

Mais Sconet conduisait sur le chemin de la dure réalité, et le logiciel ne se « débrouille » pas tout seul. Né d'un « plan d'urgence » vieux d'il y a six ans pour remplacer un logiciel de près de vingt ans d'âge, le déploiement de ce produit était finalement un des très rares cas où le « centre » affrontait le monde tel qu'il est et devait produire des vraies choses qui marchent. Il nous a posé une question : peut-il encore le faire ?

LE FANTÔME DE « BIG BROTHER »

Pourtant, cela n'empêche manifestement pas bien des secteurs du ministère et quelques « services déconcentrés » de continuer de caresser le rêve d'un système informatique « big brotherien ». Parmi les éléments du projet Sconet qui suscitaient l'inquiétude des établissements, se trouvait le fait que leur propre base élèves se trouvait sur le serveur du rectorat. Non, non, nous dit-on, ce n'est pas ce que nous croyons : la raison en est technique car cela simplifie mises à jour et sauvegardes. Par ailleurs, la CNIL aurait déterminé des conditions draconiennes d'accès à nos bases (d'où la persistance de « remontées » qui ont lieu sur le même serveur). Dont acte quoique, quand ce choix fût fait, quelqu'un aurait pu imaginer qu'une difficulté d'accès⁴ pour consulter la fiche d'un de ses propres élèves est parfaitement insupportable. Pourtant,

ne soyons pas naïfs : le fantôme de « big brother » rôde toujours rue de Grenelle.

Le rêve d'un méga progiciel qui permettrait d'avoir des données exhaustives sur tout et tous reste bien présent : on le voit ressurgir au sujet du successeur de SIGNA ou de certains aspects troubles du déploiement d'ABSENCES⁵. La mise en place d'un identifiant universel des élèves, justifiée sur le fond, risque d'être l'occasion de nouvelles boursoufflures bureaucratiques incontrôlées. Le plus frappant est moins ce désir de tout prétendre savoir sous le prétexte, faux, de LOLF que le fait qu'on ne fasse finalement pas grand chose de ces données : elles n'intéressent que quand elles corroborent l'imaginaire des décideurs, elles ne sont plus considérées significatives quand elles le contraignent⁶. Ces comptages obsessionnels, parfois faux, souvent vains, sont la manifestation d'une tournure d'esprit⁷ à laquelle nous devons d'avoir des bases inadaptées obligatoirement installées chez un fournisseur incertain.

A QUOI NOUS SERT SCONET ?

Au faite de la crise Sconet, un certain nombre d'entre nous ont caressé l'intention de l'abandonner. D'autres y furent contraints : ce n'était pas avec les listes qu'on en tirait qu'on pouvait faire la rentrée et les difficultés d'accès conduisaient à plutôt travailler sur des extractions « maison » que sur la base périodiquement fermée. Au fond, les établissements n'ont guère intérêt à un produit conçu pour d'autres et la balance entre les contraintes et l'intérêt en font un logiciel que peu d'entre nous auraient choisi si nous avions eu le choix⁸. Mais il était obligatoire : hélas ! C'est un point qui fait débat entre les personnels de direction : des logiciels nationaux sont-ils justifiés ? Certains pensent que « oui » car y mettre fin, outre des objections de principe⁹, serait mettre fin à un système national : associer la pérennité de ce dernier à des logiciels régulièrement défaillants n'est-il pas téméraire ?

Ce qui est certain, c'est que l'on souhaite d'abord que ça marche. Or les conditions d'un bon fonctionnement sont très loin d'être réunies : le ministère ne met pas des sommes à la hauteur de tels projets (comparées aux logiciels de Bercy, par exemple : le rapport, à vérifier, serait de 1 à 50)

et que ce qu'on nomme « l'accompagnement au changement » (formation, promotion, explication), qui représente habituellement la moitié de sommes engagées, est surtout considéré comme un gisement d'économies possibles. On peut donc se demander si les systèmes nationaux futurs ne feraient pas mieux d'être des mécanismes de prises d'informations sur des bases libres (un peu comme les emplois du temps aujourd'hui) plutôt qu'un produit national chroniquement condamné, pour des raisons économiques et systémiques, au dérèglement.

La crise Sconet est une des nombreuses manifestations non pas d'une crise du service public ou de l'institution scolaire mais de celle d'un certain type d'organisation. Hiérarchisé et taylorien, le système que nous connaissons encore fut construit pour « produire » ce dont on lui faisait crédit. S'étant délestée de sa production chez des sous-traitants (les rectorats, les établissements), la crise Sconet a étalé aux yeux de tous qu'il ne savait plus « produire » autre chose que des exhortations. Ce n'est pas un regrettable accident de parcours mais la manifestation que la pérennité d'un système national nécessite de trouver d'urgence de nouveaux équilibres. Cela ne se fera pas « naturellement » comme le montrent les actuels débats autour de SIVIS, le remplaçant de SIGNA, car certains veillent jalousement à ce que rien ne change. L'importance qu'ont pris et prendront plus encore demain, les systèmes d'information n'en fait pas qu'une simple question technique d'ergonomie et d'accessibilité : il s'agit bien d'une bataille autour de la conception que nous avons de l'organisation du système éducatif. Elle n'est ni perdue, ni gagnée.

1 On s'étonne d'ailleurs qu'à l'heure de la « com », personne n'ait eu l'idée de le changer : il est vrai que certains voulaient garder, dans un autre domaine, le sigle SIGNA

2 Le ministère veille à ce que nous restions jeunes : Sconet nous a fait revivre le scénario de GEP (en 1988-1990) sans qu'il ait pris une ride sauf que, entre temps, nous nous sommes familiarisés avec des produits qui marchaient et des prestataires qui nous écoutent, même intéressés.

3 Par exemple, encore cette année, la réforme des hypokhânes est annoncée avec clairons et trompettes, ou le BTS commerce international doit être réformé mais aucun texte n'est encore paru à l'heure où sont écrites ces lignes ; le ministère s'était laissé du temps pour la réforme des STG mais dont il ne fit rien : les élèves étaient déjà en terminale quand ils ont découverts comme leurs professeurs en quoi consisterait des épreuves qu'ils passaient !

4 Problème toujours non complètement résolu un an plus tard : heureusement que nous ne sommes pas dans des centrales nucléaires !

5 Le déploiement d'Absences est un peu étrange. Alors qu'on était en pleine crise de Sconet, il était étonnant de voir le ministère se disperser dans cette production d'ailleurs pas prête à la rentrée ce qui n'empêchait pas certains rectorats de vouloir le rendre « obligatoire ». On ne peut qu'inciter les collègues à se méfier de ce produit.

Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur



Pascal
BOLLORÉ



Marcel
PESCHAIRE

que le ministère - c'est à dire les services ministériels ayant en charge l'hygiène et la sécurité - s'appuyant sur une interprétation quelque peu fallacieuse de la réglementation, tente de transférer la responsa-

bilité de la mise en œuvre de toutes les questions d'hygiène et de sécurité sur l'EPLC Ce que ni le Code du travail, ni celui de la Fonction publique n'ont évidemment prévu⁴. Le « programme annuel de prévention » comme d'autres productions ministérielles génère une perpétuelle confusion entre les chefs d'entreprise et les chefs d'établissement. Rappelons une fois encore que le proviseur ou le principal n'est pas un employeur (au sens du Code du travail) il n'est pas non plus propriétaire et donc responsable de la construction ou de la maintenance des locaux... et prétendre que l'article 8-2-C du décret 85-924 du 30 août 1985 créerait une responsabilité générale et absolue relèverait pour le moins de la mauvaise foi, sinon d'une manipulation intellectuelle. D'ailleurs, si tel était le cas il ne se préparerait pas un projet de décret relatif à l'hygiène et la sécurité dans les EPLE⁵! La jurisprudence, dans sa grande sagesse, ne manque pas de souligner régulièrement que l'établissement n'est pas une entreprise... et l'on ajoutera

Le SNPDEN est membre de l'Observatoire National de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, au titre du collège « des chefs d'établissement », de l'enseignement public, et à ce titre participe à ses travaux.

L'Observatoire, créé par un décret de 1995¹, a pour mission d'étudier, « *au regard des règles de sécurité et dans le respect des compétences des commissions centrale et locales de sécurité et de celles des inspecteurs du travail, les conditions d'application des règles de sécurité, l'état des immeubles et des équipements affectés aux établissements scolaires, aux établissements d'enseignement supérieur et aux centres d'information et d'orientation ou qui sont utilisés par eux de façon régulière* »².

Il étudie la mise en œuvre des règles de sécurité³, qui est constatée dans son rapport annuel.

Le champ d'application de celles-ci tend à s'étendre, puis-

6 Par exemple, tous ceux qui ont consulté les données publiées de SIGNA peuvent se demander ce qu'on pouvait bien en faire et comment on a pu perpétuer ce produit durant des années. Ceci dit, quand à l'issue de la suppression des emplois jeunes, il y eut une poussée d'incidents dans les collèges, le ministère décréta que ce n'était pas significatif: à quoi tout cela servait-il donc?

7 Dans cette obsession de l'exhaustivité, il est remarquable que la valeur du résultat soit finalement seconde: l'enjeu est donc ailleurs car il faut noter que les statisticiens ont abandonné cette approche que ce soit à l'INSEE pour les recensements ou même à l'Éducation nationale à la DEP.

8 Par exemple, le produit était déjà obsolète à sa naissance en n'imaginant même pas les développements de télé services ce qui est invraisemblable en 2006.

9 Pourtant, le ministère n'a jamais fabriqué ni cahiers, ni tableaux

aussi que le chef d'établissement n'est pas un chef d'entreprise, même s'il est sensible depuis bien longtemps à ces questions essentielles.

Il est regrettable que l'administration centrale, conséquence d'une longue incapacité à assumer ses responsabilités dans le domaine de la protection de ses salariés – que l'on pense ici à la médecine de prévention⁶ – ait fait le choix de rejeter ainsi la responsabilité de ses carences sur les niveaux inférieurs, en l'occurrence l'EPL, sans que ne soit élaborée la moindre base juridique, ni prévue la moindre assistance technique, notamment par la mise à disposition des établissements, d'ingénieurs d'hygiène et de sécurité à même d'assurer le suivi de prescriptions qui dépassent, tant elles se complexifient (amiante, produits cancérigènes, santé mentale...), la compétence des ACMO des lycées et collèges...

L'ONS a livré, début 2007, son rapport annuel. Celui-ci s'appuie sur des données issues de deux bases statistiques : ESOPE (Enquête Sécurité de l'Observatoire pour les Établissements) et BAOBAC (BAse d'OBservaTion des ACcidents scolaires et universitaires). Les informations que font remonter les établissements (3994 au cours de l'année scolaire 2006-2007), permettent d'établir des statistiques significatives à partir desquelles peuvent être dégagés des constats.

Le rapport souligne une amélioration de l'accessibilité des élèves handicapés, ainsi 748 établissements scolaires sur les 2711 établissements ayant répondu ont déclaré accueillir au moins un élève présentant un handicap moteur, dont 422 collèges et 326 lycées.

Mais se pose cependant un problème majeur en ce qui concerne leur évacuation en cas de sinistre, puisque selon l'étude il est « préoccupant de constater que les établissements où la difficulté est amplifiée du fait de l'accueil d'enfants handicapés n'organisent pas, dans près de 25 % des cas, le minimum de 2 exercices d'évacuation ». Il est recommandé l'adoption « d'un protocole d'évacuation » devant être porté à la connaissance de l'ensemble de la communauté éducative⁷.

Par delà cette question nouvelle de l'accessibilité, c'est de l'ensemble des questions de sécurité et d'hygiène que traite le rapport annuel.

SYNTHÈSE DU RAPPORT ANNUEL

1. LA SÉCURITÉ

1.1 Sécurité incendie

- 98 % des établissements disposent du registre de sécurité obligatoire, mais les mises à jour ne sont pas toujours effectuées,
- les avis défavorables suivant une commission de sécurité sont en augmentation : 8.3 % pour les collèges contre 7 % auparavant, et 14.2 % pour les lycées au lieu de 11 % en 2003-2004,
- les prescriptions entraînant un avis défavorable concernent de moins en moins les constructions : 4 % au lieu de 13 % l'an dernier, ce qui semble indiquer une meilleure prise en compte de leurs obligations par les collectivités territoriales de rattachement,
- les prescriptions portant sur les installations techniques sont souvent motivées par l'absence des documents attestant la levée des réserves consignées, faite lors des vérifications,
- au cours de l'année scolaire dernière, les exercices d'évacuation obligatoires n'ont pas été réalisés dans 23.9 % des établissements. Parmi les 1 489 d'entre eux qui accueillent des élèves handicapés, 23 % des collèges et 21 % des lycées ne réalisent qu'un exercice annuel, 72 EPL n'en ont fait aucun,
- dans un établissement sur cinq comportant un internat, on note l'absence de toute personne responsable en cas de sinistre nocturne.

1.2. Sécurité, santé, hygiène et formation aux premiers secours

- la mise en place d'un document unique d'évaluation des risques pour la sécurité et la santé augmente de 7.1 %,
- le registre de signalement d'un danger grave reste absent dans 52 % des établissements,
- le registre d'hygiène et de sécurité est absent dans 29.4 % des établissements,
- la formation des élèves aux premiers secours est imparfaite :
 - 20 % des établissements n'ont pas d'enseignants formés,
 - 59 % organisent une session seulement pour un nombre restreint d'élèves,
 - 41 % disposent d'un formateur AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou SST (Sauveteur Secouriste du Travail).

1.3. Activités expérimentales : équipements de protection et stockage

- 31 % des lycées ne disposent pas de salles de TP équipées de ventilations pour les polluants chimiques,
- 11 % des établissements déclarent utiliser des cartouches de gaz interdites depuis 1998,
- dans la moitié des cas, la maintenance et la vérification des sorbonnes ne sont pas assurées,
- 42 % des collèges et 14 % des lycées ne disposent pas d'armoires ventilées,
- seulement 47 % des lycées disposent de douches de sécurité, de lave œil, et 69 % de douches oculaires,
- seulement 33 % des collèges et 57 % des lycées disposent d'une armoire de première urgence en salle de TP,
- près de 80 % des lycées professionnels respectent l'obligation du port de la blouse et des lunettes de protection.

1.4. Les équipements sportifs

- plus d'un tiers des établissements ne dispose pas d'installation d'EPS intra-muros,
- pour ces installations, le contrôle périodique obligatoire n'est pas satisfaisant, notamment pour les panneaux de basket, les buts de hand-ball et les structures artificielles d'escalade.

2. L'ACCESSIBILITÉ

2.1. Mise en conformité

Pour permettre l'accueil des élèves et étudiants handicapés, 26 % des collèges et 37 % des lycées ont effectué des travaux d'accessibilité ces 3 dernières années, 31 % des collèges et 37 % également des lycées en ont programmé.

2.2. La loi du 11 février 2005 (art L123-4 du Code de l'éducation) qui impose la mise en conformité des locaux de l'enseignement supérieur pour permettre l'accessibilité aux étudiants handicapés est renforcée par la loi n° 2006-555 du 17 mai 2006. Cette loi exige l'accessibilité pour le 1^{er} janvier 2011.

2.3. L'évacuation et la mise en sécurité des élèves handicapés

Le cas de chaque personne atteinte d'un handicap devra être préalablement discuté avec les personnes compétentes, dont la direction et la personne concernée, afin de définir une stratégie. L'accord entre les parties sera formalisé dans un protocole signé par chacune des personnes, y compris par l'élève

mineur, en sus de son tuteur, pour signifier son accord.

3. PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

3.1. Si la réalisation du Plan Prévisionnel de Mise en Sécurité avance, la progression est insuffisante dans le second degré. 42 % des établissements seulement ont un PPMS et seulement 65 % des chefs d'établissement connaissent la circulaire de mai 2002 relative à la mise en place des PPMS. La réalisation d'exercices de mise en sécurité ne s'effectue que dans 12.8 % des collèges et 8.1 % des lycées.

3.2. Lors de la réalisation du PPMS, il est rappelé qu'il ne suffit pas de cibler les périmètres SEVESO, il faut aussi prendre en compte l'ensemble des risques et notamment l'aléa tempête ou bourrasque.

4. CONFORMITÉ ET MAINTENANCE DES MACHINES OUTILS

Le décret n° 93-40 du 11 janvier 1993 faisait obligation de mettre les machines outils et les ateliers en conformité avant le 1^{er} janvier 1997, et qu'il soit établi un plan de maintenance rigoureux.

Si les trois régions qui ont été auditionnées ont mis en place une politique cohérente pour la gestion de leur parc de machines, il semble qu'une disparité existe sur l'ensemble du territoire.

L'Observatoire recommande une grande vigilance dans ce domaine car la transposition des directives européennes sur le travail des mineurs sur machines dangereuses n'est toujours pas réalisée en France.

5. SPÉCIFICITÉ DE LA FILIÈRE HIPPIQUE

L'Observatoire estime que les spécificités de cette filière imposent une information et une formation plus volontaristes des maîtres de stage, un respect plus stricte du code du travail sur les horaires et jours consécutifs de repos des élèves, la création de postes de médecins et d'infirmiers scolaires et une analyse plus systématique des accidents semblent prioritaires.

6. SUIVI DES ACCIDENTS SCOLAIRES

6.1. La fréquence des accidents augmente avec l'âge jusqu'au collège où on

constate un accident pour 174 élèves, 2.8 % avec hospitalisation et 5 % avec un coefficient de gravité intégrant un temps d'absence scolaire ainsi qu'une réduction d'activité.

6.2. En lycée la proportion passe d'un accident pour 282 élèves en LEGT, à 1 pour 94 en lycée professionnel dont 1 pour 58 en CAP.

6.3. L'examen de la filière professionnelle dans les établissements publics fait apparaître que :

- 9.2 % des accidents ont lieu en stage,
- près de 70 % des accidents concernent des garçons,
- près de la moitié des accidents ont lieu dans les ateliers des EPLE

6.4. En EPS, les accidents arrivent majoritairement le matin, au collège comme au lycée, dans le gymnase. Ces accidents concernent plus les garçons, 50.5 % en collèges et 56 % en lycées, que les filles.

- Le registre d'hygiène et de sécurité (décembre 2000)
- La prévention du risque chimique (décembre 2000)
- La commission d'hygiène et de sécurité dans les établissements scolaires publics et privés du second degré relevant de l'éducation nationale (décembre 1999)
- Les équipements sportifs intégrés aux établissements scolaires publics et privés du second degré - Cahier de l'état et du suivi (décembre 1999)
- L'escalade en milieu scolaire - Ce qu'il faut savoir sur les structures artificielles d'escalade (SAE) (décembre 1998)
- Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs. Équipements et installations sportives - Quelles précautions pour en améliorer la sécurité (mai 1996)

FICHES THÉMATIQUES

Des documents thématiques sont disponibles et téléchargeables sur le site de l'Observatoire.

- L'accueil des élèves handicapés dans les établissements d'enseignement du second degré - Guide de réflexion sur l'évacuation et la mise en sécurité (octobre 2006)
- Risque et sécurité en sciences de la vie et de la terre et en biologie et écologie - Une éducation à la responsabilité (octobre 2006)
- Le guide de surveillance des équipements et matériels sportifs (mars 2006)
- Les exercices d'évacuation (décembre 2005)
- Le système de sécurité incendie (décembre 2005)
- Sécurité contre l'incendie : guide du directeur d'école (janvier 2005)
- Sécurité et précautions à prendre en cas d'accueil du public dans les établissements d'enseignement note d'étude - (juin 2004)
- Les établissements d'enseignement face à l'accident majeur



<http://ons.education.gouv.fr/>

- 1 Décret n° 95-591 du 6 mai 1995 modifié par décret n° 96-690 du 5 août 1996 relatif à l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur.
- 2 Article 2 du décret précité.
- 3 Sa mission sera étendue à l'accessibilité aux handicapés
- 4 Code du travail articles L. 230-1 et suivants et Code de la fonction publique, notamment le Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, dont l'article 1er précise « (le présent décret s'applique) aux ateliers des établissements publics de l'État dispensant un enseignement technique ou professionnel, sous réserve du dernier alinéa de l'article L. 231-1 du Code du travail.
- 5 Voir motion n° 5bis, du CSN du SNPDEN de mai 2007 et Chronique juridique du prochain numéro de *Direction*.
- 6 S'agissant de la sécurité et de la protection physique et mentale des salariés il est quand même paradoxal que notre administration soit incapable d'assurer à ses employés le moindre contrôle médical auquel peut prétendre tout salarié du privé dans le cadre de la médecine du travail!
- 7 Un modèle est disponible sur le site de l'observatoire : www.ons.education.gouv.fr.

Élections CCPC et CTP de l'AEFE

Le dépouillement des élections relatives au renouvellement des CCPC et du CTP de l'AEFE s'est tenu à Nantes les 10 et 11 mai. Nous avons pu constater que cette fois encore de nombreux votes n'étaient pas parvenus dans les délais : 250 bulletins toutes commissions confondues sont arrivés après la date limite, et sans doute d'autres ne sont-ils jamais parvenus à l'Agence ! Deux conséquences importantes à cette négligence :

- La conséquence la plus visible, et qui aura des répercussions locales importantes, le quorum n'ayant pas été atteint, est le renouvellement

de l'ensemble des opérations de vote pour le CTP (dépouillement le 4 juillet à Nantes avec une nouvelle fois le déplacement de nombreux collègues pour participer à ces opérations !).

Ceci serait peu si la participation électorale n'avait particulièrement touché notre scrutin : Nos collègues ont moins voté : 71 % et 73 % aux scrutins de 2001 et 2004, et 61,70 % cette année.

- La conséquence la plus dommageable est la perte d'un siège en commission (4 sur 5 pour le SNPDEN) :

notre pourcentage en voix baisse. Nous passons de 78 % des votants en 2004 à 76,50%, et même si le taux de participation est en nette baisse cela ne suffit pas à l'expliquer totalement ; participation insuffisante par manque d'information ? par manque de motivation ? par méconnaissance de la place essentielle prise par le SNPDEN pour la défense de ses adhérents auprès de l'AEFE ?

Alors s'il est encore temps lorsque vous lirez ces lignes, pour les élections au CTP, votez, et faites voter pour notre fédération UNSA Education !

2001	INSCRITS	VOTANTS	BL/NULS	EXPRIM.	UNSA		FAEN	FO	FSU	UNION	SGEN-CFDT
A AGR	379	200	4	196	11	5,61%	6	6	123	29	21
B CERT	2 500	1 362	38	1 324	91	6,87%	33	20	940	101	139
C AE	351	124	4	120	17	14,17%	1	2	79	13	8
D PEGC	250	127	3	124	31	25,00%	29	2	38	12	12
E INSTI	2 452	1 370	36	1 334	637	47,75%	23	16	537	49	72
F DIR	214	152	2	150	126	84,00%	17	1		3	3
G ATOS AB	219	85	5	80	56	70,00%		1		8	15
H ATOS CD	440	180	3	177	113	63,84%		18		21	25
I PLP	82	27	3	24	10	41,67%	2	3		4	5
J EPS	151	72	4	68	9	13,24%			55	2	2
TOTAL	7 038	3 699	102	3 597	1 101		111	69	1 772	242	302
		52,56%			30,61%		3,09%	1,92%	49,26%	6,73%	8,40%

2004	INSCRITS	VOTANTS	BL/NULS	EXPRIM.		UNSA		CGT	EIL	FAEN	FO	FSU	UNION	SGEN-CFDT
A AGR	393	231	3	228	58,0%	13	5,70%	4	1	8	4	145	22	31
B CERT, EPS	2371	1562	24	1538	64,9%	132	8,58%	38	6	27	41	1069	84	141
C AE, PEGC, PLP	198	112	2	110	55,6%	23	20,91%	3	8	9	0	47	9	11
B + C	2569	1674	26	1648	64,1%	155	9,41%	41	14	36	41	1116	93	152
D INSTIT, PE	2250	1352	33	1319	58,6%	497	37,68%	11	2	18	24	652	29	86
E DIR	211	154	3	151	71,6%	118	78,15%	3	1	16	0	2	2	9
FATOS,ADMI	208	135	7	128	61,5%	81	63,28%	10	1	0	6	14	2	14
TOTAL	5631	3546	72	3 474	61,7%	864		69	19	78	75	1929	148	282
		62,97%		61,69%		24,87%		1,99%	0,55%	2,25%	2,16%	55,53%	4,26%	8,12%

2007	INSCRITS	VOTANTS	BL/NULS	EXPRIM.		UNSA		CGT	EIL	FAEN	FO	FSU	UNION	SGEN-CFDT
A AGR	422	177	3	174	41,23%	9	5,17%	4	1	4	0	109	31	16
B CERT, EPS	3102	1333	20	1313	42,33%	117	8,91%	40	5	25	0	935	68	123
D INSTIT, PE	2363	1161	12	1149	48,62%	402	34,99%	17	4	6	0	620	17	83
E DIR	227	145	5	140	61,67%	107	76,43%	0	0	22	0	2	3	6
FATOS,ADMI	244	147	11	136	55,74%	88	64,71%	10	3	2	0	18	4	11
TOTAL	6358	2963	51	2 912	45,80%	723		71	13	59	0	1684	123	239
		46,60%		45,80%		24,83%		2,44%	0,45%	2,03%	0,00%	57,83%	4,22%	8,21%